

19/08/2025

LE MANIFESTE DE LA LIGUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉCENTRALISÉ EN AFRIQUE

LIDAF



Ce manifeste fondateur de la Ligue Internationale pour le Développement Durable Décentralisé en Afrique (LIDAF) propose une vision audacieuse : celle d'un continent maître de ses transitions, porté par ses territoires, ses ressources et ses peuples. Face aux défis structurels et aux déséquilibres persistants, il défend le concept novateur de Développement Durable Décentralisé (DDD), articulé autour de la gouvernance locale, de la durabilité, de la justice territoriale et de l'innovation endogène. Issu de deux années de recherches, d'analyses et de concertations, ce document se veut à la fois diagnostic, plaidoyer et feuille de route pour une transformation profonde des modèles de développement africains. Il propose des leviers concrets (politiques, juridiques, diplomatiques, économiques et écologiques) et des outils innovants comme le Label 3DA, pour territorialiser les Objectifs de Développement Durable dans tous les espaces africains, y compris les plus éloignés des centres urbains.

Dr Prince Israel KOYA, Président de la LIDAF

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACTES : Alliance des Communes et Territoires Engagés

AFD : Agence Française de Développement

AFOR : Agence foncière rurale

AIMF : Association internationale des maires francophones

AIRF : Association Internationale des Régions Francophones

AOF : Afrique occidentale française

AEF : Afrique équatoriale française

BAD : Banque africaine de développement

BIT : Bureau international du travail

BM : Banque mondiale

BADEA : Banque Arabe pour le développement économique en Afrique

BID : Banque islamique de développement

BOAD : Banque ouest-africaine de développement

BRICS : Brésil- Russie-Inde-Chine-South Africa

CBD : Convention sur la biodiversité

CCNUCC : Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique

CGLU : Cités et Gouvernements locaux Unis

CNUDD : Commission onusienne sur le développement durable

CDN : Contributions Déterminées au niveau National

CEA : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

DDD : Développement durable décentralisé

ENA : Ecole nationale d'Administration

FACDI : Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale

FAO : Fonds alimentaire mondial

FIDEPA : Le Forum International de la Démocratie Participative en Afrique

FODIT : Le Forum sur le Dialogue International des Territoires

FRONTEx : Agence européenne des frontières extérieures

GES : Gaz à effet de serre

IEC : Groupe international sur le changement climatique

IRAM : Institut de recherches et d'Applications des méthodes de développement

Label 3DA : Développement durable décentralisé en Afrique

LIDAF : Ligue internationale pour le développement durable décentralisé en Afrique

IDH : Indice de développement humain

IRD : Institut de recherche du développement

ISF : Indice synthétique de fécondité

MCC : Millennium Challenge Corporation

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

ODD : Objectifs de développement durable

OIM : Organisation internationale des migrations

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

OMM : Organisation météorologique mondiale

ONG : Organisation non gouvernementale

OSC : Organisation de la société civile

PAS : Programme d'ajustement structurel

PED : Pays en développement

PME : Petite et moyenne entreprise

PND : Plan National de Développement

PNUD : programme des nations unies pour le développement

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

PPTE : Pays pauvres très endettés

PPP : Partenariats public-privés

ProDeGoL : Programme décentralisation et gouvernance locale

RDC : République démocratique du Congo

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

SMIG : Salaire minimum interprofessionnel garanti

STN : sociétés transnationales

TOM : Territoire d'outre-mer

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

TABLE DES MATIERES

1	HISTORIQUE ET APPROCHES DEFINITIONNELLES DES CONCEPTS FONDAMENTAUX	1
1.1	QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?	1
1.1.1	<i>HISTORIQUE</i>	1
1.1.2	<i>DEFINITION</i>	3
1.2	QUE DOIT-ON COMPRENDRE DU CONCEPT DE DECENTRALISATION ET DES CONCEPTS INHERENTS EN AFRIQUE ?	4
1.2.1	<i>QU'EST-CE QUE LA DECENTRALISATION, QU'EST-CE QU'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE EN AFRIQUE ?</i>	4
1.2.1.1	Bref historique de la décentralisation et des collectivités territoriales africaines	4
1.2.1.2	Comprendre la consubstantialité du duo décentralisation-collectivité territoriale	6
1.2.1.2.1	<i>LA DECENTRALISATION</i>	6
1.2.2	<i>TYPLOGIE DE DECENTRALISATION ET LES COMPETENCES TRANSFEREES</i>	7
1.2.2.1	Typologie de décentralisation en Afrique	7
1.2.2.2	Quelles sont les Compétences généralement transférées aux collectivités territoriales dans le cadre des processus de décentralisation en Afrique ?	8
1.2.3	<i>LES NOTIONS COROLLAIRES ET VOISINES DU CONCEPT DE DECENTRALISATION</i>	11
1.2.3.1	La Déconcentration	11
1.2.3.2	La Gouvernance locale	11
1.2.4	<i>LE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE (DDD) : DEFINITION, BENEFICIAIRES ET ACTEURS A MOBILISER</i>	12
1.2.4.1	Développement durable décentralisé (DDD) : que sais-je ?	12
1.2.4.2	Publics cibles bénéficiaires	13
1.2.4.3	Quels acteurs à mobiliser dans la poursuite du développement durable décentralisé en Afrique en plus des collectivités territoriales ?	13
1.2.4.3.1	Les acteurs nationaux	13
1.2.4.3.2	Les acteurs internationaux	15
1.2.4.4	Les avantages envisagés par l'implémentation volontariste et effective des outils et méthodes du DDD proposés par la LIDAF sur les différentes déclinaisons de la décentralisation en Afrique	18
2	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET DE CREATION DE LA LIGUE INTERNATIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE EN AFRIQUE	20
2.1	LE FAIBLE BILAN GLOBAL AFRICAIN EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE MALGRE DES EFFORTS CONSENTIS	20
2.1.1	<i>LES EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE EN AFRIQUE DEPUIS PLUS DE 30 ANS</i>	20
2.1.1.1	Les initiatives et politiques publiques nationales	20

2.1.1.1.1	Sur le plan juridique	20
2.1.1.1.2	Sur le plan institutionnel	20
2.1.1.1.3	Sur le plan financier	21
2.1.1.1.4	Sur le plan des ressources humaines	22
2.1.1.2	Quelques initiatives internationales en faveur du DDD en Afrique	22
2.1.1.2.1	Au niveau continental	22
2.1.1.2.2	Rencontres et forums internationaux relatifs à la décentralisation	25
2.1.2	<i>LE FAIBLE BILAN GLOBAL AFRICAIN EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE</i>	26
2.1.2.1	La persistance des problèmes démographiques et socio-spatiales	26
2.1.2.2	Les problèmes socio-économiques	29
2.1.2.3	Conséquences géopolitiques	33
2.1.2.4	La persistance des problèmes environnementaux	40
2.1.3	<i>LES PRINCIPALES RAISONS DE CE FAIBLE BILAN AFRICAIN EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE MALGRE LES EFFORTS REALISES</i>	46
2.1.3.1	Les causes politiques	46
2.1.3.1.1	Faible participation citoyenne :	46
2.1.3.1.2	Les conflits de compétences entre Etats centraux et les collectivités :	47
2.1.3.1.3	La faiblesse du transfert concomitant des compétences et des ressources inhérentes	47
2.1.3.2	Les causes diplomatiques et géopolitiques	47
2.1.3.2.1	Les programmes d'ajustement structurels :	47
2.1.3.2.2	Géopolitique des ressources :	47
2.1.3.2.3	Instabilité politique et conflits internes :	47
2.1.3.2.4	Faiblesse de l'intégration régionale et de la coopération décentralisée :	48
2.1.3.3	Causes relatives à la mauvaise gestion et à l'insuffisance des ressources financières nationales et locales	48
2.1.3.3.1	Corruption et mauvaise gestion des ressources nationales et locales :	48
2.1.3.3.2	Des ressources financières limitées :	48
2.1.3.4	Causes relatives à la faiblesse des compétences et au manque de formation de certains administrateurs et agents de collectivités territoriales	49
2.1.3.4.1	La faiblesse des offres de formation adaptée et des mécanismes de renforcement des capacités en matière de gouvernance des collectivités territoriales :	49
2.1.3.4.2	Faible expertise en gestion publique :	49
2.1.3.4.3	Influence politique et manque de professionnalisation :	49
2.1.3.5	Les conséquences de la faiblesse des compétences et des moyens de travail au sein des collectivités sur la gouvernance locale :	50
3	LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU DDD EN AFRIQUE	50
3.1	LES OBJECTIFS GENERAUX	50

3.1.1	LES OBJECTIFS POLITIQUES ET GEOPOLITIQUES DE LA LIDAF	50
3.1.1.1	Objectifs politiques :	50
3.1.1.2	Objectifs géopolitiques de la LIDAF :	53
3.1.2	LES OBJECTIFS DE DIPLOMATIE-SUBETATIQUE	55
3.1.2.1	Coopération décentralisée	55
3.1.2.2	Diplomatie économique subétatique et marketing territorial	57
3.1.3	LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA LIDAF	60
3.1.3.1	Objectifs d'inclusion socio-économique effective	60
3.1.3.2	Objectifs financiers	64
3.1.4	LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	67
3.2	LES 7 DOMAINES D'INTERVENTION CLÉ DE LA LIDAF	72
3.2.1	Économie de la connaissance appliquée au DDD	72
3.2.1.1	À travers le PROGRAMME CAP-TERRITOIRE (Connaissance, Appui, Plaidoyer), il s'agit de :	72
3.2.2	Médiation, Assistance juridique, et Actions en justice en faveur des communautés locales contre les violations locales du DDD	73
3.2.2.1	À travers le PROGRAMME ALERTE-TERRITOIRE, il s'agit de :	73
3.2.3	Bons offices et intermédiation en faveur de la coopération décentralisée	74
3.2.3.1	À travers le PROGRAMME JUMELINK, il s'agit d'abord de :	74
3.2.3.2	À travers le PROGRAMME « REVENIR POUR BATIR », il s'agit de :	75
3.2.4	Marketing territorial et Place branding des collectivités territoriales africain	75
3.2.4.1	À travers le PROGRAMME TERRE EN LUMIERE, il s'agit de :	75
3.2.5	Promotion de l'Inclusion socioéconomique à l'échelle des collectivités	76
3.2.5.1	À travers le PROGRAMME SOCIODEV, il s'agit de :	76
3.2.6	Intermédiation et Mobilisation des acteurs et des ressources financières et techniques utiles à l'implémentation du DDD en Afrique	78
3.2.6.1	A travers le PROGRAMME AFRIKAPITAL, il s'agit :	78
3.2.7	Monitoring ex-ante, in itinere, et ex-post des projets d'appui au DDD dans les collectivités africaines	79
3.2.7.1	A travers le PROGRAMME 3DA MONITOR, il s'agit de :	79
3.3	NORMES ET MECANISMES DE RESPONSABILISATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA LIDAF	81
3.3.1	Normes de gouvernance des projets	81
3.3.2	Certification "Label 3DA" – Développement Durable Décentralisée en Afrique	81
3.3.3	Comité commun de normalisation, de contrôle et de S&E	81
3.3.4	Due diligence et Études d'impact environnemental, social et économique des collectivités et des projets proposés	81
3.3.4.1	Clause d'honnêteté, de transparence et de redevabilité	81

3.3.4.2	Transmission transparente et régulière de l'information	81
3.3.4.2.1	Implication des autorités déconcentrées et partenaires locaux	81
3.4	PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES DE MITIGATION	82
3.5	TABLEAU DES ENCADRES	86
3.6	BIBLIOGRAPHIE	87

Le présent manifeste est une œuvre collective élaborée par la LIDAF et ses partenaires, dans un esprit de partage, de transparence et de contribution au bien commun africain et mondial.

La LIDAF conserve la **propriété intellectuelle morale et institutionnelle** du manifeste, en tant qu'expression de sa vision, de ses valeurs et de son engagement stratégique. Toutefois, cette propriété ne fait pas obstacle à sa diffusion libre et ouverte.

Par conséquent, le manifeste est **diffusé à titre gratuit**, sans restriction d'accès, de reproduction ou de citation, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Mention explicite de la source : « *Manifeste de la LIDAF*, www.lidaf.org » ;
- Aucune modification du contenu sans autorisation écrite préalable ;
- Aucun usage commercial sans accord formel de la LIDAF ;



Directeur scientifique : Dr Prince Israel KOYA

AUTEURS :

Prince Israel KOYA, Docteur en sciences politiques de l'Université Paris Descartes, Directeur de l'Ecole , Drecteur de l'École Politique Africaine (EPA), Expert en politiques publiques du développement

Koffi Jean, Docteur en sciences politiques, Enseignant-Chercheur à l'Université de Bouaké (Cote d'Ivoire).

REALISATION GRAPHIQUE :

Jean Christian IRIE

Date de parution :

Juillet 2025, Paris

CONTRIBUTEURS :

Aïcha SANGARÉ , Directrice Générale de l'École Professionnelle de la Médiation et de la Négociation-EPMN, Médiateure Professionnelle, Experte en Transformations Sociales Génératives-TSG

Richar PATTA , Dr en Sciences économiques, commissaire aux comptes certifié, dirigeant de QSP conseils & Audits

Vincent Abdoulaye TOSSA GBEGO, Médiateur Professionnel, Expert en relations interpersonnelles, fondateur du Café De L'Entente- CDL'E

LA LIGUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DECENTRALISE EN AFRIQUE (LIDAF)

La Ligue Internationale pour le Développement Durable et Décentralisé en Afrique (LIDAF) est une organisation non gouvernementale basée à Paris (France) depuis 2025. Elle regroupe plus d'une centaine de membres et partenaires, parmi lesquels figurent des collectivités territoriales africaines et européennes, des communautés locales urbaines et rurales, des acteurs économiques locaux, nationaux et internationaux, ainsi que des réseaux panafricains et diasporiques engagés, des grandes écoles, des centres de recherche, et des organisations de la société civile africaines et non-africaines. Son réseau robuste d'ambassadeurs nationaux et régionaux renforce ses partenariats institutionnels, en assurant une présence opérationnelle et efficace, au plus près des collectivités territoriales africaines sur l'ensemble de ses zones d'intervention.



La Ligue Internationale pour le Développement Durable Décentralisé en Afrique (LIDAF) a pour vocation d'accompagner la transition des collectivités africaines vers un avenir durable, inclusif et gouverné localement. Elle est à l'origine du concept de **Développement Durable et Décentralisé (DDD)**, qu'elle considère comme une clé essentielle de la stabilité politique et du progrès socioéconomique des États africains, via les collectivités territoriales, suivant le postulat : agir localement pour impacter globalement.

Le DDD est défini par la LIDAF comme un **état de satisfaction sociétale durable, fondé sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)**, et résultant d'une **synergie harmonieuse entre la décentralisation, la déconcentration, la gouvernance locale et les politiques de durabilité, toutes adaptées aux spécificités et besoins locaux.**

Dans cette perspective, la LIDAF a pour objectif de **renforcer les capacités politiques, diplomatiques, techniques, juridiques et financières des collectivités territoriales africaines**, en s'appuyant sur une approche intégrée alliant **justice environnementale, économie circulaire, savoirs endogènes et souveraineté territoriale éclairée**, dans le respect des stratégies nationales et locales de développement.

Pour y parvenir, la LIDAF ambitionne de territorialiser les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** aux niveaux subétatiques, en suivant un processus rigoureux et participatif fondé sur le **diagnostic local, les études d'impacts et d'évaluation ex-ante, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ex-post** des politiques de développement local. Ce processus initié par la LIDAF, est conduit **par les autorités décentralisées, supervisé par les autorités déconcentrées**, et mené en **concertation avec l'ensemble des acteurs de la gouvernance locale et internationale** : acteurs économiques, société civile, associations, citoyens et souverainetés traditionnelles.

Nos domaines d'intervention en faveur des collectivités et des communautés locales, à travers divers programmes :

- ❖ Sensibilisation, plaidoyer, formation, renforcement des capacités et développement des systèmes d'information territoriaux ;
- ❖ Médiation juridique, assistance et justice environnementale ;
- ❖ Inter médiation territoriale et coopération Sud-Sud et Sud-Nord ;
- ❖ Place branding et marketing territorial africain ;
- ❖ Inclusion socioéconomique et économie circulaire ;
- ❖ Mobilisation des ressources techniques et financières au profit des collectivités territoriales ;
- ❖ Suivi-évaluation participatif et certification par le *Label 3DA* ;



La Ligue Internationale pour le Développement Durable et Décentralisé en Afrique (LIDAF)

Siège social : 88 chemin de pontoise 95540 Mery sur Oise

Contact téléphonique : +336 59588519/ +336 44 071702

Courriel : contact@lidaf.org

Date de parution : 25 juillet 2025

INTRODUCTION

Située à la croisée des civilisations, au carrefour géostratégique des grands océans et mers de la planète, **l'Afrique**, berceau de l'humanité, constitue le **deuxième plus vaste continent du globe**, avec plus de 30 millions de kilomètres carrés et près de 1,5 milliard d'habitants, avec près de 750 millions de population active. Sa diversité climatique, écologique, linguistique, culturelle et géopolitique, tout comme l'abondance de ses ressources naturelles agricoles, minières, énergétiques, fluviales, marines font d'elle un **continent d'avenir**. Continent propice à la production agricole dans son acception large, l'Afrique compte aujourd'hui encore plus de 50% des terres arables non cultivées. Ce qui traduit l'énormité du potentiel économique africain qui n'attend qu'à être durablement optimisé.

Pourtant, malgré cette richesse plurielle, les défis structurels, les inégalités territoriales persistantes et les fragilités institutionnelles continuent de freiner l'émergence d'un véritable développement équitable, durable et inclusif.

La concentration excessive des pouvoirs, l'hypermétropolisation des capitales, les limites des politiques sectorielles centralisées, la faiblesse des ressources financières locales, et la faible territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) appellent à une transformation profonde et multidimensionnelle. Somme toute, en dépit des nombreux efforts déployés ces dernières années par les États africains et les multiples acteurs engagés, le développement durable décentralisé demeure un objectif encore inachevé dans la majorité des pays du continent.

C'est dans ce contexte qu'est née la **Ligue Internationale pour le Développement Durable Décentralisé en Afrique (LIDAF)**, porteuse d'une vision nouvelle : celle du **Développement Durable Décentralisé (DDD)**, concept dont elle est l'initiatrice. Le DDD est défini par la LIDAF comme un **état de satisfaction sociétale fondé sur la synergie entre décentralisation, durabilité, gouvernance locale et spécificités territoriales**, visant à stabiliser les États africains, valoriser leurs potentialités et structurer des transitions écologiques, économiques et sociales cohérentes. Ce manifeste est le fruit d'un travail mené entre **2023 et 2025**, fondé sur des **recherches documentaires**, des **entretiens d'acteurs de terrain**, des **analyses comparatives**, et enrichi par des contributions de partenaires institutionnels, territoriaux et universitaires. Il s'inscrit dans un **cadre géopolitique et socioéconomique africain en mutation**, et se veut à la fois **diagnostic, plaidoyer et feuille de route** pour une action collective fondée sur les valeurs de justice territoriale, de solidarité panafricaine, de souveraineté locale et d'innovation endogène.

La structuration du document repose sur une série de thématiques clés, du concept de DDD à ses leviers politique, juridiques, diplomatiques, économiques et écologiques, et propose une méthode fondée sur **l'écoute des territoires, la modélisation des pratiques durables, la mobilisation des acteurs et des ressources multiples, l'institutionnalisation des savoirs locaux et la création d'outils normatifs innovants**, tel que le Label 3DA, pour la réalisation des ODD dans tous les territoires africains, y compris plus les éloignés des grands centres urbains hypermétropolisés.



1 HISTORIQUE ET APPROCHES DEFINITIONNELLES DES CONCEPTS FONDAMENTAUX

1.1 QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Le concept de développement durable décentralisé que la LIDAF entend proposer et promouvoir procède de l'interaction entre les concepts de développement durable, développement décentralisé et de gouvernance locale. Définir le développement durable décentralisé reviendra pour nous à analyser d'abord le développement durable avant d'en faire de même pour les notions de développement décentralisé et de gouvernance locale.

1.1.1 HISTORIQUE

En 1980, sous la houlette de plusieurs institutions spécialisées de l'ONU (FAO, UNEP, UNESCO, etc.) et d'ONG dont WWF international, *La stratégie mondiale de la conservation*¹ était rédigée, en vue de constituer un cadre théorique de conservation des ressources naturelles en proie à la consommation anthropique de masse, au profit des générations futures. A cette époque déjà, 04 principaux facteurs susceptibles d'entraver le développement durable avaient été listés : la pauvreté, la pression démographique, les inégalités sociales, et les conditions inégales du commerce international.

Mais c'est en 1987 que la notion de développement durable prendra son essor et fera autorité sur le plan international. En effet, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (World Commission on Environment and Development, WCED) publiait le Rapport Brundtland, du nom de sa présidente, Gro Harlem Brundtland, et intitulé « *Our Common Future* ». Ce document est devenu la conception directrice du développement durable tel qu'on l'entend aujourd'hui encore. Le Rapport Brundtland expose que les problèmes environnementaux les plus graves à l'échelle de la planète sont essentiellement dus à la grande pauvreté qui prévaut dans les Etats du Sud et aux modes de consommation et de production non durables pratiqués dans le Nord. Il demande une stratégie qui permette de conjuguer développement et préservation de l'environnement². Ce processus est défini par le terme de « sustainable development », qu'on a traduit par la suite par « développement durable » et dont on donne la définition suivante : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres besoins* »³. En 1988, à la suite de l'onde de choc provoquée par le rapport Brundtland, la création du Groupe international sur le changement climatique (GIEC) est décidée par les nations unies, en vue du suivi scientifique des processus de réchauffement climatique. La question du développement durable est donc devenue une question prégnante à la laquelle toute la communauté internationale entendait donner une réponse favorable. C'est dans ce contexte que 173 chefs d'Etats, réunis à Rio de Janeiro en 1992 lors du Sommet de la Terre et de la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement, adoptaient le programme d'action « Action 21 » qui contient : la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), la Convention sur la biodiversité (CBD) la déclaration sur la gestion des forêts la création de la commission onusienne sur le développement durable (CNUDD). En 1997, le protocole de Kyoto relatif à la réduction des gaz à effet de serre venait renforcer cette batterie d'accord de protection et de préservation de l'environnement.

Au-delà de l'aspect environnemental, le développement durable s'est également nourri du concept de développement humain développé à partir du début des années 1990, à travers le premier rapport onusien sur le développement humain⁴. En effet, le programme des nations unies pour le développement (PNUD) a œuvré à intégrer à la notion du développement durable les dimensions sociales

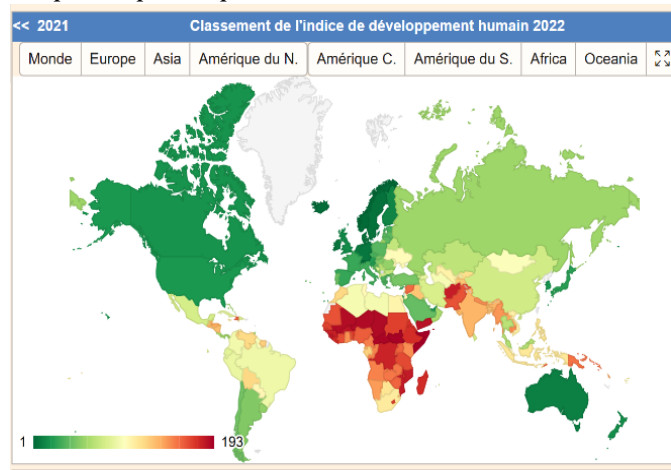
¹ FAO, UNESCO, WWF International, *La stratégie mondiale de la conservation*, 1980.

² Our Common Future, *Report of the World Commission on Environment and Development*, 1987.

³ Ibid.

⁴ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Janvier 1990, Economica, Paris, 203p.

et de bien-être au quotidien. En effet, sous la plume des économistes Amartya SEN et MAHBUB UI Haq, le développement économique qui était jusqu'alors évalué à l'aune de l'accroissement des productions de biens et de service à travers les indicateurs de PNB et de PIB, allait désormais être élargi aux dimensions sociales et de bien-être réels des populations. Ainsi, l'Indice de développement humain (IDH), indice statistique composite vise à évaluer le niveau de développement humain des Etats dans le monde. L'IDH évalué sur une échelle de 0 (note la plus faible) à 1 (note la plus forte) intègre 03 principaux critères : **1- Le revenu par habitant en parité du pouvoir d'achat ; 2- L'espérance de vie ; 3- Le niveau d'instruction des personnes de 15 ans et plus.** Ainsi, le développement humain consiste à accroître la richesse de la vie humaine plutôt que simplement la richesse de l'économie⁵.



En 2000, le concept de développement durable est alors réaffirmé et consacré à travers plusieurs objectifs internationaux majeurs, lors du Sommet du Millénaire des nations unies qui fixait les 08 objectifs du millénaire pour le développement (OMD) visant à éradiquer la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables à échéance 2015. Voici les huit OMD :

- Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Réduire la mortalité infantile.
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les 08 OMD ont servi de base pour le développement des 17 Objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015 pour poursuivre et élargir les efforts visant le développement durable dans le monde, et particulièrement dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables aux changements climatiques. Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays (pauvres, riches et à revenu intermédiaire), afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement⁶.

⁵ PNUD, [Accueil | Rapports sur le développement humain](#)

⁶ Accueil - Développement durable

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

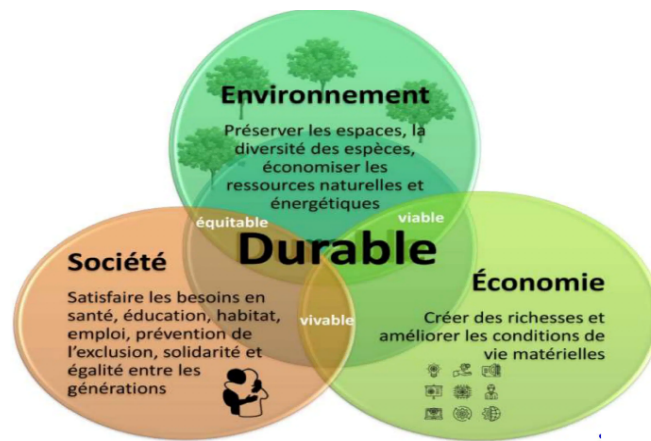


1.1.2 DEFINITION

Au regard de l'historique des processus et contextes ayant abouti à construire le concept de développement durable à l'échelle transnationale, nous pouvons en déduire qu'il est une construction humaine, intellectuelle, empirique collective. Le développement durable, depuis ses premières ébauches, est en quête de concilier développement humain équilibré entre des principaux agrégats tels que la croissance économique (l'exploitation des ressources naturelles, la production de biens et de services), le développement social, et la préservation-protection de l'environnement.

Le développement durable, modèle de société durable visant à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, repose sur trois piliers interdépendants : développement économique, développement social et humain et protection-préservation de l'environnement. Voici un aperçu des principaux aspects du développement :

Encadré 1 : Les trois piliers du Développement durable		
DEVELOPPEMENT DURABLE		
Pilier économique	Pilier social	Pilier environnemental
Croissance économique équilibrée Promouvoir une croissance économique qui n'épuise pas les ressources naturelles.	• Éducation et santé : Garantir l'accès universel à l'éducation et aux soins de santé. • Inclusion sociale : Lutter contre les inégalités et promouvoir la justice sociale. • Conditions de travail décentes : Assurer des conditions de travail sûres et équitables.	• Préservation des ressources naturelles : Utiliser les ressources de manière durable et préserver la biodiversité. • Lutte contre le changement climatique : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et adopter des énergies renouvelables. • Gestion des déchets : Promouvoir le recyclage et la réduction des déchets.
Innovation et technologie Encourager l'innovation pour des solutions plus écologiques.		
Responsabilité des entreprises Favoriser des pratiques commerciales responsables et éthiques		



En définitive, la LIDAF résume la notion de développement durable qu'elle entend soutenir et défendre à travers cette équation : **Développement Durable = IDH+ ODD+ Paix sociale et stabilité politique.**

1.2 QUE DOIT-ON COMPRENDRE DU CONCEPT DE DECENTRALISATION ET DES CONCEPTS INHERENTS EN AFRIQUE ?

1.2.1 QU'EST-CE QUE LA DECENTRALISATION, QU'EST-CE QU'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE EN AFRIQUE ?

1.2.1.1 Bref historique de la décentralisation et des collectivités territoriales africaines

Historiquement, une multitude de modèles d'organisations subétatiques ont prospéré sur le vieux continent Africain. Par exemple, avant la colonisation européenne en Afrique, il existait une diversité de collectivités-Etats fondées sur des bases familiales ou lignagères (village), tribale ou ethnique (chefferie ou tribu), religieuse (sultanat, califat, émirat), monarchique (royaume), de conquête guerrière et impérialiste (empire). Chacune de ces diverses formes étatiques africaines a connu des subdivisions territoriales relativement semblables aux collectivités territoriales actuelles. Les villages étaient par exemple subdivisés en quartiers administrés par les chefs des grandes familles. Les chefferies elles-mêmes étaient subdivisées en villages, tandis que les royaumes étaient subdivisés en provinces. Les sultanats, qui sont des royaumes conquis par le djihad et qui connaissent leur essor à partir du 18^e siècle, étaient subdivisés en émirats-provinces. Quant aux empires, ils étaient constitués de vastes territoires où s'agglutinaient des royaumes, des chefferies et autres provinces qui avaient été conquises, vassalisés et inféodés au fief de l'empereur, du conquérant.

A partir notamment du 19^e siècle, le succès des conquêtes coloniales, puis l'imposition des systèmes européens d'administration coloniale aux Africains a fini par effacer tant les formes étatiques antecoloniales que leurs subdivisions territoriales susmentionnées. D'une part, le système d'administration coloniale français était direct, c'est-à-dire que la métropole française administrait directement la colonie par le biais d'une subdivision administrative calquée sur le modèle métropolitain et piloté essentiellement par des représentants de la métropole dûment assermentés dans les colonies. Ainsi, vers la fin du 19^e siècle les colonies françaises étaient rassemblées au sein de deux fédérations de colonies : la fédération de l'Afrique occidentale française (AOF), la fédération de l'Afrique équatoriale française (AEF), ainsi que les colonies de Madagascar et des Comores. Les fédérations, rassemblant des colonies, étaient dirigées par les gouverneurs de fédération. Les colonies, dirigées par un gouverneur de colonie, étaient subdivisées en Cercles dirigés par des commandants de cercles. Ces derniers étaient eux-mêmes subdivisés en cantons, puis en villages. Notons aussi l'existence des communes de plein exercice premièrement au Sénégal (Dakar, Gorée, Rufisque, Saint-Louis) dès le milieu du 19^e siècle. D'autres communes de plein exercice

verront le jour (Abidjan, Grand-Bassam, Bouaké, etc.) vers la fin de la période coloniale, après la loi de 1955 sur la réorganisation municipale en Afrique-Occidentale Française (AOF).

Ensuite, la constitution de la 4^e République de 1946 puis la loi-cadre Gaston Defferre en 1956⁷ vont respectivement accorder un statut de territoire d'outre-mer (TOM), puis une autonomie administrative et exécutive plus importante aux TOM français. Le système d'administration coloniale français est qualifié de direct, dans la mesure où il implémente avec plénitude, uniformité et exclusivité le système décentralisé métropolitain dans les colonies. Dans les colonies britanniques en revanche, les systèmes d'administration variaient entre modèle d'administration indirect et direct. En Afrique de l'Ouest notamment, Lord LUGARD en tant que haut-commissaire et responsable de la Royal Niger company (RNC), implémentait l'administration indirecte-directe dans les colonies la West Africa (Gold Coast, Nigeria, Sierra Leone, Gambie). Ce système dit *d'indirect Rule* visait à laisser l'administration des chefferies et des émirats aux chefs et rois autochtones, tout en veillant à ce qu'ils demeurent des sujets de la couronne britannique, en même temps que des courroies de transmission des ordres du gouverneur et des chefs de districts britanniques auprès des populations locales colonisées.

Avec les vagues de décolonisation, à partir du début des années 1960, les nouveaux Etats africains, hérités des divers systèmes européens d'administration coloniale, ont majoritairement été pérennisés. Dans les ex-colonies françaises, les conseils de gouvernement des TOM et des Etats autonomes ont laissé la place au système gouvernemental actuel. Les cercles quant à eux ont subsisté jusqu'à la fin des années 1970 avant d'être remplacés par de nouvelles subdivisions administratives : les régions et les départements. Dans les ex-colonies britanniques, les districts ont été maintenus au Ghana, les protectorats du nord, du sud et de la colonie de Lagos ont laissé la place à de nombreux Etats fédérés délimités sur des bases claniques. Dans les ex-colonies belges comme la République démocratique du Congo (RDC), les provinces d'origine coloniale ont été reconduites. De la même manière dans les ex-colonies espagnoles d'Afrique, à l'instar de la Guinée équatoriale, les grandes divisions administratives (régions insulaires et régions continentales) telles que définies par l'administration coloniale espagnole ont été maintenues jusqu'à ce jour.

Somme toute, la diversité et la multiplicité des collectivités territoriales africaines actuelles procèdent à la fois de l'héritage de systèmes coloniaux d'administration, ainsi que des adaptations postcoloniales sur la base de considérations et solidarités ethniques, socioéconomiques et culturelles locales. On peut aussi se rendre compte que l'idée de décentralisation, en Afrique en l'espèce, est intrinsèquement liée à l'existence d'entités territoriales administratives et politiques à même de recevoir et d'exercer les compétences susceptibles d'être transférées par un Etat centralisé.

Les premières lois de décentralisation en Afrique ont émergé principalement dans les années 1990, en réponse aux mouvements de démocratisation et aux réformes institutionnelles. Voici quelques exemples marquants :

Sénégal : Le Sénégal a été l'un des pionniers avec la loi de 1996, qui a instauré la décentralisation intégrale en transférant des compétences importantes aux collectivités locales.

Mali : En 1993, le Mali a adopté une loi de décentralisation qui a permis la création de communes rurales, urbaines et de cercles, renforçant ainsi la gouvernance locale.

Burkina Faso : Les lois de décentralisation datent de 1993, avec des élections municipales organisées en 1995 pour renforcer la participation locale.

Afrique du Sud : Après la fin de l'apartheid en 1994, des lois ont été adoptées pour établir des gouvernements locaux démocratiques et autonomes.

Dès lors, comment les notions de décentralisation, de collectivités territoriales et les concepts qui leur sont associés sont-elles aujourd'hui définies et interprétées dans la majorité des Etats africains postcoloniaux ?

⁷ La loi n° 56-619 du 23 juin 1956 adoptée sur l'initiative de Gaston Defferre, alors ministre français de l'Outre-mer et maire de Marseille, et Félix Houphouët-Boigny, alors président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et ministre délégué à la présidence du Conseil de la France

1.2.1.2 Comprendre la consubstantialité du duo décentralisation-collectivité territoriale

1.2.1.2.1 LA DECENTRALISATION

Elle consiste, pour un Etat unitaire, en un transfert d'un certain nombre de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, entités administratives dont la composition, la structure, les compétences et la dénomination peuvent varier selon les dispositions constitutionnelles et législatives des Etats. La même idée de transfert de compétences et de moyens de l'Etat central vers des niveaux subétatiques, en vue du bien être local, est réaffirmé par l'Union Africaine qui définit la décentralisation comme : «le transfert des pouvoirs, des responsabilités, des capacités et des ressources du niveau national à tous les niveaux sous-nationaux de gouvernement afin de renforcer la capacité des gouvernements sous-nationaux à promouvoir la participation des populations et la fourniture de services de qualité⁸ ». De manière générale, le terme de décentralisation peut être résumé en un processus de transfert d'un certain nombre de pouvoirs et de compétence du niveau national ou niveau subétatique, en vue du bien-être de toutes les populations vivant à l'intérieur de l'Etat.

Il existe plusieurs échelles ou niveaux de décentralisation, en fonction des compétences et de la manière dont les autorités centrales transfèrent le(s) pouvoir(s) vers les autorités locales. L'on peut dès lors dégager (05) types de décentralisation :

- **La décentralisation territoriale** consiste en un transfert de compétences et de responsabilités de l'Etat vers des collectivités territoriales auxquelles est attribué un territoire officiellement délimité et reconnu par l'Etat central, et sur lequel sont exercés les compétences dévolues auxdites collectivités.
- **La décentralisation politique** vise à transférer le pouvoir de décision aux collectivités locales, permettant aux citoyens d'élire leurs propres représentants locaux (élection des maires, conseils municipaux, présidents de régions et conseils régionaux etc.) dotés de pouvoirs législatifs ou réglementaires réels. Elle suppose l'existence d'un système politique libre, démocratique et inclusif qui permette l'expression de volonté collective.
- **La décentralisation administrative** vise à transférer la planification et la gestion de tout ou partie des services publics de base aux collectivités territoriales (Education, sécurité, santé, urbanisme et logement, environnement, etc.)
- **La décentralisation économique ou fonctionnelle** implique le transfert de certaines activités ou services publics à des entités privées ou semi-autonomes comme des entreprises publiques, des sociétés d'économie mixte ou des coopératives. Exemple : La gestion de l'eau, des déchets ou de l'électricité par des agences publiques et privées locales. Mais ces personnes morales ne disposent que d'une **compétence d'attribution** qui se limite à l'objet même du service public qui leur est transféré.
- **La décentralisation financière** consiste à transférer vers les collectivités territoriales les ressources financières (impôt local, dotation et subvention de l'Etat) nécessaires à l'exercice des compétences qui leur ont été dévolues. Elle consiste également en une autonomie des collectivités en matière de mobilisation, de gestion et d'affectation des ressources financières (attraction d'investissements étrangers, levée de fonds, taxe locale, aide au développement, etc.)

■ **Consubstantialité de la décentralisation et des collectivités territoriales**

Une collectivité territoriale est, au même titre que l'Etat, une personne morale de droit public qui hérite de compétences étatiques et de ressources transférées par l'Etat, et qui possède une base territoriale délimitée et reconnue par l'Etat, une population et un conseil élu ou nommé. La collectivité territoriale est, en effet, administrée par des conseils et un exécutif élu qui disposent d'un pouvoir réglementaire pour exercer leurs compétences. Ce sont par exemple : le Maire et le conseil municipal, le Président et le conseil départemental, le président et le conseil régional, le gouverneur et le conseil de

⁸ Union Africaine, *Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local*, 23 session ordinaire de la conférence tenue à Malabo (guinée équatoriale) le 27 juin 2014.

districts, le gouverneur et le conseil de province, etc. Aussi, les collectivités territoriales sont-elles spatialement délimitées suivant des considérations historiques, socioethniques, culturelles, afin de réaliser des solidarités et complémentarités locales. En Afrique et même partout ailleurs dans le monde, les diverses collectivités territoriales peuvent prendre les formes disparates : villages, communes, départements, préfectures, régions, gouvernorats, provinces, districts, etc. (Voir p.8). Sur le plan de la répartition territoriale nationale, rappelons que la collectivité territoriale peut être rurale (village, conseil rural), à la fois rurale et urbaine (commune, district communal), seulement urbaine (ville), née de la fusion ou de la fédération de communes ou de villes (communauté de commune, d'agglomération, ou ville nouvelle), ou hybride car plus étendues (département, région, gouvernorat, wilaya, etc). Les collectivités territoriales concourent avec l'Etat au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie.

Il est, par conséquent, fondamental de dire que la décentralisation, s'opérant par le biais des collectivités territoriales, est intrinsèquement liée à l'existence de ces dernières. Car il n'y a pas de décentralisation sans collectivités locales à même de recevoir les compétences et les divers moyens que l'Etat central entend déléguer, afin de se rapprocher des populations locales. L'assertion inverse est aussi valable. Dès lors, à la LIDAF nous parlons de la **consubstantialité de la décentralisation et des collectivités territoriales**, dans la mesure où l'une ne peut exister sans l'autre.

1.2.2 TYPOLOGIE DE DECENTRALISATION ET LES COMPETENCES TRANSFEREES

1.2.2.1 Typologie de décentralisation en Afrique

En Afrique, comme nous l'avons vu et pour diverses raisons, il n'y a ni uniformité des systèmes de décentralisation ni de nombre global fixe de collectivités territoriales, car en constante évolution. Qu'à cela ne tienne, il est en revanche possible d'estimer leur nombre à plusieurs dizaines voire centaines de milliers. Par exemple, il se dégage de seulement 11 pays africains que nous avons étudié ci-dessous plus de 27000 collectivités territoriales. Parmi les différents modèles de décentralisation qui engendrent des formes variées de collectivités territoriales africaines, nous pouvons distinguer, sans distinction des divers échelons, les Etats fédérés et les *zones* (Nigeria-Ethiopie), wilayas (régions d'Algérie), les gouvernorats (Egypte), les régions (Cote d'Ivoire et Sénégal), les districts (Egypte-Gabon-Ghana), les communes (RDC-Cote d'Ivoire), les préfectures (Maroc), les conseils urbains et ruraux (Botswana), etc...

Cette diversité de collectivités territoriales africaines entretient toutefois des points de convergence. En effet, il existe entre les diverses collectivités à l'intérieur des Etats une hiérarchisation selon les niveaux de subdivision administrative, territoriale et de transfert de compétences. Sur l'échantillon des 11 pays ci-dessous étudiés, l'on peut se rendre compte que les collectivités africaines sont hiérarchisées sur la base de plusieurs facteurs (taille du territoire et de la population, compétences transférées, ressources économiques, etc.). Parmi les **collectivités de niveau supérieur**, les plus importantes et les plus proches de l'Etat central, dans le cadre de la décentralisation, nous comptons une diversité de dénominations qui renvoie toutefois à des réalités similaires : les Districts autonomes et les régions (Cote d'Ivoire, Maroc, Sénégal), les Provinces (Gabon- RDC), les gouvernorats et wilayas (Egypte-Algérie) et les Départements (République du Congo). Ensuite, les **collectivités de niveau intermédiaire**, en dépit de la diversité de leurs dénominations, partagent aussi des points communs qui les caractérisent. Ce sont par exemple les préfectures (Maroc), les villes et communes (Egypte, Algérie, Sénégal, Cote d'Ivoire), les districts communaux (Gabon, Ghana, Egypte), les conseils urbains (Botswana). Enfin, dans les **niveaux inférieurs plus locaux**, ce sont : les conseils ruraux (Botswana), les cantons et villages (Egypte, Algérie, Gabon, Cote d'Ivoire). Ces différents niveaux de décentralisation visent à mieux maîtriser la distribution des pouvoirs et compétences à l'échelle subétatique. De sorte que, les collectivités de niveau supérieur, intermédiaire et celles de base doivent exercer leurs compétences non pas en concurrence mais en complémentarité les unes avec les autres, et surtout en conformité avec les grandes orientations juridiques et stratégiques

nationales. Cependant, en dépit de l'existence de ces différents niveaux de décentralisation, aucune collectivité territoriale ne peut exercer de tutelle sur une autre⁹.

Encadré 2 : typologie de décentralisation et de collectivités en Afrique

QUELQUES EXEMPLES DE PAYS AFRICAINS	LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	NOMBRES DE COLLECTIVITES EN 2020
COTE D'IVOIRE	- 2 Districts autonomes - 31 régions - 201 communes	234
MAROC	- 12 régions - 75 préfectures et provinces - 1503 communes	1590
EGYPTE	- 27 Gouvernorats - 188 Districts - 200 Villes - 4800 villages	5215
ALGERIE	- 58 wilayas (régions) - 1541 communes	1599
Ethiopie	- 11 régions (Etats fédérés) - 62 Zones - 1000 Districts (Woredas) - 15000 Kebeles (Villages et quartiers)	16000
GABON	- 9 provinces - 48 départements - 52 communes - 26 districts - 164 cantons	299
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	- 26 provinces - 145 territoires - 34 villes - 311 communes	516
NIGERIA	- 36 Etats fédérés - 1 Etat-territoire fédéral - 774 zones de gouvernement local	811
SENEGAL	- 14 régions - 46 départements - 557 communes	617
Botswana	- 6 conseils urbains - 12 villes - 10 conseils de district ruraux	28
GHANA	- 16 régions - 261 districts (équivalent de communes)	277
TOTAL		Près 27 186 Collectivités territoriales

1.2.2.2 Quelles sont les Compétences généralement transférées aux collectivités territoriales dans le cadre des processus de décentralisation en Afrique ?

Les compétences généralement transmises aux collectivités territoriales dans le cadre des politiques de décentralisation, en Afrique, se rapportent :

- aux infrastructures et à l'aménagement du territoire de la collectivité ;

⁹ Article 143, Constitution du Royaume du Maroc, 2011.

- à la santé et à l'hygiène locale ;
- au développement économique local ;
- à l'éducation primaire et secondaire ;
- à l'alimentation ;
- à la sécurité locale (Police municipale) ;
- à la gestion de l'eau et de l'environnement ;
- à la gestion des marchés ;

Nb : Les compétences en matière d'affaires étrangères, de sécurité nationale, de défense et de monnaie relèvent généralement du domaine réservé de l'Etat.

Les compétences transférées aux collectivités territoriales par les gouvernements centraux se fondent sur un régime juridique national caractérisé tant par la hiérarchie que par la complémentarité des normes. En effet, dans plusieurs pays africains, c'est souvent la constitution qui pose le cadre juridique de la décentralisation et de son corollaire les collectivités territoriales. Au Maroc, c'est le titre IX de la constitution de 2011 qui pose le cadre de la décentralisation à travers l'établissement des principales collectivités : régions, préfectures, provinces et communes. De la même manière, le Titre XIII de la constitution ivoirienne de 2016 fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales du pays. Outre les constitutions nationales, les lois organiques, les lois ordinaires portant décentralisation, ainsi que les lois de finance, relatives aux divers moyens financiers à allouer aux collectivités, déterminent les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources. Les collectivités à leur tour sont censées exercer ces compétences dans le respect du régime juridique national, mais surtout dans le cadre des plans nationaux globaux et sectoriels, à travers l'élaboration de plans locaux approuvés ou validés préalablement par les autorités de tutelle. Et ce en raison du principe d'indivisibilité des Etats africains majoritairement unitaires.

Par ailleurs, afin d'assurer l'effectivité de l'action des collectivités territoriales, les compétences doivent, en principe, être transférées par l'Etat simultanément avec les moyens humains, techniques et financiers requis. Cela reflète le caractère indissociable des transferts de compétences et des moyens divers inhérents dans le cadre de la décentralisation. Autrement dit, une décentralisation réussie commence par un transfert effectif des compétences de l'Etat vers la collectivité concomitamment à l'octroi de tous les moyens nécessaires à l'exécution desdites compétences. C'est, par exemple, ce que nous dit la Loi N° 028/2020 du 24/12/2020 fixant les modalités de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales au Gabon, en son article 23 : « ***Tout transfert de compétences de l'Etat aux communes ou aux départements est accompagné d'un transfert des crédits utilisés pour l'exercice des compétences transférées*** ». Il en est de même en Côte d'Ivoire où, en dépit de quelques différences des modèles de décentralisation avec le Gabon, la loi portant transfert des compétences aux collectivités territoriales, en son article 17, dispose que : « ***L'Etat doit mettre à la disposition des Collectivités territoriales concernées les ressources humaines, matérielles et financières correspondant à la subrogation*** ». Par conséquent, et de manière générale, la non-inscription d'une dotation dans la loi de finances au titre des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales dégage ces dernières de toute responsabilité dans l'administration ou la gestion desdites compétences¹⁰.

¹⁰ Voir article 17 de la Loi N° 028/2020 du 24/12/2020 fixant les modalités de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales au Gabon

Encadre 3 : quelques compétences de collectivités africaines, source de financement et fondements juridiques

QUELQUES COLLECTIVITES AFRICAINES	QUELQUES EXEMPLE DE PAYS	COMPETENCES ATTRIBUEES	AIRES D'APPLICATION	SOURCES DE FINANCEMENT	FONDEMENTS JURIDIQUES NATIONAUX
COMMUNES, VILLES, DISTRICTS COMMUNAUX ET CONSEILS URBAINS-RURAUX	GHANA COTE D'IVOIRE MAROC SENEGAL GABON ALGERIE EGYPTE BOTSWANA	1. Aménagement du territoire communal ; 2. Services publics : l'eau potable, de l'assainissement, des marchés locaux et des transports publics 3. Santé et hygiène publique 4. Éducation et culture : Soutien aux écoles primaires, promotion des activités culturelles et sportives. 5. Développement économique : Encouragement des initiatives locales et gestion des marchés. 6. Environnement : Protection des espaces verts et gestion des ressources naturelles.	Territoire communal, de la ville, du district communal	Taxes locales communale ; -Transfert de fiscalité de l'Etat central vers la collectivité ; -Dotations et subvention de l'Etat ; -Crédit intérieur - Crédit extérieur sous contrôle Etatique -Dons et legs	Lois organiques et ordinaires Lois de finance Constitution Décret d'application
PROVINCES REGIONS GOUVERNORAT WILAYA DEPARTEMENT	RDC GABON EGYPTE ALGERIE MAROC COTE D'IVOIRE CONGO BRAZZAVILLE	Avec l'Etat et conformément au plan national ou sectoriel : Le plan d'aménagement de la province ; 2. la fonction publique provinciale et locale ; 3. la dette publique provinciale ; 4. les finances publiques provinciales ; 5. les emprunts intérieurs pour les besoins de la province ; 6. les travaux et marchés publics d'intérêt provincial et local ; 7. l'enseignement maternel, primaire, secondaire, professionnel et national ainsi que l'alphabétisation des citoyens conformément aux normes établies par le pouvoir central ; 9. les taxes et les droits provinciaux et locaux, notamment l'impôt foncier, l'impôt sur les revenus locatifs et l'impôt sur les véhicules automoteurs ; 10. la production de l'eau pour les besoins de la province ; 11. la planification provinciale, régionale	Territoires de la province, de la région, du gouvernorat et des wilayas	-Taxe locale et provinciale, régionale ; -Transfert de fiscalité de l'Etat central vers la collectivité -Dotations et subvention de l'Etat -Fonds de péréquation des collectivités locales - Crédit intérieur - Crédit extérieur sous contrôle Etatique -des dons et legs	Constitution nationale Loi de finance Loi organique et ordinaire décentralisation Décret d'application

1.2.3 LES NOTIONS COROLLAIRES ET VOISINES DU CONCEPT DE DECENTRALISATION

1.2.3.1 La Déconcentration

La **déconcentration** est à la fois un processus et un système qui consiste à transférer des compétences de l'Etat vers ses représentants locaux, à l'échelle subétatique au sein des circonscriptions territoriales. A l'inverse des autorités décentralisées, qui sont élus par la population, les autorités déconcentrées sont nommées et soumises au contrôle hiérarchique de l'Etat qui peut les sanctionner ou les révoquer. Les services et les autorités déconcentrées assurent, à l'échelle décentralisée, la tutelle et le contrôle que doit exercer l'Etat sur l'exercice des compétences dévolues aux collectivités territoriales. Nous pouvons citer, parmi les diverses autorités déconcentrées en Afrique, celles qui administrent des circonscriptions administratives d'échelon supérieur : gouverneur de province (RDC), gouverneur de Gouvernorat (Egypte), préfet de région et Wali de région (Cote d'Ivoire et Maroc). A l'échelon intermédiaire, on peut citer les préfets de départements (Sénégal-Gabon), les Sous-préfets qui administrent les sous-préfectures (Cote d'Ivoire), les gouverneurs des préfectures (Maroc), etc. A l'échelon de base des autorités déconcentrées, l'on trouve essentiellement les services déconcentrés des ministères qui sont des Directions régionales, départementales ou locales. Elles exécutent leurs missions gouvernementales dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'industrie, le tourisme, etc. Ces services déconcentrés travaillent sous la coordination des plus hautes autorités déconcentrées dans la circonscription administrative : gouverneurs, préfets et sous-préfets.

Nonobstant les différences existantes entre décentralisation et déconcentration, ces deux processus contribuent ensemble à diligenter et implémenter la présence effective et l'action de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Décentralisation et déconcentration constituent toutes deux des piliers de la souveraineté nationale, en permettant l'exercice de la plénitude, de l'exclusivité, et de l'effectivité des compétences de l'Etat à travers tout le pays, et par conséquent au plus près des populations de l'Etat. D'ailleurs, dans certains pays africains, certaines autorités décentralisées sont aussi des autorités déconcentrées. On dit qu'elles bénéficient d'un dédoublement fonctionnel. L'on peut citer, par exemple, les gouverneurs de provinces en RDC et les gouverneurs de gouvernorats en Egypte, sans oublier les maires qui, tout en représentant l'Etat au sein de leurs collectivités, sont élus par la population.

Encadré 4 : Quelques services et autorités déconcentrées en Afrique				
Quelques exemples Africains	Services et Autorités déconcentrées	Echelon supérieur	Echelon intermédiaire	Echelon de base
	Egypte	Gouverneur nommé par le Président de la République	Services déconcentrés des Ministères	Conseils locaux
	RDC	Gouverneurs de provinces	Services déconcentrés de l'Etat	Idem
	Cote d'Ivoire	Préfets de régions	Sous-préfets	Services déconcentrés des ministères
	Maroc	Wali des régions	Gouverneur de province et de préfecture	Services déconcentrés des ministères
	Sénégal	Gouverneurs de régions	Préfets de départements et Sous-Préfets d'arrondissement	Services déconcentrés des Ministères
	Ghana	Ministres régionaux	Chef de districts	Services déconcentrés des ministères

1.2.3.2 La Gouvernance locale

La gouvernance locale vise à transférer le pouvoir aux populations locales en vue de réaliser un développement économique et politique qui soit mené par les populations elles-mêmes et qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté. Il implique préalablement un transfert vertical de l'Etat vers les collectivités locales, et un transfert horizontal entre les collectivités et les acteurs non-étatiques¹¹ : entreprises, coopératives, organisation de la société civile, association, fondation.

L'union Africaine, quant à elle, définit la gouvernance locale comme l'ensemble des processus et institutions de gouvernance au niveau sous-national, y compris la gouvernance par et avec les autorités locales, la société civile et les autres acteurs concernés au niveau local¹². En d'autres termes, nous considérons que la gouvernance locale consiste en ***un mode de gouvernance décentralisé qui va toutefois plus loin, en impliquant, en plus des autorités décentralisées et déconcentrées, tous les autres acteurs non-étatiques dans les processus de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques de développement local.*** En sus d'impliquer tous les acteurs locaux, la gouvernance locale prend aussi en compte toutes les spécificités et caractéristiques (socioethniques, géographique, économique, géopolitique, etc.) dans la définition des politiques de développement nationales et locales.

1.2.4 LE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE (DDD) : DEFINITION, BENEFICIAIRES ET ACTEURS A MOBILISER

1.2.4.1 Développement durable décentralisé (DDD) : que sais-je ?

Pour la LIDAF, le Développement Durable Décentralisé (DDD) représente un **état de satisfaction sociétale durable, fondé sur la poursuite et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), et résultant d'une synergie harmonieuse entre la décentralisation, la déconcentration, la gouvernance locale, en tenant compte des spécificités culturelles, économiques, sociales et écologiques propres à chaque territoire.** Le DDD s'entend comme une approche intégrée qui associe les principes universels du développement durable à la dévolution effective des compétences, des ressources et des responsabilités vers les collectivités territoriales et les acteurs locaux. Il implique une participation active des forces vives locales, mais également un dialogue stratégique avec les partenaires internationaux. Dans cette perspective, les régions, départements, provinces, communes, villes, cantons, villages et autres entités décentralisées sont appelés à jouer un rôle important dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de durabilité sur leurs territoires respectifs.

En d'autres termes, le développement durable décentralisé consiste à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'échelle infra-étatique, à travers un processus structuré comprenant le diagnostic, la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques locales de développement. Ce processus est conduit de manière collaborative par les autorités décentralisées, sous la supervision des autorités déconcentrées, et en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs de la gouvernance territoriale, parmi lesquels les opérateurs économiques, les organisations de la société civile, les associations communautaires, les citoyens et les autorités traditionnelles locales, ainsi que les partenaires internationaux.

Equation du Développement durable décentralisé = ODD+ Décentralisation+ Gouvernance locale+ Prise en compte des spécificités et contraintes locales.

Somme toute, le développement durable décentralisé s'articule autour de 04 points clés :

- **Le transfert effectif et concerté des compétences et des ressources vers les autorités décentralisées dans une logique de décentralisation verticale ;**
- **En vue de la poursuite des 17 Objectifs de développement durable ;**

¹¹ Institut de recherches et d'Applications des méthodes de développement (IRAM), *Décentralisation et Gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Corlet imprimeur, Paris, 2008, pp. 7-8.

¹² Union Africaine, *Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local*, op.cit., p.2.

- Avec la consultation et la participation active des citoyens et des acteurs non-étatiques locaux, nationaux et internationaux dans la poursuite du développement durable, dans une logique décentralisation horizontale ;
- En tenant compte de manière obligatoire et effective des stratégies, particularités, spécificités et contraintes nationales, régionales et locales ;

1.2.4.2 Publics cibles bénéficiaires

Les publics bénéficiaires de ce manifeste de la Ligue internationale en faveur du développement durable décentralise en Afrique (LIDAF) sont premièrement **les collectivités territoriales africaines**, dont la diversité a déjà été exposée ci-dessus : les Districts, les gouvernorats, les régions, les Wilayas, les provinces, les préfectures, les communes, les Villes, communautés d'agglomérations et de communes, les faïtières de nationales de collectivités territoriales, les conseils urbains, les conseils ruraux villages, etc.

Ensuite, conformément au caractère inclusif du développement durable décentralisé, la deuxième catégorie de populations bénéficiaires de ce projet est **les populations locales** : citoyens, acteurs économiques locaux, associations, chômeurs, diplômés, pauvres et désœuvrés, les souverainetés traditionnelles locales, etc. Car le raccourci consistant à vouloir mobiliser la population rurale de l'extérieur, par l'intermédiaire de dirigeants au lieu de prendre le temps de gagner sa compréhension et son soutien, a toutes les chances d'être improductif, voire contre-productif, du fait qu'il renforce les positions d'une minorité privilégiée et discrédite l'idée d'une action collective les pour une auto-amélioration¹³

Enfin, la troisième catégorie d'acteurs bénéficiaires de ce projet proposé par la LIDAF est **les Etats et les services déconcentrés de l'Etat**. Car la réalisation d'un développement durable décentralisé, au sein d'un Etat, permet d'améliorer tous les agrégats macroéconomiques autrefois atones, ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs en matière de développement durable et de bien-être global au sein de l'Etat.

1.2.4.3 Quels acteurs à mobiliser dans la poursuite du développement durable décentralisé en Afrique en plus des collectivités territoriales ?

En plus des collectivités territoriales et leurs écosystèmes locaux, il faudra mobiliser divers acteurs étatiques et non-étatiques, nationaux et internationaux aux activités étroitement liées les unes aux autres, afin de réaliser les objectifs finaux d'un DDD efficace et opérant.

1.2.4.3.1 LES ACTEURS NATIONAUX

➤ Les Etats et les services déconcentrés

En raison du principe d'indivisibilité des Etats, l'Etat central en Afrique est un acteur incontournable en amont et en aval d'une politique de développement durable décentralisé. Il définit les lois et règlements qui encadrent la décentralisation et le développement durable. L'Etat et ses services déconcentrés veillent à l'harmonisation des politiques locales avec les objectifs nationaux et internationaux de développement. Sur le plan financier, l'Etat fournit encore l'essentiel des dotations budgétaires et autres subventions aux collectivités dans le cadre des transferts de compétences. Sur le plan technique, l'Etat, à travers ses services déconcentrés, met à disposition des collectivités des fonctionnaires et autres agents de l'Etat, afin d'aider ses dernières à réaliser les tâches à elles assignées dans le cadre du processus de décentralisation. De plus, l'Etat est par excellence l'autorité de tutelle des collectivités. Ce qui revient à dire qu'aucune diplomatie décentralisée ne saurait prospérer sans l'accord préalable de l'Etat. Par conséquent, l'Etat est le facilitateur de la coopération entre les collectivités, les entreprises et les partenaires internationaux. Ainsi, sur le plan de la coopération économique internationale, l'Etat crée un **environnement économique et politique stable** pour attirer les investissements privés, internationaux et l'aide au développement internationale vers

¹³ Développement décentralisation, p.175.

les collectivités. Il protège les initiatives locales contre les risques économiques et politiques. Enfin, sur le plan de la sécurité et de la défense des biens et des personnes, l'Etat doté de l'exclusivité de la force armée, est le garant de l'intégrité et de la sécurité des territoires locaux, des institutions, des biens et des populations qui y vivent sur toute l'étendue du territoire national.

➤ **Les associations et faitières nationales et internationales de collectivités territoriales**

Les faitières nationales des collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la coordination, la représentation et le renforcement des capacités des collectivités locales en Afrique. Elles se sont assigné les missions de défendre les intérêts des collectivités territoriales auprès des gouvernements et des institutions internationales, en prenant part à l'élaboration des politiques publiques en matière de décentralisation et de gouvernance locale. Certaines faitières organisent des **formations et ateliers** pour améliorer les compétences des élus et des agents territoriaux, tout en facilitant l'échange de **bonnes pratiques** entre collectivités pour optimiser la gestion locale. On peut ajouter qu'elles ont la capacité d'aider les collectivités à accéder à des financements nationaux et internationaux pour leurs projets de développement, sans oublier la mise en place de mécanismes de péréquation pour réduire les disparités territoriales.

➤ **Le secteur privé national africain**

Le secteur privé africain joue un rôle essentiel dans le développement durable décentralisé, en complément des actions des États et des collectivités territoriales. En matière, d'investissement et d'emplois local, le secteur privé peut mobiliser des ressources financières et investir pour les projets locaux, notamment dans les infrastructures, l'énergie et l'agriculture, l'industrie et les services¹⁴, tout en constituant le principal pourvoyeur d'emplois formels dans la majeure partie des pays africains (p.30). De sorte que la présence d'un secteur privé national dynamique jure la dépendance inexorable des collectivités territoriales aux financements extérieurs ou étatiques. Sur le plan technologique et de l'innovation, les entreprises privées, grâce aux PME et Start-up innovantes, apportent des **solutions technologiques nouvelles** pour améliorer la gestion des ressources et l'efficacité des services publics, tout en favorisant l'industrialisation durable et la modernisation des collectivités locales. Le secteur privé africain constitue également une solution durable et locale pour la conclusion de partenariats public-privés (PPP) qui permettent de **cofinancer des projets de développement**, en combinant expertise-finance privée locale et gouvernance publique. De la même manière, le secteur privé africain peut permettre de renforcer la **capacité des collectivités** à construire, aménager et gérer des infrastructures et services essentiels en régie ou en concession, évitant ainsi de recourir sempiternellement à l'expertise hors Afrique. En matière environnementale, le secteur privé africain doit être de plus en plus impliqué dans la finance verte, afin de contribuer à la réduction des émissions de CO₂ et à la préservation des écosystèmes. Il joue, par conséquent, un rôle fondamental dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) pour lutter contre le changement climatique.

➤ **Les organisations non gouvernementales (ONG) et organisations de la société civile (OSC)**

Elles encouragent l'implication des populations dans la gouvernance locale et la prise de décision, en créant des espaces de dialogue entre les collectivités et les citoyens pour une gestion plus transparente, plus inclusive, plus durable. Les ONG et OSC offrent également des formations aux élus et aux agents territoriaux pour améliorer la gestion locale et pallier les faibles moyens de formation initiale et continue des agents et dirigeants des collectivités. Les ONG et OSC peuvent mobiliser des ressources financières pour des projets locaux, notamment dans l'agriculture, l'éducation, la santé et l'environnement. Aussi, développent-elles des innovations sociales et des **initiatives pilotes** qui peuvent être répliquées à plus grande échelle. Enfin, les OSC et ONG peuvent influencer des **politiques publiques** en plaidant pour une gouvernance locale plus inclusive et transparente, tout en facilitant la coopération entre collectivités territoriales et diversité d'acteurs internationaux : fonds d'aide, agence de coopération bilatérale pour le développement, investissements durables, institutions onusiennes, etc.

¹⁴ Groupe de la BAD, *Rapport sur la stratégie de développement du secteur privé 2021-2015*, 22p.

➤ Les souverainetés traditionnelles africaines

Dominées par les conquêtes coloniales et remplacées après la colonisation européenne en Afrique, entre le 17^e et le 20^e siècle, les souverainetés traditionnelles africaines doivent continuer à jouer un rôle clé dans le développement durable décentralisé, en complément des structures étatiques et des collectivités territoriales. En effet, dans leur nouveau rôle postcolonial, les autorités traditionnelles assurent une **gestion locale des conflits** et facilitent la cohésion sociale, grâce à des mécanismes endogènes de prévention et de règlement pacifiques des règlements des différends locaux. Elles peuvent aussi assumer un rôle de **médiation** entre les populations et les administrations publiques, en cas d'incompréhension ou de litige relatif, par exemple, à des expropriations pour cause d'utilité publique sur des espaces des ruraux ou villageois ou encore sur des questions d'ordre culturel et social ramenées à l'agenda politique. Sur le plan environnemental, elles peuvent contribuer significativement à la **préservation des écosystèmes** et à la gestion durable des terres et des forêts, par application des **pratiques ancestrales** de conservation et de gestion des ressources. Aussi, les souverainetés africaines, dépositaires des connaissances endogènes et des traditions, sont-elles capables de déployer les coutumes et autres savoirs ancestraux, en vue de favoriser un développement durable adapté aux réalités traditionnelles locales. Enfin, elles contribuent à la sensibilisation des populations sur les enjeux environnementaux et sociaux. Et forts de leur grande autorité morale, coutumière et même parfois spirituelle, les pouvoirs traditionnels jouent un rôle clé dans la mobilisation et dans l'engagement des citoyens pour la réussite des initiatives locales, notamment dans les zones rurales et périurbaines.

➤ Les acteurs nationaux et internationaux de la recherche et de la formation en matière de décentralisation, de gouvernance-développement local et de développement durable

Les acteurs nationaux de la recherche et de la formation jouent un rôle essentiel dans les politiques de décentralisation et de développement durable. Ce sont les universités, les grandes Écoles, les centres de recherche fondamentale et appliquée en matière de développement, etc. Ces acteurs au cœur de l'économie de la connaissance mènent des études et recherches pour analyser les défis et opportunités liés à la décentralisation et au développement local en Afrique, sans oublier leur capacité à développer des outils méthodologiques pour améliorer la gouvernance territoriale et la gestion des ressources¹⁵ au tant au niveau national que local. Aussi, grâce à leur expertise, les acteurs de la recherche peuvent-ils développer des programmes de formation adaptés aux contextes et réalités locales pour renforcer les compétences des élus et des agents territoriaux. De plus, les acteurs de la recherche et de l'innovation contribuent à l'élaboration des réformes et stratégies nationales en matière de gouvernance locale et peuvent accompagner les collectivités les plus vulnérables dans la mise en œuvre des politiques de développement durable et dans l'intégration de nouvelles technologies pour moderniser la gestion des collectivités et améliorer l'efficacité de leur action. Les Ecoles nationales d'administrations (ENA), l'institut de recherche pour le développement (IRD) présent dans plus de 50 pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, ainsi que l'institut de recherche et de développement des méthodes d'Application (IRAM) sont quelques exemples de ces acteurs de la recherche au service du développement durable décentralisé en Afrique.

1.2.4.3.2 LES ACTEURS INTERNATIONAUX

➤ Les organisations régionales, internationales et institutions spécialisées de l'ONU :

Les OI et autres institutions spécialisées de l'ONU mobilisent des ressources financières pour soutenir les projets locaux et renforcer les infrastructures. Elles offrent également un appui technique aux collectivités pour améliorer la gestion des ressources et la planification territoriale. Les OI et les institutions spécialisées onusiennes influencent aussi les politiques publiques en formulant des plaidoyers et des recommandations, pour une gouvernance locale plus inclusive et transparente. Elles participent à l'élaboration des **normes internationales** en matière de développement durable, à l'instar du PNUD dans le cadre des ODD. Sur le plan diplomatique, les OI facilitent l'échange d'expériences entre pays et

¹⁵ <https://www.iram-fr.org/developpement-local-et-decentralisation.html>

collectivités pour optimiser les stratégies de développement, tout en favorisant des courants de coopération entre collectivités locales et acteurs internationaux financiers ou techniques.

➤ **Les associations et faitières internationales de collectivités territoriales :**

Les faitières internationales des collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la coordination, la représentation et le renforcement des capacités des collectivités locales à l'échelle mondiale. Elles se sont assigné les missions de défendre les intérêts des collectivités territoriales auprès des gouvernements et des institutions internationales, en faisant des recommandations pour l'élaboration des politiques publiques en matière de décentralisation et de gouvernance locale. C'est le cas par exemple de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Certaines faitières organisent des formations et ateliers pour améliorer les compétences des élus et des agents territoriaux, tout en facilitant l'échange de bonnes pratiques entre collectivités pour optimiser la gestion locale. On peut ajouter qu'elles ont la capacité d'aider les collectivités à accéder à des financements nationaux et internationaux pour leurs projets de développement, sans oublier la mise en place de mécanismes de péréquation pour réduire les disparités territoriales. La faitière mondiale *Cités et Gouvernements locaux Unis* (CGLU) peut être citée en exemple à titre d'illustration.

➤ **Le secteur privé international œuvrant en Afrique**

Le secteur privé international œuvrant en Afrique est constitué des filiales des moyennes et grandes sociétés transnationales mondiales (STN), dans tous les secteurs économiques : agricoles, industriels et des services. Ces acteurs économiques internationaux doivent jouer un rôle essentiel dans le développement durable décentralisé en Afrique, en complément des actions des États et des collectivités territoriales. En matière, d'investissement et d'emplois local, le secteur privé international peut mobiliser des ressources financières et investir pour les projets de développement locaux, notamment dans les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, tout en constituant le principal pourvoyeur d'emplois dans la majeure partie des pays africains (p.30). Là même où les États et leurs collectivités manquent souvent de moyens financiers suffisants pour exploiter et valoriser leurs nombreuses ressources naturelles. Sur le plan technologique et de l'innovation, les entreprises privées internationales en Afrique, grâce à l'innovation technologique, apportent des **solutions technologiques nouvelles** pour améliorer la gestion des ressources et l'efficacité des services publics, tout en favorisant l'industrialisation durable et la modernisation des collectivités locales. Le secteur privé international, à défaut d'une expertise locale, constitue également une alternative pour la conclusion de partenariats public-privés (PPP), qui permettent de **cofinancer des projets de développement**, en combinant expertise privée locale et gouvernance publique. De la même manière, le secteur privé international peut permettre de renforcer la **capacité des collectivités** à construire et à gérer les infrastructures et services essentiels soit en concession, soit en société d'économie mixte. En matière environnementale, le secteur privé international, œuvrant notamment dans les domaines agricoles, forestiers et industriels, doit être de plus en plus impliqué dans la finance verte, afin de contribuer résolument à la réduction des émissions de CO₂ et à la préservation des écosystèmes. Il joue, par conséquent, un rôle fondamental dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) pour lutter contre le changement climatique. Enfin, le secteur privé international en Afrique, qui réalise d'importants chiffres d'affaires et bénéfices, doit davantage s'impliquer dans le développement durable des communautés immédiatement impactées par leurs activités en Afrique, par des investissements socialement responsables, et en appliquant effectivement la responsabilité sociétale des entreprises.

➤ **Les banques internationales de développement :**

L'une des plus importantes entraves au développement durable en Afrique est la faiblesse du financement, malgré l'abondance des ressources, d'une main d'œuvre de plus en plus qualifiée et d'une technologie disponible. Avec des systèmes monétaires restrictifs et des économies encore extraverties et dépendantes de l'exportation de matières premières sans grandes valeur ajoutée, les économies africaines restent dépendantes financièrement de l'extérieur. Dans ce contexte, les Banques internationales de développement sont des acteurs incontournables à mobiliser pour la réalisation du développement durable décentralisé en Afrique. Elles sont de plus en plus nombreuses et offrent autant de sources

alternatives de financement du développement aux Etats et collectivités Africaines. Citons entre autres : le Groupe de la BAD, le Groupe de la banque mondiale, la Banque islamique de développement (BID), la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), etc. Par exemple, des institutions financières comme la BAD finance des domaines jugés stratégiques et prioritaires en Afrique, à travers la définition des « High 5 » considérés comme moteurs de la transformation de l'Afrique à venir : éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des populations en Afrique. De la même manière, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) jouent un rôle clé dans le développement durable décentralisé en Afrique, à travers les financements de divers programmes et initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté via des mécanismes de réallocation du service de la dette : IADM, PPTE, etc. Le Groupe de la Banque mondiale finance également des projets visant à renforcer la gouvernance locale et à améliorer l'accès aux services publics. Elle investit dans les infrastructures appuyant la construction de routes, d'écoles et de systèmes d'eau potable pour favoriser le développement territorial. Les Banques de développement des Etats du Sud Global (BID, BADEA, Afreximbank, banque des BRICS, etc.) sont de plus en plus actives et favorables au financement du développement durable en Afrique.

➤ **Les fonds d'investissements directs et de Private equity :**

Les fonds d'investissement directs durables et de Private Equity en Afrique financent souvent les projets par le crédit, en complément des investissements en capital. Les fonds d'investissement durable et patient soutiennent des **entreprises locales** qui favorisent l'inclusion sociale et la transition écologique. Les fonds patients financent également des **projets d'infrastructures durables** dans les domaines de l'accès à l'eau potable et aux énergies renouvelables. Ils encouragent ainsi l'**innovation sociale et technologique** pour améliorer la productivité locale tout rehaussant la qualité de vie des populations. A la différence des fonds traditionnels, les fonds d'investissement patient acceptent des rendements plus faibles en échange d'un impact durable. De même qu'ils privilégient des horizons d'investissement longs, souvent sur plusieurs décennies. Les investisseurs en capital patient sont généralement plus tolérants au risque. Ils comprennent qu'investir dans les marchés émergents ou dans les entreprises sociales innovantes comporte des risques inhérents, mais ceux-ci sont atténués par le potentiel d'impact substantiel à long terme¹⁶. A titre d'exemple, *Transform Health Fund* est doté de 111 millions de dollars et finance des entreprises de santé innovantes en Afrique. *AfricInvest* est un acteur majeur du Private Equity qui soutient des projets à fort impact social et économique. *FSD Africa Investments* investit dans des initiatives de développement durable et de finance inclusive¹⁷.

➤ **Les agences de coopération internationale**

Les agences de coopération internationale jouent un rôle essentiel dans le développement durable en Afrique, en apportant des financements, une expertise technique et un appui institutionnel aux États et aux collectivités territoriales. Selon la source du financement, l'on dénombre plusieurs types d'agences de développement. Les agences bilatérales **Agences bilatérales** sont financées par un seul pays et travaillent directement avec les gouvernements africains. Par exemple, l'**USAID** (États-Unis) soutient des projets de développement économique, santé et gouvernance. **GIZ** (Allemagne) est spécialisée dans la coopération technique et le renforcement des capacités. **L'Agence Française de Développement (AFD)** investit quant à elle dans les infrastructures, l'éducation et l'environnement. **Le JICA** (Japon) finance des projets liés aux infrastructures et à l'agriculture. **Le Sida** (Suède) et **Norad** (Norvège) soutiennent des initiatives de développement durable et de gouvernance.

A côté des agences de coopération bilatérales, nous comptons aussi les agences de coopération multilatérales, tel que le NEPAD (Union Africaine) coordonne les programmes de développement à

¹⁶ Faster capital, « Le rôle du capital patient dans l'investissement à impact durable », 17 mai 2025. Disponible en ligne : Le rôle du capital patient dans l'investissement à impact durable - FasterCapital

¹⁷ PROPARCO Groupe AFD : « Afrique : Transform Health Fund, un fonds de dettes pour améliorer l'accès aux soins de qualité, atteint 100 M\$ », 10 octobre 2024.

l'échelle continentale. Alors que certaines agences se concentrent sur des secteurs spécifiques. Ainsi, le Millennium Challenge Corporation (MCC) (États-Unis) finance des projets d'infrastructures et de gouvernance, LuxDev (Luxembourg) et Enabel (Belgique) Soutien des initiatives locales en Afrique.

➤ **Les médias locaux, nationaux et internationaux :**

Les médias locaux, nationaux (Tv, radio, presse écrite et réseaux sociaux) et internationaux (Vox Afrika, RFI, France 24, Afrisud, Medi tv, BBC, etc.) jouent un rôle essentiel dans le développement durable décentralisé, en informant, sensibilisant et mobilisant les populations autour des enjeux de gouvernance locale et de durabilité. Ils peuvent contribuer, d'abord, à la sensibilisation et à l'éducation des masses populaires urbaines et rurales aux thématiques et enjeux du développement durable et de décentralisation en Afrique. Par ailleurs, les médias diffusent des informations clés sur les politiques de développement durable et les initiatives locales, afin de susciter soit de l'adhésion aux politiques publiques, soit la vigilance des populations sur l'action publique et celle des autres partenaires au développement. Enfin, les médias permettent aux citoyens de mieux comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la décentralisation. Ils facilitent ainsi le dialogue entre les collectivités territoriales, les gouvernements et les acteurs du développement local. En relayant les préoccupations des citoyens, les médias influencent les décisions politiques et les réformes en faveur d'une gouvernance plus inclusive. Ils contribuent à la mise en place de stratégies adaptées aux réalités locales.

➤ **Les diasporas :**

Les diasporas africaines jouent un rôle essentiel dans le développement durable décentralisé en Afrique. Elles contribuent, d'abord, à l'envoi d'importants flux financiers vers l'Afrique à travers les remises migratoires dont le montant s'élevait à près de 56 milliards \$ en 2024¹⁸, afin de soutenir l'économie locale et l'équilibre de la balance des paiements. Les membres de la diaspora apportent aussi des compétences techniques et managériales acquises à l'étranger (Brain gain). Les diasporas peuvent créer des **réseaux internationaux** pour connecter les collectivités locales aux opportunités mondiales. Elles soutiennent aussi des **initiatives locales** en matière d'éducation, de santé et d'environnement. L'apport financier et technique des diasporas africaine mérite d'être mieux optimisé, afin de le rendre plus opérationnel et plus efficace pour la réalisation du développement durable décentralisé en Afrique.

➤ **Les forums et sommets internationaux relatifs à la décentralisation et au développement durable :**

Les forums et sommets internationaux jouent un rôle essentiel dans la décentralisation et le développement durable. Ils offrent une plateforme pour échanger des expériences et des solutions innovantes, permettant ainsi aux collectivités et aux États de s'inspirer des modèles réussis dans d'autres pays. Les sommets attirent des investisseurs et bailleurs de fonds pour soutenir les projets de développement local, en facilitant l'accès aux ressources financières internationales pour les collectivités territoriales. Enfin, ces grandes rencontres internationales, qui rassemblent la diversité des acteurs engagés pour le développement durable et la décentralisation, permettent de définir des orientations pour renforcer la gouvernance locale et la durabilité, en facilitant l'adoption de recommandations pour améliorer la gestion des territoires.

1.2.4.4 Les avantages envisagés par l'implémentation volontariste et effective des outils et méthodes du DDD propose par la LIDAF sur les différentes déclinaisons de la décentralisation en Afrique

¹⁸ Blog Banque mondiale, « En 2024, les envois de fonds des migrants vers les pays en développement devraient atteindre 685 milliards de dollars et dépasser le montant cumulé des IDE et de l'APD » décembre 2024.

Encadré 5 : les bénéfices du DDD pour différentes dimensions de ma décentralisation

ODD	Dimensions de la décentralisation	Problèmes persistants	Solutions et opportunités offertes par le DDD
ODD 10 et 11	Décentralisation territoriale	Etats multinationaux, irrédentisme, séparatisme, rébellions armées	Prise en compte des particularités ethnoculturelles
ODD 16		Marginalisation de certains territoires et exode rurale	Corriger l'arbitraire de l'hérogenèse coloniale
		Concentration des populations et des activités au sein des capitales	Prévenir les frustrations et inégalités régionales qui aboutissent aux actions violentes, séparatistes
			Chaque territoire reçoit les ressources financières et techniques afin d'amorcer son développement suivant les plans nationaux, et locaux de développement
			Désengorgement des hypermétropoles et meilleure répartition des populations et des moyens sur l'ensemble du territoire national
ODD 17	Décentralisation politique	Des élus locaux, dans l'exercice de leurs compétences, souvent entravés par des autorités déconcentrées ou par la tutelle	Inclusion de tous les acteurs pour l'adoption des projets locaux par vote de chef de quartiers et vote électronique via sms ou téléphone, Libre expression de tous
ODD 16		Faible inclusion des acteurs locaux dans les processus de prise de décision	Prévenir les troubles et tensions nées de la forte centralisation et de l'ostracisme des populations locales dans la définition de leurs priorités nationales
ODD 4		Atonie de l'autorité des responsables locaux au profit du gouvernement central	Responsabiliser et impliquer pleinement les Elus et acteurs locaux dans la gestion
		Elus et acteurs locaux peu responsabilisés dans la gestion des affaires locales	Aider à plus grande autonomisation des collectivités en matière politique dans le respect du principe d'indivisibilité de l'Etat
		Faible sensibilisation des acteurs locaux sur les enjeux de la décentralisation et du développement durable	Former et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de la décentralisation et du développement durable
		Le manque de contrôle et de transparence dans l'utilisation des fonds publics nuit à la confiance des citoyens.	Militer pour une implication plus active des acteurs dans la gestion des fonds alloués
ODD 3	Décentralisation administrative	Des compétences et de ressources souvent non transférées dans les faits aux collectivités	Plaider en faveur de l'effectivité des transferts des compétences et de ressources de l'Etat vers les collectivités
ODD 4			
ODD 17		Des charges de travail accumulées par l'administration centrale et ses services déconcentrés	Cœuvrer au partage des responsabilité entre l'administration centrale et les administrations décentralisées et déconcentrées
ODD 16			
ODD 10		Des collectivités limitées dans la mobilisation des ressources en vue d'assumer leurs compétences	Cœuvrer à l'expansion des services publics de qualité sur toute l'étendue du territoire nationale
ODD 11		Des services publics de qualité relativement mauvaises au sein des collectivités territoriales	
ODD 4	Décentralisation fonctionnelle ou technique	Absence de plan d'urbanisme et de plan d'aménagement durable de la collectivité	Aider les collectivités à réaliser leur plan de développement et d'aménagement local
ODD 6		Faiblesse des collectivités relatives à la maîtrise d'ouvrage	Responsabiliser et former les collectivités à la maîtrise d'ouvrage
ODD 7			
ODD 8		Faiblesse des acteurs locaux ou nationaux à même d'assurer les compétences en régie ou en PPP, en tant que maître d'œuvre	Responsabiliser et former les acteurs locaux à la maîtrise d'œuvre
ODD 9			
ODD 10			Aider les collectivités à nouer des partenariats PPP, à créer des régies et à mobiliser des fonds complémentaires
ODD 17		Faiblesse financière des collectivités dépendantes de l'Etat et peu ouvertes sur l'extérieur	
ODD 17	Décentralisation financière	Forte dépendance des collectivités aux dotations de l'Etat central	Mieux prélever les impôts locaux dans le cadre fixé par le cadre juridique national
ODD 8		Insuffisance des dotations eu égard aux compétences transférées	Mobiliser le secteur privé local et national
ODD 9			Mobiliser le secteur privé international

ODD 4 ODD 13		Difficulté d'obtenir des financements pour valoriser les ressources locales, créer de la richesse tout en préservant l'environnement	Mobiliser des fonds d'investissements durables
-----------------	--	--	--

2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET DE CREATION DE LA LIGUE INTERNATIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE EN AFRIQUE

2.1 LE FAIBLE BILAN GLOBAL AFRICAIN EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE MALGRE DES EFFORTS CONSENTIS

2.1.1 LES EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE EN AFRIQUE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Le bilan Africain en matière de développement durable décentralisé reste relativement faible, comme nous le verrons (p.25) ci-dessous. Cependant, il nous semble d'abord important de mentionner les nombreuses initiatives publiques et privées, nationales et internationales déjà engagées en faveur du DDD et qui méritent d'être renforcées.

2.1.1.1 Les initiatives et politiques publiques nationales

2.1.1.1.1 SUR LE PLAN JURIDIQUE

Plusieurs pays africains ont mis en place des initiatives et politiques publiques pour favoriser le développement décentralisé, permettant aux collectivités locales de mieux gérer leurs ressources et de répondre aux besoins des populations locales. L'affirmation de la volonté de l'Etat central à impulser et soutenir les processus de décentralisation respectifs en Afrique s'est d'abord traduite sur le plan juridique, à travers **des dispositions constitutionnelles et législatives** portant création, organisation, fonctionnement et transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales (voir pp. 16-17).

2.1.1.1.2 SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL

Aussi, la volonté étatique de décentraliser s'est-elle traduite à travers des programmes nationaux de développement. En Côte d'Ivoire, le Plan National de Développement (PND 2021-2025) reconnaît et demande aux Districts Autonomes et aux collectivités territoriales d'agir significativement pour un

développement local durable¹⁹. Au Sénégal, le Programme national de Développement local (PNDL), dans le cadre du financement du développement local (FDL), a appuyé la réalisation de 493 microprojets grâce à 83 conventions signées avec les collectivités territoriales de 2017 à 2019 pour un montant de 10 milliards FCFA²⁰. Aussi l'organisation du Forum national sur la décentralisation en RDC a mobilisé près de 600 participants dont les cadres des Ministères techniques en rapport avec la réforme de la Décentralisation, les gouverneurs des provinces, des élus nationaux et provinciaux, des représentants de la Société Civile et des Partenaires Techniques et Financiers, les Autorités coutumières et locales. Ajoutons à cela, le **Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) en RDC, nonobstant** les multiples difficultés qui ont remis en question son efficacité, notamment en raison de problèmes de gestion financière et de détournements de fonds. A l'instar de la RDC, la République voisine du Congo, par l'action du ministère délégué à la Décentralisation et au Développement local, avec l'appui des partenaires au développement, a organisé du 1er au 4 mars 2023 à Kintélé près de Brazzaville, un forum sur le thème « **La revitalisation et la redynamisation de la décentralisation et du développement local** ». Ce forum avait pour objet d'amener les acteurs étatiques à créer des conditions nécessaires à l'implémentation effective de la décentralisation au Congo. Car, après plusieurs décennies d'expérimentation de ce processus, son effectivité n'est pas encore satisfaisante, notamment à cause des difficultés rencontrées par les collectivités locales dans le transfert des moyens relatifs aux compétences correspondantes²¹. Au Gabon, la Stratégie nationale de décentralisation et de développement pour le développement local (SN3DL) vise à structurer la gouvernance locale et à améliorer la gestion des ressources publiques.

Notons, par ailleurs, que des ministères et organes nationaux ont été spécialement chargés de mener les processus de décentralisation dans de nombreux pays africains. Ainsi, en RDC le ministère de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles a été institué en février 2006. Au Sénégal, le ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires en 2012. Au Burkina-Faso, c'est le ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Même si certains Etats africains n'ont pas dédié de ministère spécifique à la politique de la décentralisation, cette dernière est, en revanche, conduite par de grandes directions au sein d'un ministère régalien, notamment le ministère de l'Intérieur et de la sécurité. C'est le cas de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local en Côte d'Ivoire en charge de la mise en œuvre des politiques de décentralisation et du renforcement des collectivités territoriales.

2.1.1.1.3 SUR LE PLAN FINANCIER

Des mécanismes de financement du budget des collectivités territoriales, bien qu'insuffisants, sont prévus par les Etats centraux. Il s'agit d'abord et principalement des transferts de ressources budgétaires que l'Etat central utilisait pour exercer les compétences transférées vers les collectivités territoriales. Ce sont les dotations, les subventions et les recettes fiscales redistribuées²² dont les montants peuvent varier, d'un pays à l'autre, en fonction de la superficie de la collectivité, de la taille de la population, du taux de pauvreté, et de la capacité de la collectivité à mobiliser les ressources. Aussi, existent-ils des fonds mixtes d'appui à l'investissement financés conjointement par les bailleurs internationaux et par les Etats africains au profit de toutes les collectivités territoriales du pays²³. Au Mali, depuis 2007, le **Fonds national d'appui aux collectivités territoriales (FNACT)** est l'outil de l'Etat malien pour soutenir les investissements dans

¹⁹ Ministère du plan et du développement de Cote d'Ivoire, « Plan national de développement PND 2021-2025 », Orientations stratégiques, Tome II, p.132.

²⁰ Ministère Sénégalais des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires, « Le Programme national de Développement local (PNDL) », Mars 2016.

²¹ Agence d'information d'Afrique centrale, « Décentralisation et développement local : un forum sur la revitalisation et la redynamisation prévu à Brazzaville », 27 février 2023.

²² Ministère du budget et du portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire, *Loi de finances n° 2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023*, Annexe 8, pp.1-3.

²³ IRAM, *Décentralisation et Gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, op.cit., p.29

les collectivités territoriales. Il est géré par **Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT)**.

Ajoutons à cette liste non-exhaustive de mécanismes de soutiens financiers aux collectivités territoriales en Afrique, les fonds de péréquation verticaux ou horizontaux. Ce sont des mécanismes financiers qui visent à réduire les disparités économiques entre les collectivités territoriales. Par exemple, Au Sénégal, le **Fonds d'Appui et de Péréquation aux Collectivités Territoriales** permet de répartir les ressources financières, issues des revenus miniers nationaux, entre les collectivités pour assurer un développement équilibré. Le fonds de péréquation sénégalais est destiné à équiper les collectivités locales, prioritairement celles abritant des opérations minières²⁴. De la même manière, la **Caisse Nationale de Péréquation en République Démocratique du Congo (RDC)** a été créée pour financer des projets d'investissement public. Elle vise à corriger les déséquilibres de développement entre les provinces et les entités territoriales décentralisées. Son financement provient du Trésor public à concurrence de 10% de la totalité des recettes à caractère national revenant à l'Etat chaque année²⁵.

2.1.1.1.4 SUR LE PLAN DES RESSOURCES HUMAINES

Il n'y a pas de décentralisation sans transfert de compétences et de moyens financiers de l'Etat central vers les collectivités territoriales. De la même manière, il ne peut y avoir de décentralisation effective sans transfert de ressources humaines de l'Etat central vers les collectivités territoriales. Si les collectivités sont dirigées par les élus locaux à la tête de leurs conseils territoriaux respectifs, leur fonctionnement nécessite une quantité suffisante de travailleurs qualifiés de diverses compétences à même d'œuvrer à atteindre les objectifs assignés aux collectivités. Dans nombre de pays africains, c'est la loi qui détermine les modalités de recrutement, de traitement et les obligations des personnels des collectivités territoriales. Ainsi, des fonctionnaires ou des agents de l'Etat peuvent être affectés à l'exécution des tâches d'encadrement ou d'exécution dans les collectivités territoriales. Ils sont dans ce cas placés sous l'autorité de l'exécutif de la collectivité territoriale : ils sont en position mis à disposition. Ces fonctionnaires ou agents de l'Etat mis à la disposition des collectivités territoriales émargent sur le budget général de l'Etat²⁶. Aussi, les collectivités peuvent-elles recruter d'autres personnels administratifs et techniques soumis au code du travail et dont le traitement salarial est assuré par les dotations de l'Etat comme c'est le cas en Côte d'Ivoire²⁷.

2.1.1.2 Quelques initiatives internationales en faveur du DDD en Afrique

2.1.1.2.1 AU NIVEAU CONTINENTAL

L'Union Africaine (UA) appuie et encourage le processus de décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local en Afrique considéré comme un préalable à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des peuples du continent²⁸. De sorte que le 10 août depuis 2013 a été consacré par l'UA : journée africaine de la décentralisation et du développement locale. De plus, afin de marquer son attachement à l'urgence de la décentralisation et aux problématiques connexes, l'UA a adopté, en date du 27 juin 2014, la **Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local**²⁹. Cette charte sert de cadre pour guider les États membres dans leurs politiques de décentralisation nationale. Enfin, l'Agenda 2063, est une vision stratégique, prospective et panafricaine portée par l'UA, en faveur d'une Afrique « Afrique intégrée,

²⁴ Le Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités Locales au Sénégal a été créé par le décret n° 2009-1334 du 30 novembre 2009, modifié par le décret n° 2015-1879 du 16 décembre 2015

²⁵ Article 181 de la constitution de la république démocratique du Congo du 18 février 2006.

²⁶ Article 3 et 4 de la Loi n° 2002-04 du 03 janvier 2002 portant statut du personnel des collectivités territoriales

²⁷ Ministère du budget et du portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire, *Loi de finances n° 2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023*, Annexe 8, pp.1-3.

²⁸ Union Africaine, *Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local*, op.cit., p.2.

²⁹ Ibid.

prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » à l'horizon 2063. Les problématiques de la décentralisation, de la déconcentration des services publics, de la gouvernance et du développement local y occupent une place importante. A titre d'exemple, l'Aspiration 1 de l'Agenda prévoit ambitieuse une « Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable », alors que l'Aspiration 6 postule « Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations³⁰ (...) ».

- **Les efforts multilatéraux**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) mène plusieurs initiatives concrètes en Afrique pour soutenir le développement décentralisé et renforcer la gouvernance locale dans le cadre de l'appui à l'implémentation des ODD. D'abord le PNUD appui la gouvernance locale au Sahel, à travers des programmes pour renforcer les capacités des collectivités territoriales dans les pays du Sahel, notamment au Burkina Faso, Mali et Niger. Ces initiatives visent à améliorer la gestion des ressources locales et à favoriser la participation citoyenne. Par ailleurs, à travers le **Programme régional du PNUD pour l'Afrique**, l'institution a mené et soutenu des projets relatifs à l'autonomisation des citoyens, au développement économique intégré et inclusif, à la résilience aux effets du changement climatique et à la consolidation de la paix³¹. En 2023, le PNUD a soutenu des projets axés sur l'autonomisation des citoyens, la résilience climatique et la consolidation de la paix. Ces actions ont permis de renforcer les institutions locales et d'améliorer l'accès aux services publics. Enfin, le PNUD a financé plusieurs projets de coopération décentralisée entre villes africaines et européennes. Par exemple, des partenariats ont été établis entre Ouahigouya (Burkina Faso) et Chambéry (France), ainsi qu'entre Rufisque (Sénégal) et Nantes (France), pour améliorer la gestion municipale et les services urbains. Ces initiatives montrent l'engagement du PNUD à soutenir la décentralisation et à renforcer les capacités des collectivités locales en Afrique³².

Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), conformément à l'agenda 2063 et aux ODD, soutient le développement durable décentralisé à travers, d'une part, ses contributions aux domaines stratégiques prioritaires que sont les « High 5 » définis par la Banque comme moteurs de la transformation de l'Afrique : éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des populations en Afrique. Ainsi la BAD a contribué au **renforcement des collectivités locales** pour améliorer la gestion des territoires, au **développement économique et intégration régionale** en finançant des projets qui favorisent l'industrialisation et l'intégration des marchés africains, à **Soutenir les initiatives jeunes et les PME** en investissant dans des programmes de formation et d'entrepreneuriat pour stimuler l'emploi. La BAD aura ainsi investi près de 8,2 milliards de dollars en 2022 pour soutenir des projets de développement durable³³ : infrastructures locales, notamment des routes, des systèmes d'eau et d'assainissement, et des projets d'énergie renouvelable. D'autre part, la BAD met en œuvre sa **Stratégie décennale 2024-2033**³⁴, qui vise à accélérer la transformation économique et sociale du continent, en s'appuyant sur les acquis et la poursuite des High 5, des ODD et de l'Agenda 2063 de l'UA.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) jouent un rôle clé dans le **développement durable décentralisé en Afrique**, mais leurs interventions ont donné des résultats mitigés. Le Groupe de la Banque mondiale finance des projets visant à renforcer la gouvernance locale et

³⁰ Union Africaine, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, Edition finale, Avril 2015, p.2.

³¹ PNUD, « Programme régional du PNUD pour l'Afrique », Rapport annuel 2023, 78p.

³² Serge Allou, Philippe Di Loreto (coordonateurs), *Coopération décentralisée au développement local urbain en Afrique : Pratiques en débat*, Volume II, les Editions le Gret, 143p.

³³ Groupe de la Banque Africaine de développement, *Revue annuelle de l'efficacité du développement : accroître la résilience de l'Afrique*, édition 2023, 72p.

³⁴ Groupe de la Banque africaine de développement, *Stratégie décennale 2024-2033 : Saisir les opportunités offertes à l'Afrique pour créer un continent prospère, inclusif, résilient et intégré*, Abidjan 2024, 47p.

à améliorer l'accès aux services publics³⁵. Elle Investit dans les infrastructures appuyant la construction de routes, d'écoles et de systèmes d'eau potable pour favoriser le développement territorial. Enfin, le Groupe de la Banque mondiale met en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté, à travers des initiatives pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

- *L'action des agences de développement et de coopération bilatérale*

- **Le Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)** : est une initiative mise en œuvre au Togo pour soutenir la décentralisation et renforcer les capacités des collectivités territoriales. Ce programme est cofinancé par l'Union européenne (UE) et la Coopération allemande (GIZ) au Togo a mobilisé un financement total de 28,2 millions d'euros (environ 18,5 milliards FCFA) entre 2016 et 2022. Le programme visait à appuyer la mise en œuvre de la décentralisation en améliorant la gestion des collectivités locales, à renforcer les capacités des administrations communales en matière de planification, de gestion financière et de services publics, et à soutenir la décentralisation fiscale pour permettre aux collectivités de mieux mobiliser leurs ressources³⁶. A l'expiration du ProDeGoL, le 31 janvier 2022, un autre programme appelé le **Programme décentralisation et bonne gouvernance (ProDeG IV)** a démarré ses activités en février 2022. Ce nouveau programme sera destiné à la continuité de l'appui de l'Allemagne au domaine de la bonne gouvernance et de la décentralisation.

Le programme "Communs et Gouvernances Partagées" de l'Agence Française de Développement (AFD) vise à développer des approches de gouvernance partagée et inclusive dans divers projets de développement. Ce programme, qui a démarré en mai 2019, explore des dynamiques de gouvernance partagée pour répondre aux défis de justice sociale et écologique et bénéficie d'un financement de près de 2,5 millions d'euros, sur une période de trois ans, impliquant douze projets répartis dans neuf pays en Afrique, Asie du Sud-Est et Haïti³⁷. Depuis plus d'une vingtaine d'années, L'AFD a également mené, en Afrique subsaharienne, divers projets d'appui au développement des territoires en Afrique subsaharienne tels que les projets d'appui au développement local, et les projets d'appui au développement économique territorial, les projets d'appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles³⁸.

Le Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale (FACDI) : Créé en 2020, ce **fonds marocain** vise à orienter la coopération décentralisée vers un partenariat stratégique avec les collectivités territoriales africaines. Il finance des projets qui améliorent les conditions de vie des populations locales et favorise la coopération entre collectivités territoriales africaines et internationales. Le FACDI poursuit plusieurs objectifs qui sont entre autres : renforcer la coopération décentralisée entre collectivités africaines et internationales, soutenir des projets de développement local axés sur l'accès aux services essentiels et la création d'emplois, encourager la coopération triangulaire entre collectivités du Sud et des partenaires internationaux, Aligner les actions sur les Objectifs du Développement Durable (ODD)³⁹. Depuis sa création, le FACDI a financé 26 projets en deux ans, couvrant des domaines comme la planification urbaine, la digitalisation des administrations locales et le renforcement institutionnel. Depuis 2020, le FACDI a financé **54 projets dans 21 pays africains**, avec un budget de plus de **112 millions de dirhams**.

³⁵ Groupe de la Banque mondiale, « La Décentralisation en Afrique : les tendances et les progrès qui émergent », 2003, 5p.

³⁶ ProDeGoL, « Etat des lieux de la coopération décentralisée au Togo », juillet 2021.

³⁷ Communs et gouvernances partagées en Afrique, à Haïti, Madagascar et en Asie du Sud Est | AFD - Agence Française de Développement

³⁸ AFD, « Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne : Synthèse du rapport final », juin 2018, Paris, France, pp.12-13.

³⁹ Portail national des collectivités territoriales du Maroc, « Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des collectivités territoriales », <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/fonds-africain-dappui-la-cooperation-decentralisee-internationale-des-collectivites-territoriales>



- ***L'action des faîtières internationales de collectivités territoriales***

- **L'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF)** : est une organisation qui regroupe des collectivités territoriales francophones à travers le monde. Fondée en **2002**, elle vise à renforcer la coopération entre les régions francophones et à promouvoir le développement territorial. L'AIRF rassemble près de 200 collectivités territoriales et 9 associations nationales de collectivités réparties dans 28 pays de la francophonie. L'AIRF s'est fixée pour objectifs : encourager la coopération entre les régions francophones pour favoriser les échanges économiques et culturels, soutenir la régionalisation en aidant les collectivités à assumer leurs missions et à renforcer leur autonomie, promouvoir la francophonie économique en facilitant les partenariats entre les acteurs locaux et internationaux.

- **Association internationale des maires francophones (AIMF)** : est une organisation qui rassemble les maires et responsables de **325 villes** ou groupes de villes francophones à travers **56 pays**. Fondée en **1979** à l'initiative des maires de **Paris (Jacques Chirac)** et **Québec (Jean Pelletier)**, elle vise à renforcer la coopération entre les collectivités locales francophones. Les objectifs de l'AIMF consistent à favoriser la coopération décentralisée entre villes francophones, à soutenir des projets innovants pour le développement urbain et la gouvernance locale, à promouvoir la diplomatie des villes et l'échange de bonnes pratiques, et à appuyer les municipalités dans la mise en œuvre de politiques publiques efficaces.

- **Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** : est une organisation mondiale qui représente les villes, les gouvernements locaux et régionaux, ainsi que les associations municipales à travers le monde. Fondée en **2004**, elle est basée à **Barcelone, Espagne** et compte plus de **240 000 membres** répartis dans **140 États membres de l'ONU⁴⁰**. L'Organisation CGLU organise les **sommets Africités** depuis **1998**, à travers sa section régionale africaine. En effet le sommet Africités est une conférence panafricaine organisée par **Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A)** qui réunit les dirigeants des villes et des gouvernements locaux ainsi que leurs associations pour faire progresser la décentralisation et la gouvernance locale afin d'améliorer le niveau de vie des citoyens. Les sommets Africités ont lieu tous les trois ans depuis 1998, date à laquelle la première réunion s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les autres villes ayant accueilli le sommet sont Johannesburg (Afrique du Sud), Dakar (Sénégal) et Marrakech (Maroc) deux fois⁴¹.

2.1.1.2.2 RENCONTRES ET FORUMS INTERNATIONAUX RELATIFS A LA DECENTRALISATION

- **Le Forum International de la Démocratie Participative en Afrique (FIDEPA)** : est un événement majeur qui vise à promouvoir la gouvernance locale et la participation citoyenne sur le continent africain. La 5^e édition du FIDEPA s'est tenue à Cotonou, Bénin, du 8 au 10 août 2024, réunissant plus de 800 participants pour discuter des enjeux liés à la démocratie participative. L'édition 2024 du forum s'est articulée autour du thème : **"Citoyenneté et démocratie participative comme leviers de relance dans un**

⁴⁰ <https://uclg.org/fr/a-propos/>

⁴¹ <https://africities.org/fr/>

contexte de crises géopolitiques, économiques et de transition". De manière générale le FIDEPA poursuit les objectifs suivants : renforcer la démocratie participative en Afrique en impliquant davantage les citoyens dans la gestion des affaires publiques, favoriser les échanges entre collectivités territoriales pour partager les meilleures pratiques en matière de gouvernance locale, explorer des solutions innovantes face aux crises économiques, géopolitiques et sociales qui affectent le continent.

- **Le Forum sur le Dialogue International des Territoires (FoDIT)** : est un événement dédié au développement territorial et à la coopération entre collectivités locales. Créé en 2022 par l'association EDUC'IMPACT et le Club O2A, il s'impose comme un espace de dialogue majeur pour la diplomatie territoriale et le développement local. La 3^e édition du FoDIT s'est tenue le 22 avril 2025 à la Mairie du 16^e arrondissement de Paris. Elle a réuni des élus, experts et acteurs économiques pour réfléchir aux mécanismes de financement et aux partenariats avec la diaspora.

- **L'Alliance des Communes et Territoires Engagés (ACTES)** : est une organisation qui vise à renforcer la coopération entre les collectivités territoriales en Afrique, en Europe et dans les Caraïbes. Elle rassemble des élus et experts pour favoriser le développement économique local et la gouvernance partagée. L'Alliance ACTE organise des forums et rencontres, notamment le Forum IMP'ACTE, dont la 2^e édition se tiendra en fin d'année 2025 à Saint-Louis du Sénégal. Cet événement réunira des élus, experts, entreprises et acteurs locaux pour discuter de solutions concrètes autour de l'agriculture, la pêche, le tourisme, la formation et la création d'emplois.

2.1.2 LE FAIBLE BILAN GLOBAL AFRICAIN EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE

La décentralisation en Afrique, comme dans tous les pays qui l'ont adopté, portait l'espoir d'une gouvernance publique au plus près des populations, en vue de réaliser un développement durable national et local optimal. Cependant, après plus d'une trentaine d'années de pratique des politiques de décentralisation en Afrique, nous faisons le constat d'un échec relatif opérationnel quant à l'atteinte des objectifs de développement durable décentralisé. Ce relatif échec engendre plusieurs conséquences démographiques et socio-spatiales, socioéconomiques, géopolitiques et environnementales majeurs tangibles, tant au sein des Etats Africains que par-delà leurs frontières nationales.

2.1.2.1 La persistance des problèmes démographiques et socio-spatiales

- **Hypermétropolisation et hyperurbanisation**

Le caractère inopérant de certains processus de décentralisation, en Afrique subsaharienne notamment, a eu pour conséquences d'accélérer l'hypermétropolisation de seulement quelques grandes capitales ou de quelques chefs-lieux de collectivités, au détriment de la majorité des collectivités territoriales restantes. Rappelons que l'hypermétropolisation consiste en la concentration excessive des populations, des infrastructures, des activités politiques et services déconcentrés, des activités économiques, socioculturelles et scientifiques au sein d'une grande ville : la métropole. Ainsi, de grandes capitales africaines et quelques villes chefs-lieux de régions à l'instar d'Abidjan, Bamako, Dakar, Lagos, Lomé, Libreville, Kinshasa et bien d'autres concentrent à elles seules la plupart des fonctions politiques, économiques, socioculturelles, scientifiques, ainsi que la plupart des infrastructures économiques essentielles au détriment des collectivités territoriales provinciales. Ainsi, des hypermétropoles comme Abidjan, Dakar, Kinshasa, Lomé, Libreville abritent à elles seules les Sièges des plus importantes institutions dans le pays : la Présidence de la république ou de la monarchie, les chambres basses et hautes du parlement, presque 100% des Cabinets ministériels, le siège des banques centrales, les sièges des représentants d'organisations internationales, le siège du patronat, etc.

Aussi, ces hypermétropoles contribuent-elles de manière significative à la formation du PIB de leurs Etats respectifs, à l'instar des agglomérations abidjanaise et dakaroise qui fournissent respectivement plus de 60% et 46% du PIB national, et près 40% des emplois dans leurs pays. Les infrastructures économiques

et de transport les plus importantes des pays africains sont concentrées dans leurs capitales et dans quelques chefs-lieux. Ce qui accentue la position dominante de HUB de ces territoires sur le reste des collectivités à l'intérieur des Etats. La concentration dans ces hypermétropoles est aussi démographique, car elles concentrent le plus souvent plus du ¼ de la population totale du pays à l'instar de Dakar et de Lomé. Ce chiffre peut être encore plus important dans des agglomérations africaines importantes telles que Abidjan et Kinshasa qui concentrent plus du 1/3 de la population totale.

L'hypermétropolisation des capitales et de certains chefs-lieux de collectivités africaines s'accompagne inévitablement d'une hyperurbanisation. Cette tendance se traduit par les chiffres très importants de la concentration urbaine et de la densité dans ces métropoles. Abidjan représente près de 40% de la population urbaine de la Côte d'Ivoire, Dakar 44% de la population urbaine du Sénégal, et jusqu'à 63% de la population urbaine du Togo se trouve dans l'agglomération de Lomé. Enfin, ces métropoles africaines affichent un niveau de densité démographique très élevé. Si Abidjan et Lomé ont une densité importante (entre 2800 et 5000 hbts/km²), les agglomérations de Dakar et de Kinshasa affichent des niveaux de densité plus effrayants : entre 7000 et 28 000 habitants/km². A titre de comparaison, des villes européennes, mieux équipées et plus résilientes, comme Madrid (5400 hbts/km²) ou encore Munich (4600 Hbts/km²) affichent des niveaux de densité relativement plus bas.

A l'intérieur même des pays africains, les disparités démographiques et socio-spatiales sont évidentes entre les autres chefs-lieux des collectivités restantes et les capitales. En Côte d'Ivoire, le district de Yamoussoukro, la deuxième capitale du pays affiche seulement une densité de 73 habitants/km², de même que Port-Gentil, la deuxième ville du Gabon a une densité de Près de 300 habitants/km². Ce sont des chiffres assez dérisoires face aux niveaux de concentration démographique et urbaine dans les grandes capitales africaines présentées ci-dessus.

Ces écarts abyssaux s'expliquent par l'importance des taux d'accroissement naturel, des taux de fécondité, et des mouvements d'exode rural soutenus au sein des grandes capitales. Les populations en provenance de tout le reste du pays y immigrent pour diverses raisons : études scolaire et supérieures, recherche d'emplois mieux rémunérés, participation à des foires, colloques et conférences internationales, accès aux sièges de services publics administratifs peu déconcentrés, quête de loisirs et de lieux de culture en nombre réduits ou quasi-absents dans le reste du pays. On peut affirmer, dès lors, que l'hypermétropolisation qui s'accompagne de l'hyperurbanisation dans les capitales et certains chefs-lieux de collectivités contribuent au renforcement des inégalités régionales. Ainsi, certaines régions, mieux dotées en ressources naturelles, en positions stratégiques ou en infrastructures, bénéficient davantage de l'attention de l'Etat central et des opérateurs économiques, tandis que les autres restent marginalisées

Encadré 6 : Des différents modèles d'hypermétropolisation des capitales africaines

Quelques Agglomérations des Métropoles Africaines	Concentration politique, économique emplois	Concentration culturelle, scientifique et infrastructures	Concentration démographique de la métropole % de concentration urbaine	Densité
Agglomération d'Abidjan	Siège de la Présidence, assemblée nationale, Sénat, Presque 100% des Cabinets ministériels Le siège du patronat 60% du PIB national 40% des emplois	Plus de 95% des musées 90% des cinémas modernes 80% des universités et grandes écoles du pays Plus de 80 % des CHR et CHU du pays Principal Hub aéroportuaire, portuaire et ferroviaire du pays Plus de 90% des data center du pays	30% de la population totale du pays 38% de la population urbaine du pays	Plus de 2800 habitants/km ²
Agglomération de Dakar	Siège Présidence, assemblée nationale Presque 100% des cabinets ministériels Siège du patronat 46,2% du PIB national	Plus de 80% des musées Plus de 90% des cinémas modernes Plus de 70% des universités du pays Plus de 50% des CHR et CHU du pays Principal hub aéroportuaire, portuaire et ferroviaire du pays 80% data center du pays	22% de la population totale 44% de la population urbaine du pays	Plus de 7000 habitants/km ²
Agglomération de Lomé	Siège de la Présidence, assemblée nationale, Sénat Presque 100% des Cabinets ministériels Le siège du patronat 60% du PIB national 40% des emplois	Près de 50% des musées Plus de 90% des cinémas Plus de 90% des centres internationaux de conférence Plus de 80% des universités du pays Plus de 90% des CHU Principal hub aéroportuaire, portuaire et ferroviaire 100% des Data center du pays	22% de la population totale 63% de la population urbaine	Plus de 5000 Habitants/km ²
Libreville	Siège de la présidence, de l'Assemblée nationale, du Sénat, Presque 100% des cabinets ministériels Le siège du patronat	Près de 90% des musées Plus de 70% des cinémas Plus de 70% des centres internationaux de conférence Plus de 80% des universités du pays Plus de 90% des CHU Principal hub aéroportuaire, portuaire et ferroviaire 100% des Data center du pays	Près de 36% de la population totale 41% de la population urbaine	Plus de 4700 Habitants/km ²
Kinshasa	Siège de la présidence, de l'Assemblée nationale, du Sénat, de la Cour suprême Presque 100% des cabinets ministériels Le siège du patronat	Plus de 80% des musées Plus de 90% des cinémas Plus de 90% des centres internationaux de conférence Plus de 50% des universités et grandes écoles du pays Principal hub aéroportuaire, portuaire et ferroviaire Presque 100% des Data center du pays	Près de 16% de la population totale 31% de la population de RDC	Densité globale 1700 Habitants/km ² Densité des zones urbanisées : près de 28 000 habitants/km ²

Enfin, cette hypermétropolisation des capitales africaines entraîne immédiatement des problèmes quotidiens tangibles de tout genre, symptomatique d'une forte congestion urbaine : embouteillages longs et pénibles, bidonvilles ubiquistes et étendus, forte densité démographique, saturation des services publics de base (école, université, santé), pénurie d'eau et difficulté d'accès à l'électricité, etc. De sorte que, ces capitales construites pour devenir des havres de paix et de prospérité ressemble de plus en plus à des lieux infernaux tant pour les plus nantis que pour les plus démunis. Car ces grandes métropoles africaines, souvent mal préparées et mal équipées pour faire face aux défis de la congestion urbaine, ne peuvent pas porter, à elles seules, la charge du développement durable et équilibré du pays.

Persister dans cette stratégie serait mortifère, quand l'on est sans ignorer que les croissances démographiques, partout en Afrique subsaharienne et partant dans ces métropoles, emprunteront encore pour des années la courbe croissante. En 2023, la population africaine était estimée à près de 1,4 milliard d'habitants, ce qui représente près de 17,5% de la population mondiale. L'Afrique connaît, en effet, une

croissance démographique très dynamique avec un taux d'accroissement naturel de près de 2,3% et un taux de fécondité élevé avec un **indice synthétique de fécondité (ISF)** qui s'élevait 4,7 enfants par femme en 2023. Et selon un rapport onusien de 2022, la population africaine pourrait atteindre 2,5 milliards d'habitants en 2050 et près de 4,4 milliards d'habitants en 2100⁴². Cette population africaine est majoritairement composée de jeunes de moins de 25 ans, qui constituent presque 62% de la population totale du continent, et ceux de moins de 30 ans qui constituent 70% de la population subsaharienne. De sorte que, la population active est aussi nombreuse que la croissance démographique est soutenue. Elle était estimée à près de 740 millions de personnes en 2023 par la Banque Mondiale⁴³. Ces chiffres traduisent une croissance démographique africaine, certes jeune et dynamique, mais qui nécessite d'être optimisée, afin de réaliser, en sus des transitions démographiques appropriées, des dividendes démographiques escomptés. Ces archétypes traduisent aussi une forte concentration des populations autour des grandes zones urbaines et périurbaines au détriment des zones rurales et des petites et moyennes zones urbaines en Afrique.

2.1.2.2 Les problèmes socio-économiques

- *Exode Rural et appauvrissement des collectivités périphériques et rurales*

Comme nous l'avons vu, les agglomérations d'Abidjan, de Dakar, de Lomé, de Libreville, de Kinshasa abritent respectivement 38%, 44%, 63%, 41%, et 31% de la population urbaine totale de leurs pays respectifs. Ainsi, ces métropoles concentrent quasiment plus ou moins la moitié de la population urbaine totale de leurs pays. Ces modèles archétypaux de la concentration démographique, urbaine, politique, économique et sociale qui caractérisent les capitales africaines hypermétropolisées finissent par engendrer une relative mauvaise qualité de vie tant dans ces hypermétropoles que dans les collectivités du reste du pays. C'est là toute la quintessence d'un développement trop centralisé et déséquilibré, car mal articulé.

D'une part, dans le reste des collectivités du pays et dans les zones rurales, cette hypermétropolisation des capitales produit des conséquences néfastes manifestes telles que le déclin démographique, la baisse de la productivité économique et l'affaiblissement des infrastructures. En effet, sur le plan démographique, la majorité des collectivités territoriales du pays ainsi que leurs zones rurales perdent progressivement leurs populations au profit de la minorité des grandes métropoles pour diverses raisons économiques, politiques, socio-culturelles évoquées plus haut. De plus, d'un point de vue économique, l'exode des populations des collectivités de l'intérieur vers les grands centres urbains constitue une perte significative de main d'œuvre et de capital humain qui aurait pu se mettre au service de leurs collectivités respectives d'origine. Cette perte de population enclenche un cercle vicieux dans lequel l'on peut aussi inscrire d'autres avatars tels que l'affaiblissement de la productivité dans les secteurs économiques clés (agriculture, industrie et services ruraux et folkloriques), la perte des repères et des particularités culturelles et patrimoniales locales, ainsi que l'affaiblissement des infrastructures économiques planifiées en fonction de l'importance stratégique (démographique, économique, politique, scientifique, culturelle, etc.) des collectivités. C'est donc fort logiquement que les taux de pauvreté en zone rurale, en Afrique subsaharienne notamment, restent très élevés. En RDC, en milieu rural, le taux de pauvreté atteint environ **72 %**⁴⁴, au Sénégal (53%), en Côte d'Ivoire (54%), 59% au Togo et 33% au Gabon en 2021. Ces taux de pauvreté rurale assez élevés peuvent s'expliquer par des infrastructures limitées, une faible consommation et une faible productivité, un accès restreint aux services de base et une dépendance accrue à l'agriculture de subsistance.

⁴² Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects*, 2022

⁴³ <https://www.worldbank.org/en/region/afr/overview>

⁴⁴ Moumni, Ahmed (2010), Analyse de la pauvreté en République démocratique du Congo, Working Papers Series N° 112, African Development Bank, Tunis, Tunisia.

- *Une multitude de problèmes socio-économiques liés à l'hypermétropolisation des capitales*

D'autre part, dans les hypermétropoles africaines des problèmes socioéconomiques importants subsistent également : inflation exacerbée, spéculations à la hausse sur les biens et services de consommation, paupérisation de la masse, les bas revenus, le chômage de masse, la prédominance des emplois informels et précaires, la gentrification et la ségrégation socio-spatiale. D'abord, la demande de biens et de services devenant de plus forte en zone urbanisée densément peuplée, les prix des biens et services flambent et les problématiques de la cherté de la vie et de l'inflation se pose avec acuité dans ces espaces hypermétropolisés. Les effets de cette inflation due à la hausse de la demande de biens et services urbains sont accentués par les taux de pauvreté élevés et par la concentration des investissements nationaux et étrangers dans les zones urbaines, notamment autour des hypermétropoles qui concentrent l'activité économique. Si à Abidjan, Dakar, Lomé, l'inflation est plafonnée à près de 3% en vertu du seuil fixé par l'UEMOA, à Kinshasa en revanche, elle atteint près de 17%. De plus, les taux de pauvreté à l'intérieur et autour des hypermétropoles africaines restent assez élevés : 22% dans l'agglomération d'Abidjan, 9% à Dakar, près de 40% à Kinshasa, et près de 4% à Lomé. Ces taux de pauvreté assez importants s'expliquent par plusieurs facteurs dont des revenus relativement bas dans certains emplois formels, des niveaux de chômage importants et par-dessus tout, la prédominance des emplois informels et précaires. Par exemple, le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est relativement faible dans plusieurs pays d'Afrique noire, lorsque l'on prend en compte la cherté du coût de la vie au sein de leurs hypermétropoles respectives. Par exemple, le SMIG à Abidjan= 75 000 FCFA XOF, Dakar= 64 000 FCFA XOF, Lomé=50 000 FCFA XOF, Libreville= 80 000 FCFA XAF, Kinshasa= 14 500 FC.

Encadré 7 : Taux de pauvreté, inflation et SMIG dans quelques capitales africaines

Capitales Africaines hypermétropoles	Taux de pauvreté	Inflation	SMIG
Abidjan	22%	3%	75 000 FCFA XOF
Dakar	9%	3%	64 000 FCFA XOF
Lomé	4%	3%	50 000 FCFA XOF
Kinshasa	40%	17%	14 500 FC
Libreville	33%	6%	80 000 FCFA XAF

Par ailleurs, l'hypermétropolisation des capitales de plusieurs pays africains y accélère la concentration de l'emploi formel au détriment du reste des collectivités, tout en générant des taux de chômage et de travail informel très importants, du fait de la concentration démographique, et partant la main d'œuvre abondante mal ou peu absorbée par le marché du travail sous pression maximale. L'emploi formel dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne est pourvu majoritairement par le secteur privé et subsidiairement par le secteur public. Les hypermétropoles d'Afrique, du fait de la forte concentration économique, concentrent les emplois formels au détriment des autres collectivités territoriales. A titre d'exemple, les régions d'Abidjan et de Kinshasa concentrent à elles seules une part importante des emplois formels dans leurs pays respectifs. Cela représente environ 60 % des emplois formels totaux, soit environ 855 782 emplois formels sur environ 1,4 millions d'emplois formels pour Abidjan et 1,2 millions d'emplois sur 2 millions d'emplois formels en RDC seulement pour Kinshasa en 2023⁴⁵. De son côté, Dakar certes moins peuplée, concentre tout autant les emplois formels du pays avec près de 420 600⁴⁶ emplois formels soit 35% des 1,2 millions d'emplois formels que comptait le Sénégal 2023.

Outre, la concentration des emplois formels, les capitales hypermétropolisées d'Afrique subsaharienne génèrent des importants taux de chômage et sont des machines à fabriquer des emplois informels. Ces villes, symboles de la centralisation économique, attirent une population importante en quête d'opportunités, mais les infrastructures et les marchés du travail peinent parfois à suivre. En effet, le chômage dans les hypermétropoles africaines comme Dakar, Abidjan, Kinshasa, reste important autour

⁴⁵ Direction générale de l'emploi, *Rapport de synthèse sur la Situation des emplois formels de l'année 2023*, Cote d'Ivoire, février 2024.

⁴⁶ Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2023.

de 5% en 2023, suivant les critères du Bureau international du travail (BIT). Toutefois, ce chiffre ne reflète pas souvent la réalité de l'emploi dans ces agglomérations qui s'avère plus alarmante. Car ces chiffres du chômage ne prennent pas en compte la majorité de la population active occupée à des emplois informels, vulnérables et souvent sous-qualifiés. En effet, la part des emplois vulnérables et informels dans l'emploi nationale total est prédominante : 68% au Sénégal, 72% en Côte d'Ivoire et jusqu'à 80% en RDC. Ces taux nationaux de vulnérabilité et d'informalité de l'emploi couplés à la concentration des emplois formels dans les hypermétropoles africaines révèlent que les autres collectivités et les espaces ruraux ne bénéficient que d'une part vile des emplois formels, et qu'elles sont par conséquent fortement caractérisées par les emplois informels et vulnérables.

En prenant en compte ces chiffres relatifs aux niveaux de revenus et de vie dans ces hypermétropoles africaines, l'on peut rapidement se rendre compte que l'inflation cumulée aux taux de pauvreté importants, aux taux de chômage et aux emplois informels et précaires peuvent y rendre la vie très difficile pour une grande partie de la population urbaine. A titre d'illustration, alors que le SIMG dans les pays pris en exemple ne dépasse pas les 75 000 FCFA XOF, le prix moyen d'un loyer de 2 pièces y varie entre 70 000 FCFA et jusqu'à 1 500 000 à Dakar. Au-delà des chiffres, il faut prendre en compte la dégradation de la qualité de vie dans ces métropoles à cause des immuables effets de congestion urbaine, de l'insuffisance des moyens et infrastructures de transport, de la pollution environnementale et de toutes les formes d'anarchie urbaine.

De la même manière, la concentration des investissements, tant nationaux qu'internationaux au sein de ces métropoles, engendre des spéculations à la hausse sur tous type de biens ou de services. Cette dynamique inflationniste, plus ostensible dans le secteur immobilier ou encore sur les prix des biens et services de base, a tendance à accélérer le processus de gentrification et de précarisation des masses populaires urbaines. Dans ce cas, les bidonvilles et autres quartiers précaires, souvent en zone urbaine et le plus souvent en zone périurbaine, constituent le derniers recours pour les populations pauvres et démunies de ces grandes hypermétropoles. En 2020, près de 53% de la population urbaine de Côte d'Ivoire vivait dans les bidonvilles, 32% au Sénégal, 39% au Togo et jusqu'à 78% en RDC⁴⁷. Ces populations n'y demeurent pas de gaité de cœur. Mais elles n'envisagent guère non plus de partir vers d'autres collectivités territoriales, car disent-elles : « mieux vaut souffrir dans un paradis de misère qu'en enfer ». Les hypermétropoles, malgré leurs lots de congestion urbaine et de difficultés socioéconomiques inhérentes, sont encore perçues comme des « paradis à conquérir » et continuent ainsi d'attirer inexorablement des populations de l'ensemble du pays. Tandis que, les autres collectivités du reste du pays qui n'attirent que peu de personnes souvent dans les domaines agricoles et informel, restent encore perçues comme des « coins d'enfer provisoires » en attendant le départ vers l'eldorado des capitales hypermétropolisées. D'où l'intérêt d'une vraie politique de développement durable décentralisée en Afrique qui serait favorable à un développement socioéconomique équilibré, mieux réparti.

Encadré 8 : Cherté du logement dans quelques capitales africaines

Capitales Africaines hypermétropoles	SMIG	Cout moyen d'un loyer de 2 pièces
Abidjan	75 000 FCFA XOF	Entre 70 000 et 800 000 FCFA XOF
Dakar	64 000 FCFA XOF	Entre 200 000 et 1 500 000 FCFA XOF
Lomé	50 000 FCFA XOF	Entre 70 000 et 250 000 FCFA XOF
Libreville	80 000 FCFA XAF	Entre 150 000 et 500 000 FCFA XOF

Encadré 9 : Chômage et situation de l'emploi dans quelques capitales africaines

Capitales africaines hypermétropolisées	Emplois formels au niveau national	Concentration des emplois formels au niveau national	Taux de chômage dans le secteur formel (privé/public)	Taux national d'informalité et de vulnérabilité de l'emploi
Abidjan	855 782/ 1 426 000	60%	5,3%	72%
Kinshasa	1 200 000/ 2 000 000	60%	5,3%	80%
Dakar	420 600/ 1 200 000	35%	4,2%	68%

⁴⁷ Population vivant dans des bidonvilles (% de population urbaine) - Congo, Dem. Rep. | Data

Source : Banque mondiale, Ministères, Instituts nationaux de statistiques

Enfin et plus globalement, l'échec ou l'absence des politiques de développement durable décentralisé en Afrique subsaharienne a un impact négatif tant sur la réalisation des ODD que sur les indices nationaux de développement humain (IDH).

Encadré 10 : Quelques ODD à portée socioéconomique dans quelques pays africains

Pays africains	Quelques ODD à portée socioéconomique	Indicateurs entre 2021 et 2022
Cote d'Ivoire	ODD 1 : Pas de pauvreté (seuil national)	37,5% de la pop.
	ODD 2 : Zéro faim (prévalence sous-alimentation)	10% de la pop.
	ODD 3 : Bonne santé et bien-être (espérance de vie)	59 ans
	ODD 4 : Education de qualité (achèvement cycle secondaire)	14% de la pop. de 25 ans et plus
	ODD 8 : croissance éco durable et inclusive et plein emploi décent et productif	72% d'emplois informels et vulnérables
	ODD 9 : infrastructure, industrie et innovation résiliente et durable	10% des emplois/ 23% du PIB
	ODD 10 : réduction des inégalités à l'intérieur du pays (Indice de Gini)	35,3
Sénégal	ODD 1 : Pas de pauvreté (seuil national)	46,7% de la pop.
	ODD 2 : Zéro faim (prévalence sous-alimentation)	5% de la pop.
	ODD 3 : Bonne santé et bien-être (espérance de vie)	68 ans
	ODD 4 : Education de qualité (achèvement secondaire)	12% pop. De 25 ans et plus
	ODD 8 : croissance éco durable et inclusive et plein emploi décent et productif	68% d'emplois informels et vulnérables
	ODD 9 : infrastructure, industrie et innovation résiliente et durable	22% des emplois/ 26% du PIB
	ODD 10 : réduction des inégalités à l'intérieur du pays (Indice de Gini)	36,2
RDC	ODD 1 : Pas de pauvreté (seuil national)	70% de la pop.
	ODD 2 : Zéro faim (prévalence sous-alimentation)	37% de la pop.
	ODD 3 : Bonne santé et bien-être (espérance de vie)	60 ans
	ODD 4 : Education de qualité (achèvement secondaire)	7,7% de la pop de plus de 25 ans
	ODD 8 : croissance éco durable et inclusive et plein emploi décent et productif	83% d'emplois informels et vulnérables
	ODD 9 : infrastructure, industrie et innovation résiliente et durable	10% de l'emploi et 46% du PIB
	ODD 10 : réduction des inégalités à l'intérieur du pays (Indice de Gini)	44,7
GABON	ODD 1 : Pas de pauvreté (seuil national)	33,4% de la pop.
	ODD 2 : Zéro faim (prévalence sous-alimentation)	20% de la pop.
	ODD 3 : Bonne santé et bien-être (espérance de vie)	66 ans
	ODD 4 : Education de qualité (achèvement secondaire)	Nd
	ODD 8 : croissance éco durable et inclusive et plein emploi décent et productif	31% d'emplois vulnérables et informels
	ODD 9 : infrastructure, industrie et innovation résiliente et durable	16% de l'emploi/ 53,5% du PIB
	ODD 10 : réduction des inégalités à l'intérieur du pays (Indice de Gini)	38
Togo	ODD 1 : Pas de pauvreté (seuil national)	45,5% de la pop.
	ODD 2 : Zéro faim (prévalence sous-alimentation)	22% de la pop.
	ODD 3 : Bonne santé et bien-être (espérance de vie)	62 ans
	ODD 4 : Education de qualité (achèvement secondaire)	16% de la pop.
	ODD 8 : croissance éco durable et inclusive et plein emploi décent et productif	82% d'emplois vulnérables et informels
	ODD 9 : infrastructure, industrie et innovation résiliente et durable	20% des emplois/ 20% du PIB

	ODD 10 : réduction des inégalités à l'intérieur du pays (Indice de Gini)	37,9
--	--	------

Sources : Banque mondiale

Encadré 11 : IDH de quelques pays africains

Pays	IDH national 2023	Rang mondial sur 193 pays
Cote d'Ivoire	0,55	159 ^e
Togo	0,54	162 ^e
Sénégal	0,51	168 ^e
RDC	0,48	180 ^e
Guinée	0,47	178 ^e

Source : PNUD

2.1.2.3 Conséquences géopolitiques

La forte centralisation des activités politiques, économiques, sociales, culturelles, scientifiques autour des capitales ou de quelques agglomérations africaines hypermétropolisées, engendre des conséquences géopolitiques indubitables. Ces conséquences de l'échec des processus de développement durable décentralisé sont perceptibles tant au sein des Etats africains que par-delà leurs frontières nationales.

• Sur le territoire national

Parmi les conséquences géopolitiques internes, nous pouvons compter les litiges fonciers et conflits armés de diverses natures. Ce sont la multiplication des litiges fonciers en milieu urbain et rural, les conflits irrédentistes et les conflits interethniques entre-autres. En Côte d'Ivoire, des litiges fonciers se posent de plus en plus avec acuité. En effet, l'augmentation de la demande foncière, stimulée par l'urbanisation massive et la spéculation, met sous pression un système de gestion foncière déjà fragile, exacerbant les conflits sur des terrains de plus en plus prisés⁴⁸ et par conséquent dispendieux. La demande de ce genre de terrains, en zone fortement urbanisée, étant supérieure à l'offre, les prix s'envolent, avec parfois des risques de vendre les mêmes terrains à moins deux acheteurs différents. Une situation ubuesque qui génère des contentieux fonciers et qui peut dégénérer en des affrontements armés entre protagoniste lésés. C'est le cas dans les zones urbaines de Djorogobité en banlieue proche d'Abidjan.

Outre l'augmentation des demandes foncières dues à la forte urbanisation, il faut aussi noter le faible niveau de décentralisation-coordination, en vue de la gestion, au niveau local, des processus de lotissement, d'attribution et d'enregistrement des propriétés foncières. En cote d'Ivoire par exemple, il est fréquent que les autorités villageoises, agissant en vertu du droit coutumier, délivrent leurs attestations villageoises de propriété foncière, parfois sans coordination ni harmonisation des règles avec les services du ministère de la construction et l'Agence foncière rurale (AFOR). En conséquence, il nous est donné de constater de nombreux cas de désapprobations réciproques des documents fonciers délivrés tant par les autorités locales, par les services déconcentrés que par le ministère de tutelle. Or, la création d'organes de coordination décentralisé et inclusif, réunissant les représentants des chefferies, des autorités décentralisées et des services déconcentrés, pour superviser l'attribution des terres urbaines et rurales, constituerait une solution évidente à ces litiges fonciers nés d'une absence de coordination entre une administration trop centralisée et des autorités locales trop éloignée.

Aussi, les disparités régionales alimentent-elles les frustrations locales et peuvent conduire à des conflits internes notamment des conflits irrédentistes et d'indépendance. En effet, le tracé arbitraire et parfois incongru des frontières des Etats africains modernes a généré des Etats multiethniques, depuis les indépendances. La multinationalité des Etats africains unitaires avait déjà déclenché de nombreux conflits irrédentistes. La région du Sanwi au sud-ouest de la Côte-d'Ivoire revendiquait son rattachement au Ghana voisin (1963), et le Sahara occidental, ne se reconnaissant plus marocain (depuis 1975) à la suite des

⁴⁸ Siriki Sangaré, « Litiges fonciers en Côte d'Ivoire : voici les causes immédiates et structurelles ainsi que des solutions adaptées », Abidjan.Net, du 25 février 2025.

guerres de libération nationale remportées contre l'Etat colonial espagnol, etc. Par ailleurs, à l'intérieur de nombreux jeunes Etats africains devenus indépendants, certains groupes ethniques, dans leurs fiefs régionaux respectifs, ont eu le sentiment d'avoir été abandonné par les pouvoirs centraux nichés dans les capitales hypermétropolisées. Autrement dit, l'absence d'un développement durable décentralisé, sur toute l'étendue du territoire national, a servi d'accélérateur à des revendications indépendantistes sur fond d'accusation de prévarication et d'abandon de la part de l'Etat trop centralisé. Ainsi de nombreux conflits armés internes dans les pays africains procédaient également de la contestation de régime ou de gouvernement qui aboutissait à des rébellions armées et des coups d'état (Libéria, Cote d'Ivoire, Soudan, Sierra Leone, Mali, Burkina-Faso etc.). Enfin, notons que les autocraties électorales, l'absence d'alternance démocratique, les censures et les violations de libertés fondamentales, les concentrations et prévarications des pouvoirs centraux et locaux, les ruptures de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, le plagiat mal assimilé et inapproprié de systèmes de gouvernance étrangers, la pauvreté endémique et des conditions de vie difficiles et précaires d'une grande partie des populations africaines conduisent à une diversité de crises sociopolitiques : *printemps arabes*, émeutes de la faim, litiges et conflits préélectoraux et postélectoraux, troubles et tensions intérieures, désobéissance civile, grèves et divers boycotts, etc.

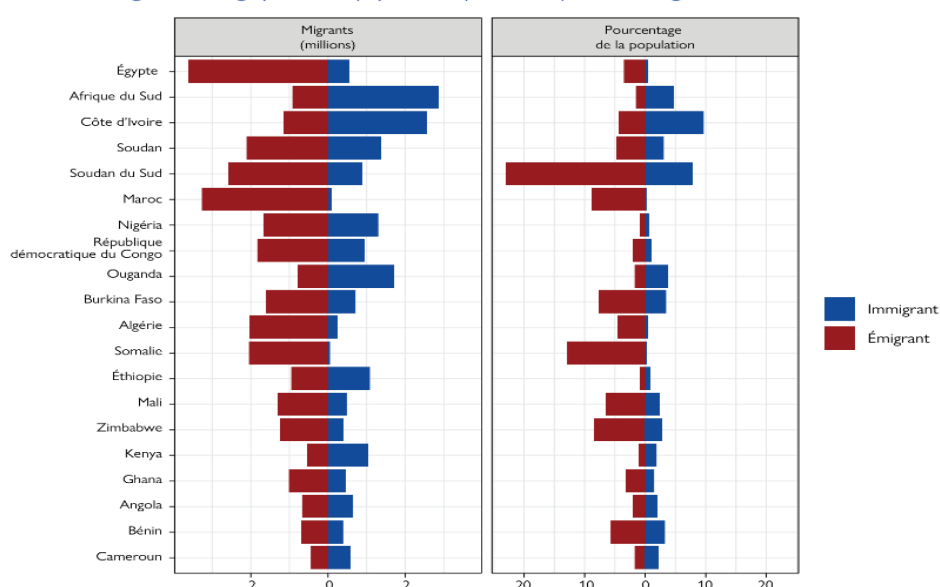
De la même manière, du fait de la gestion centralisée des ressources naturelles dans certains pays, plusieurs collectivités, en dehors des capitales hypermétropolisées, se sentent exclues de la gestion et du partage de la richesse nationale. D'autres collectivités estiment également que le gouvernement central leur impose sempiternellement ses décisions sans des consultations locales préalables. Sans oublier les tensions nées des plaintes des acteurs locaux (organisation de la société civile, secteur privé, citoyens) dénonçant leur ostracisme dans les processus de planification, de gestion, de suivi et évaluation des processus de décentralisation. Dès lors, ces échecs des politiques de décentralisation ont été dans nombre de pays africains l'une des causes de conflits séparatistes ou indépendantistes. L'on peut citer les cas de conflit du Biafra (Nigeria 1967-1970) autour des ressources en hydrocarbures du sud-est nigérian. Les guerres de revendications indépendantistes du mouvement de libération de l'AZAWAD contre les gouvernements maliens successifs, depuis l'indépendance du pays au début des années 1960, s'inscrivent dans cette dynamique séparatiste. De la même manière, les tentatives sécessionnistes des partisans de l'Ambazonie, regroupés autour des plus importantes collectivités occidentales du Cameroun (Bamenda, Buea), ainsi que la sécession du Soudan du Sud (2011), constituent tous des conflits archétypaux d'une politique de décentralisation dépeinte comme ni réussie, ni durable par ses pourfendeurs.

Ajoutons à ce qui précède que l'inaboutissement du processus de décentralisation, sur le plan sécuritaire et militaire, fragilise les capacités de défense de la souveraineté et spécifiquement de l'intégrité territoriale du pays. Lorsque la majeure partie des forces de défense et de sécurité est concentrée à la capitale ou dans quelques grandes métropoles, dans des pays avec un territoire relativement vaste, les autres collectivités peu défendues deviennent vulnérables tant aux agressions intérieures qu'extérieures. Car sur un territoire vaste, les capacités de projection de forces de défenses trop centralisées, sont plus faibles. C'est l'une des difficultés éprouvées par l'armée de la RDC, deuxième Etat le plus étendu d'Afrique environ 2 345 410 Km² avec une très faible densité militaire 0,085 militaire Km², à repousser les divers groupes terroristes qui pillent les ressources naturelles de l'est du pays depuis plus d'une trentaine d'années.

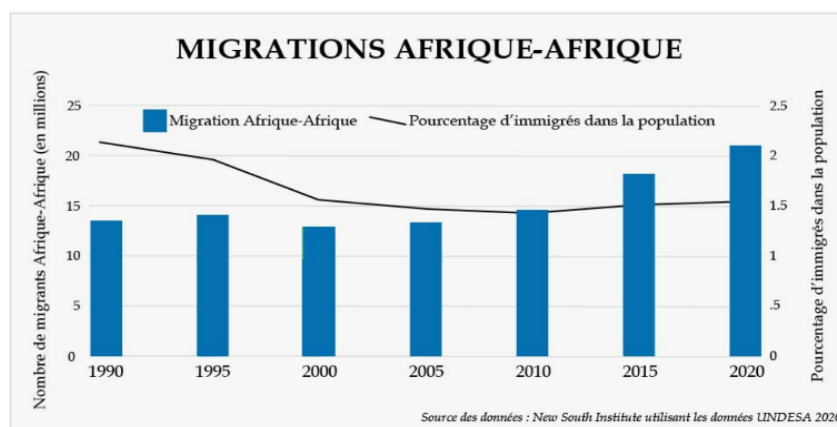
Enfin, l'autre conséquence géopolitique et sociale immédiate de l'échec d'un développement durable décentralisé dans les pays africains est l'émigration illégale ou légale massive hors du pays. Quitter son pays, lorsque l'on n'y a guère réussi à s'assurer des conditions de vie décentes ni dans sa collectivité territoriale d'origine ni à la capitale hypermétropolisée, apparaît comme l'ultime voie de salut. Ainsi, avec l'explosion démographique, l'inflation, la pauvreté, les conflits et la concentration de populations autour des capitales hypermétropolisées, tandis que les autres collectivités territoriales sont exsangues, les perspectives de vie décente s'amenuisent pour une bonne partie de la population active. Les motifs d'émigration sont dès lors multiples : scolaire, universitaire et scientifique, sanitaire, économique, sécuritaire, environnemental, ou encore politique. Les raisons de cette émigration africaine constituent les principaux facteurs de répulsion à l'origine des flux d'émigration africaine. Par exemple, les populations

africaines qui émigrent de leurs collectivités locales, pour des raisons scolaires et universitaires, n'y trouvent pas les infrastructures et compétences attendues. De la même manière, les populations qui émigrent d'Afrique pour des raisons économiques et en quête de conditions de vie décentes, ont souvent tenté d'obtenir une opportunité d'emploi décent dans leur collectivité locale, puis à la capitale, mais sans grande réussite, avant de se décider à partir. De sorte que des milliers de jeunes africains émigrent ou désirent émigrer de leurs pays d'origine vers d'autres Etats africains plus nantis ou vers des Etats hors d'Afrique, plus développés à l'instar des pays d'Europe, d'Asie ou d'Amérique. Ainsi, en 2020, l'on estime à près de 43 millions le nombre de migrants légaux total africains. Près de 21 millions d'entre eux vivaient dans des régions hors d'Afrique (Europe 11 millions, Asie 6 millions, Amérique du nord 3 millions)⁴⁹ et près de 22 millions ont immigré sur le continent. Par exemple, l'Afrique du Sud apparaît comme le premier pays africain de destination des immigrants internationaux, au nombre de 2,9 millions résidant sur son territoire en 2020⁵⁰. Ce n'est pas un hasard, car le pays est celui qui réalise le meilleur système de développement décentralisé en Afrique, nonobstant les inégalités socioéconomiques qui y perdurent.

Figure 2. Vingt premiers pays d'Afrique sur le plan des migrations en 2020



Source : DESA, 2021.



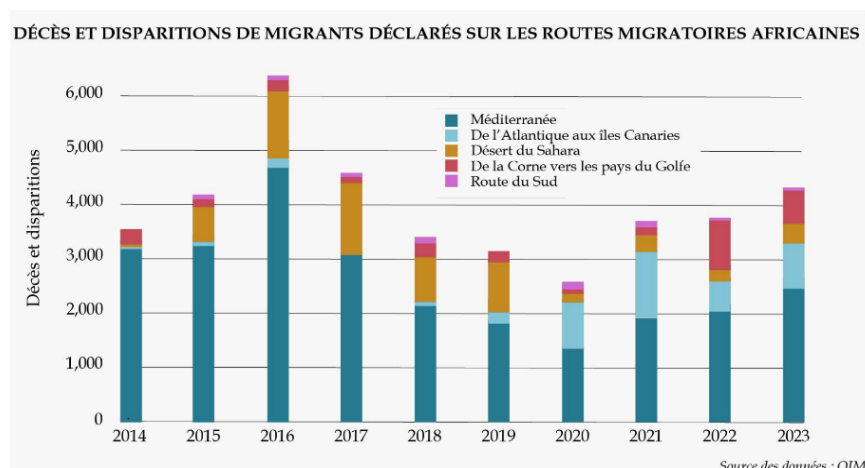
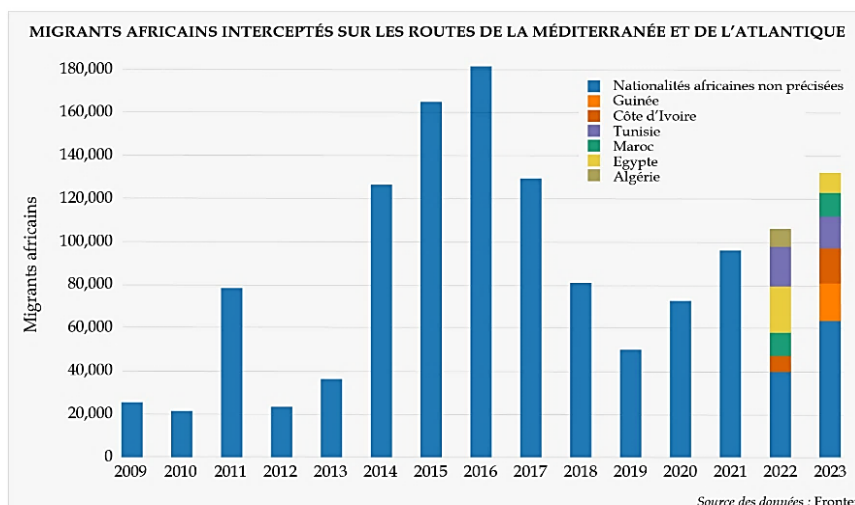
Source des données : New South Institute utilisant les données UNDESA 2020

Ces chiffres ne prennent pas en compte les milliers voire les millions d'immigrés africains illégaux interceptés en partance pour l'Europe ou l'Asie, morts sur les routes migratoires ou encore ceux qui parviennent à destination dans l'anonymat, sans être dénombrés convenablement. Les principales voies

⁴⁹ Organisation mondiale pour les migrations, *Etat de la migration dans le monde 2022*, Genève 2021, pp.62-64.

⁵⁰ OIM

de la migration vers l'Europe et l'Asie sont la **Route de l'est** empruntée par des centaines de milliers de personnes en provenance des pays de la corne d'Afrique chaque année, vers les pays du golfe et **les trois voies de la méditerranée** (occidentale, centrale et orientale) vers l'Europe. La migration clandestine augmente les vulnérabilités et les risques pour la sécurité personnelle des migrants et encourage l'exploitation de l'absence de statut légal des migrants par des éléments criminels⁵¹.



Il est vrai que ces diasporas africaines contribuent à l'envoi d'importantes remises migratoires vers leurs pays d'origine (environ 56 milliards \$ en 2024). Malheureusement, ces 43 millions voire plus d'africains, ayant quitté leurs collectivités locales respectives, et résidant soit à l'extérieur de leurs pays soit à l'extérieur de leur continent, constituent une importante fuite du capital humain (Brain Drain). Cette fuite de capital humain par l'émigration légale ou illégale est une conséquence directe de la faiblesse du développement durable décentralisé en Afrique.

• En dehors du territoire national

Il est vrai que les migrants africains constituent le plus souvent une main d'œuvre qualifiée et bon marché pour les pays d'accueil, ainsi qu'une manne financière importante pour les pays d'origine, à travers l'envoi de remises migratoires. Toutefois, l'immigration africaine à l'intérieur du continent ou en dehors de celui-ci produit parfois des effets délétères dans les pays d'établissement : crise politique sur fond de crise identitaire, xénophobie, choc culturel et de civilisation en Europe, traite humaine et esclavage en Lybie, tensions et affrontements armés nés d'un sentiment d'insécurité sociétale en Afrique du Sud. Tout

⁵¹ Wendy Williams, *Tendances migratoires à surveiller en Afrique en 2024*, Centre d'Etudes stratégiques pour l'Afrique, 23 janvier 2024.

d'abord, rappelons que l'insécurité sociétale due à la mondialisation, d'après Dario BATTISTELLA, traduit la situation de « *sociétés dont l'identité est menacée par tout un ensemble de processus allant des flux migratoires à l'importation massive de biens culturels étrangers en passant par la prise de contrôle de richesses nationales par des intérêts extérieurs et l'intégration dans des entités plus vastes*⁵². ». Autrement dit, il y a insécurité sociétale, lorsque des valeurs centrales telles que l'identité, l'économie, la culture, la religion sont menacées ou sont ressenties comme telle, à l'intérieur du pays par une partie de la population. En effet, à l'intérieur même du continent africain, les importantes vagues migratoires transfrontalières ont engendré des tensions et des affrontements entre migrants et locaux dans les pays de transit ou de destination finale. En Afrique du Sud, ce sont plus de 100 ressortissants nigériens⁵³, accusés à tort ou à raison de prendre des emplois des locaux ou d'être impliqués dans des activités illégales, qui ont été massacrés en début d'année 2017. En Lybie, depuis la chute de Mouammar Kadhafi, le pays est devenu le plus grand pays de transit vers l'Europe par la méditerranée orientale. Il est de ce fait devenu, depuis cette époque, l'un des principaux lieux de rétention mais surtout de crimes contre l'humanité, crimes d'esclavage de tout genre et surtout d'esclavage sexuel commis sur des milliers de migrants africains dans les centres de Bani Walid et Sabratah, d'après les nations unies. D'après les experts onusiens, depuis 2011, l'Union européenne (UE) déploie non seulement beaucoup d'efforts, mais aussi beaucoup d'argent pour soutenir des groupes très violents, afin qu'ils contiennent les migrants et les demandeurs d'asile en Libye, de sorte qu'ils n'aient aucune chance d'atteindre l'Europe. De la même manière, *Human Rights Watch* a découvert que l'agence européenne des frontières (FRONTEX), fournit aussi un soutien aérien pour repérer où se trouvent ces bateaux en détresse. Elle transmet ensuite ces informations aux garde-côtes libyens pour leur permettre d'arrêter les personnes et de les renvoyer en Libye⁵⁴.



© UNICEF/Alessio Romenzi | Des migrants assis à l'intérieur d'un bâtiment dans un centre de détention en Libye (photo d'archives).

⁵² Dario BATTISTELLA, *Théories des relations internationales*, Sciences PO Les Presses, p. 510.

⁵³ RFI Chronique : L'Afrique du Sud et le Nigeria, deux géants en défiance

⁵⁴ Rapport de l'ONU en Libye : « Les Nations unies ont documenté des cas d'esclavage sexuel », Entretien RFI du 04/04/2023.



Attaque xénophobe envers un Nigérian à Pretoria, capitale de l'Afrique du Sud, le 18 février 2017. REUTERS/James Oatway

Si l'Union européenne agit de cette manière qui frise l'inhumanité, c'est parce que ses Etats membres sont sous pression populaire à cause des vagues migratoires venues d'Afrique et du Moyen-Orient ou qui menacent d'arriver sur leurs territoires à cause des raisons précitées : faiblesse du développement durable décentralisé, pauvreté, conflit, instabilité politique, chômage, crise climatique, etc. Ainsi, partout en Europe, à partir des années 2012, la question migratoire est apparue centrale dans le débat politique et public, tantôt pour ses conséquences identitaires, tantôt pour ses conséquences socioéconomiques. En 2017, le régime hongrois de Victor ORBAN a érigé un mur « anti-migrants » le long de la frontière avec la Serbie (175 km), sur la route des Balkans. Dans ce pays majoritairement chrétien (74% de la population), l'arrivée de migrants musulmans est considérée comme une menace contre la religion chrétienne. Aussi, les Hongrois disent craindre de perdre leurs emplois au profit d'une main d'œuvre étrangère parfois bon marché. Ainsi, des campagnes anti-migrants affichaient en 2017 : « Si vous venez en Hongrie, vous ne pouvez pas prendre le travail des hongrois, vous devez respecter notre culture⁵⁵ ». La Hongrie n'est pas un cas isolé en Europe. Plusieurs pays européens ont vu monter les partis de droite et d'extrême-droite ouvertement anti-immigration, au point d'ébranler même les fondements idéologiques et les institutions politiques de la construction européenne. Pour ces partis, l'identité et la sécurité de l'Europe se trouveraient menacées par l'afflux de migrants étrangers provenant de pays d'Afrique et d'Asie pauvres ou en conflits. C'est le cas du Rassemblement national (RN) premier parti politique de France en 2024, de l'AfD deuxième parti au coude à coude avec la CDU en Allemagne, Fratelli d'Italia de la présidente italienne Giorgia Meloni ou encore le UK Independence Party (UKIP) ayant fait la campagne pour le BREXIT. Somme toute, les vagues migratoires d'Afrique ou d'Asie vers l'Europe ont engendré la barriérification de l'Europe avec l'érection des murs en Hongrie et des blocus sur la méditerranée. Outre la barriérification, la migration engendre une implosion des institutions européennes, notamment avec le Brexit et surtout le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, symbole éloquent d'un affaiblissement des accords de Schengen (1985-1990) relatifs à la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'UE.

Mais cette situation n'est pas une fatalité. Car, qu'à cela ne tienne, le sentiment le plus répandu parmi les candidats africains à l'émigration légale ou clandestine et chez ceux ayant déjà immigré est souvent le même : s'assurer des meilleures conditions de vie qu'ils n'ont guère pu trouver ni dans leurs collectivités locales ni dans les capitales hypermétropolisées de leurs pays respectifs. Autrement dit, les émigrants africains auraient majoritairement fait le choix de rester dans leurs collectivités territoriales au sein de leurs Etats respectifs, si de meilleures conditions de vie leurs étaient offertes. Dans leur majorité

⁵⁵ Philippe Bertinchamps, « Face aux migrants, la Hongrie se barricade », Libération, publié le 12/08/2015 sur : http://www.liberation.fr/planete/2015/08/12/face-aux-migrants-la-hongrie-se-barricade_1362606

les populations africaines souhaitent contribuer au développement durable et décentralisé de leurs collectivités, et partant de leur pays d'origine respectifs. Mais très souvent le cadre socioéconomique et politique n'y est pas toujours favorable. Or, de toute évidence le reste du monde ne peut pas rester sempiternellement le réceptacle de l'immigration de populations africaines en quête de bien-être. Car ne dit-on pas que « l'on n'est jamais mieux servi que chez soi ». Ainsi des projets de retours ont été initiés depuis lors à partir de pays européens, notamment à partir de la Grande-Bretagne, mais sans respect des principes d'humanité, de durabilité et de consentement des demandeurs d'asile arrivés illégalement dans le pays et parqués dans des centres de rétention avant leur renvoie vers le RWANDA.



Cette barge accueillera environ 500 personnes, le temps que leur demande d'asile soit examinée. [Bibby Marine Limited/Handout via REUTERS]

Par CNEWS avec AFP

Publié le 05/04/2023 à 19:39 - Mis à jour le 05/04/2023 à 19:39

Toutefois, à la LIDAF, nous estimons qu'il est possible d'œuvrer au retour digne et volontaire de ces populations vers leurs pays respectifs et plus précisément vers leurs collectivités locales d'origine, avec leurs consentements et avec celui des acteurs nationaux et locaux engagés, dans un environnement apaisé. Un retour qui serait accompagné par la sensibilisation, la confidentialité, la formation, et le financement de projets durables et structurants à l'échelle locale. Autrement dit, contrairement à l'accord britannorwandais de décembre 2023, la LIDAF affirme qu'avec le consentement des volontaires au retour, des collectivités territoriales africaines d'origine et des autorités nationales, il est possible d'organiser des retours volontaires mieux encadrés, mieux financés, mieux sécurisés et plus durables au sein des collectivités africaines de départ. Cette politique contribuerait, non seulement, à faire augmenter le nombre d'immigrants volontaires à un digne retour, à faire baisser le nombre de morts et de migrants retenus captifs ou en péril sur les routes migratoires, mais aussi à sédentariser durablement les bénéficiaires dans leurs pays et dans les collectivités territoriales de leur choix, en aidant à y créer les conditions d'un développement durable optimal. Ils seront les preuves que l'on peut réussir en Afrique et deviendront ambassadeur auprès des candidats l'émigration illégale vers l'Europe ou l'Asie.

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLES IMPACTES	
ODD 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
ODD 10	Réduire les inégalités entre les pays et leur sein
ODD 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts tous, surs résilients, et durables
ODD 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouverte aux fins du développement durable
ODD 17	Établir des partenariats pour la réalisation des objectifs

2.1.2.4 La persistance des problèmes environnementaux

Le développement durable décentralisé en Afrique n'est pas effectif. Cet échec du DDD en Afrique engendre, outre les conséquences socioéconomiques, géopolitiques, et diplomatiques ostensibles, des conséquences environnementales manifestes.

- *Hyperurbanisation et artificialisation des sols- consommation des espaces naturels*

D'abord, l'hypermétropolisation et l'hyperurbanisation en Afrique, centrées autour des capitales et de quelques agglomérations importantes, y créent des problèmes environnementaux importants. L'un des plus récurrents consiste en la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et l'artificialisation des sols, ainsi que toutes les conséquences inhérentes telles que le mitage, imperméabilisation, des sols et le réchauffement climatique. La consommation des espaces consiste en « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné⁵⁶ ». Autrement dit, il s'agit de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés. L'artificialisation des sols, quant à elle, consiste en l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques, climatiques, et agronomique par son occupation ou son usage⁵⁷ inapproprié. En Côte d'Ivoire, depuis les années 1960, le pays a perdu environ 90% de son couvert forestier, passant de 16 millions d'hectares à seulement 2,97 millions d'hectares aujourd'hui⁵⁸. Au Togo, ce sont environ 5 000 hectares de forêts qui sont détruits chaque année. Les raisons de ces déforestations sont nombreuses y compris celles relatives à la forte urbanisation et à l'hypermétropolisation : la multiplication des infrastructures urbaines, la multiplication des projets immobiliers en zone périurbaine, les exploitations agricoles intensives en vue de nourrir une population de plus en plus importante, la forte demande du charbon de bois comme énergie de consommation locale notamment dans les grandes villes. (Image déforestation) (image de bétonisation des voies, des accotements et trottoirs impliquant des destructions de couverts forestier sans reboisement.

- *Hypermétropolisation- pollutions et raréfaction des ressources*

Aussi, la concentration urbaine effrénée dans et autour des grandes agglomérations contribuent-elle à des pollutions environnementales et à la raréfaction des ressources. La surpopulation et la concentration des activités politiques, économiques, culturelles, scientifiques dans les hypermétropoles africaines ne correspondent guère à la capacité des infrastructures de ces territoires. En effet, dans de nombreuses métropoles africaines de plus de 2 millions d'habitants, il n'y a pas suffisamment de moyens alternatifs à la voiture tel que le train urbain ou les trains transrégionaux. Les populations, pour se déplacer ont le choix entre la voiture personnelle, les transports routiers en commun souvent vétustes, et les tricycles et deux roues. D'après la Banque mondiale, 60 à 80% des transports de passagers et de fret dans les pays en développement (PED) se font par la route et les routes sont la principale voie d'accès à la plupart des communautés rurales⁵⁹. Les rares lignes ferroviaires existantes sont vétustes et ne peuvent suffire à garantir ni la fluidité routière ni une offre suffisante de mobilité urbaine et nationale. Quant au transport aérien national, il ne relie quelques grandes villes à l'intérieur des pays et reste encore inaccessible pour la majeure partie des populations. En dépit de la prépondérance du transport routier dans les pays d'Afrique, la proportion de routes bitumées reste largement inférieure à celles des routes en terre. Par exemple, en Côte d'Ivoire, en RDC, au Gabon, et en République du Congo, le réseau routier bitumé avoisine respectivement les 10%, 12%, 20% et 12% du réseau routier global. Notons que ce réseau routier bitumé est majoritairement disponible sur les routes et autoroutes nationales, interrégionales et au sein des grandes capitales et métropoles africaines, parfois au détriment des zones rurales. Car malheureusement pour les collectivités loin des hypermétropoles, le transfert de compétences en matière d'infrastructures de transport n'est guère souvent accompagné des ressources humaines, techniques et financières

⁵⁶ la loi climat et résilience en France définit la consommation dans son article 194.

⁵⁷ *ibid.* article 192.

⁵⁸ « restaurer le couvert forestier détruit : un défi surmontable pour la Côte d'Ivoire »

⁵⁹ groupe de la Banque mondiale, *financement et gestion commerciale des routes*, éditions eska, 2001, p.7.

adéquates. D'après la Banque mondiale, les routes non urbaines en Afrique totalisent 1,6 million de km, et seulement 30% de ce linéaire est bitumé (Optimal Investments in Africa's Road Network). Mais ce chiffre global cache des disparités avec de meilleures infrastructures routières en dehors de l'Afrique subsaharienne. En effet, la part la plus importante de ce réseau routier bitumé non-urbain est concentrée dans les zones nord et sud de l'Afrique. L'Afrique du Sud et l'Algérie possèdent à elles seules 40% (680 000 km) de ces routes bitumées non-urbaines d'Afrique⁶⁰.



LA RN 1 est l'un des deux tronçons, avec la RN 3, qui constituent les axes à réhabiliter dans le cadre de la Transgabonaise. © Steve Jordan/AFP



Source : OCHA RD Congo, 2020.

1300, c'est le nombre de kilomètres de routes bitumées en RDC. Il représente 20 pour cent des 6500 kilomètres du réseau routier qui relie les 11 capitales provinciales. 75 pour cent de ces 1300 kilomètres sont en mauvais état. La densité des routes bitumées est de seulement 1 km pour 1 000 km carrés de territoire. Les systèmes de transports ferroviaires et fluviaux sont vétustes et les services aériens encore insuffisants. Les coûts de transport sont dès lors élevés, et la connectivité entre zones rurales et urbaines demeure limitée, tout comme la connectivité entre les grands centres urbains. Sur le plan humanitaire, ces contraintes rallongent la durée des trajets, entraînant ainsi des retards dans l'assistance aux populations dans le besoin, ainsi que des coûts supplémentaires élevés. Les opérations humanitaires sont en outre perturbées par les fortes pluies cycliques qui endommagent fréquemment les routes, isolant par ailleurs les populations vivant dans les zones éloignées.

Source : OCHA, RD Congo, 18 novembre 2020

⁶⁰ Voir l'étude sur les investissements optimaux dans le réseau routier africain, menée par la Banque mondiale.



Une voie rurale non-bitumée en Cote d'Ivoire

Ainsi, dans les hypermétropoles africaines, malgré un réseau routier bitumé plus dense, la concentration urbaine et le recours majoritaire aux moyens de transport routier engendre des embouteillages à longueur de journée, et génère surtout la pollution atmosphérique due au rejet des GES émis. Il s'agit des émissions de gaz comme le dioxyde de carbone (CO_2), les oxydes d'azote (NO_x) et les particules fines qui affectent la qualité de l'air et la santé publique.



Embouteillage à Kinshasa



Pollution et embouteillage à Lagos

De la même manière, la présence des industries non-durables, dans les zones urbaine, périurbaine et rurale, engendre également des effets de pollution des écosystèmes air-eau-sols avec des conséquences sur la population de ces hypermétropoles qui n'a d'autre choix que de subir.

Aussi, à cause de la forte urbanisation et consommation, les infrastructures d'adduction d'eau et de raccordement à l'électricité, souvent défaillantes, ainsi que des sources d'eau potable qui progressivement s'assèchent, donnent souvent lieu à des crises hydriques et des délestages électriques. Cela peut entraîner une pénurie d'eau potable, affectant la santé publique, l'alimentation des hommes et du bétail, ainsi que l'agriculture (image d'eau de robinet polluée ou des rangs de personnes en quête d'eau potable en pleine ville).

- *Hypermétropolisation et gestion non-durable des déchets*

La concentration des activités de tout genre au sein des métropoles africaines engendre, par ailleurs, une croissance exponentielle de la production journalière des déchets et par là-même de l'augmentation de leur stock, qu'ils soient ménagers, industriels ou électroniques. En 2025, la production de déchets en Afrique a atteint près de 240 millions de tonnes⁶¹. Malheureusement, **plus de 90 % des déchets en Afrique sont éliminés dans des décharges non contrôlées**, ce qui pose de sérieux défis environnementaux. Le taux de recyclage reste faible, avec seulement **4 % des déchets solides recyclés**, alors que **70 à 80 %** pourraient l'être⁶². La gestion inefficace des déchets peut provoquer des impacts environnementaux graves, comme la pollution des sols et des cours d'eau, ainsi que des risques sanitaires pour les populations.

⁶¹ UN-HABITAT « les problèmes de déchets en Afrique ».

⁶² Ibid.



Une décharge sauvage de déchets ménagères à Conakry (Guinée)



Pollution plastique à Brazzaville

● *Hypermétropolisation et réchauffement climatique*

Au demeurant, en zone urbaine, l'artificialisation des sols résultant de l'étalement urbain, la destruction des écosystèmes forêts, eau, et sol contribuent à détruire des puits et réservoirs de CO² telles que les forêts et les eaux. En Afrique centrale, près de **77 100 hectares** de mangroves ont été détruits en dix ans, réduisant leur capacité à stocker le carbone⁶³. Rappelons qu'aux termes des accords de Paris 2015 sur les changements climatiques, les puits et réservoirs de GES permettent d'absorber des émissions anthropiques de GES. Par conséquent, la destruction de ces puits et réservoirs de CO² accélère le réchauffement climatique dans le monde y compris en Afrique, où le réchauffement climatique s'accélère et entraîne des conséquences graves. Selon l'**Organisation météorologique mondiale (OMM)**, le continent a enregistré un taux moyen de réchauffement de **+0,3 °C par décennie** entre **1991 et 2022**. Ces hausses de températures ont des impacts déjà manifestes sur le continent. Des **sécheresses prolongées** dans la Corne de l'Afrique, qui a subi sa pire sécheresse en **40 ans**, affectant des millions de personnes. De même que **les hausses de température en** Afrique du Nord qui connaît des sécheresses importantes et des canicules extrêmes, aggravant les incendies de forêt. Des **déplacements de populations** en Afrique de l'Est, notamment en Somalie, avec près de **1,2 million de personnes** qui ont dû quitter leur foyer à cause des effets climatiques. Sans oublier la **baisse de la productivité agricole** menaçant la sécurité alimentaire. Or l'Afrique est responsable de **moins de 10 %** des émissions mondiales de GES, mais elle subit de manière disproportionnée les effets du changement climatique⁶⁴. Enfin, sur le plan économique, selon une analyse du Centre africain des politiques climatiques (CAPC) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), une augmentation de la température de 3°C à travers l'Afrique pourrait entraîner une baisse de 8,2% du PIB continental, et une augmentation de la température de 4°C pourrait entraîner une réduction encore plus dangereuse du PIB de 12,1 % (UNECA, 2017).

Somme toute, déforestation, artificialisation et conversion des espaces, accélération du réchauffement climatique en Afrique fragilisent les stratégies d'Adaptation, d'atténuation et de résilience aux effets des changements climatiques. Tout cela est susceptible de faire compromettre l'effectivité et l'efficacité des contributions déterminées au niveau national (CDN) que chaque Etat, partie à la convention cadre des

⁶³ Programme des nations unies pour l'environnement, « Mangroves d'Afrique centrale : des puits de carbone aux nombreux atouts, une évaluation pour la REDD+ », p.2.

⁶⁴ Programme alimentaire mondial (PAM)/ Michael Tewelde : « L'Afrique pâtit du changement climatique de manière disproportionnée », 4 septembre 2023.

nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁶⁵, doit volontairement soumettre en vue de réduire ses émissions de GES et renforcer sa résilience face aux changements climatiques. Rappelons que **L'Accord de Paris**, adopté en 2015, lors de la COP21, est un traité international juridiquement contraignant visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de **2°C**, avec un objectif idéal de **1,5°C**.

- **Problèmes liés aux investissements étrangers non durables**

C'est un problème majeur qui affecte le développement durable en Afrique. Les investissements étrangers, en particulier dans les secteurs extractifs comme l'exploitation minière, sont souvent guidés par des objectifs économiques à court terme, avec une faible prise en compte des impacts environnementaux et sociaux. La RDC est l'un des pays les plus riches en ressources minérales au monde, notamment en **cuivre, cobalt et or**. Cependant, l'exploitation intensive de ces minerais par des compagnies étrangères, comme **BHP, Glencore et China Molybdenum**, a entraîné plusieurs conséquences : Un **Impact environnemental** (Déforestation, pollution des eaux et érosion des sols), **l'exploitation des ressources sans plan de long terme** qui mène à l'épuisement rapide des ressources sans assurer leur renouvellement. Des problèmes sociaux tels que les expulsions forcées des populations locales et des conditions de travail précaires.

Enfin, ces investissements étrangers affichent souvent des faibles niveaux de retombée économique et sociale pour les communautés locales. En effet, les contrats miniers ou ceux concernant l'exploitation d'autres matières premières (hydrocarbure, bois, zone industrielle...) sont souvent déséquilibrés, accordés le plus souvent sans la consultation des populations locales et des autorités décentralisées locales, favorisant les investisseurs étrangers souvent en contrepartie de vils avantages pour les communautés locales. Ainsi nous pouvons noter, le faible engagement de ces investissements en faveur de la responsabilité sociétale (RSE) dans nombres de collectivités territoriales en Afrique noire notamment. En effet, si les activités de ces grandes entreprises sont parfois destructrices pour l'environnement des collectivités locales, de même leurs bénéfices sont peu réinvestis dans le développement des communautés locales. Par exemple 2024, l'entreprise Endeavour Mining, exploitant la mine d'or d'ITY dans l'ouest de la Cote d'Ivoire, a été condamnée pour avoir pollué le fleuve Cavally, l'un des 4 principaux que compte le pays. Aussi, est-il surprenant de voir que les principales voies communales et périurbaines qui mènent aux différents sites de l'une des plus importantes mines aurifères de la Côte d'Ivoire ne sont pas bitumées et produisent quotidiennement une grande pollution de poussière rouge. Un autre exemple marquant de la pollution pétrolière dans le delta du Niger est celui de la marée noire de 2008 dans la ville de Bodo, en pays OGONI au Sud-Est du Nigéria. Il s'agissait d'une fuite massive d'hydrocarbures provenant d'un oléoduc exploité par Shell Petroleum et qui a contaminé les marais, détruisant les moyens de subsistance des populations riveraines. La pollution a persisté pendant plus de **deux mois**, aggravant les dommages environnementaux. AmnestyInternational et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont révélé que la contamination était si grave qu'il faudrait **plus de 25 ans** pour dépolluer entièrement la zone. On peut voir qu'en plus d'avoir échoué aux exigences de la préservation environnementale, Shell n'a pas répondu à ses obligations de RSE, poussant certaines populations locales à recourir aux armes tel que le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (MEND), pour réclamer réparation de cette absence de durabilité des investissements étrangers en Afrique.

⁶⁵ La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été conclue lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par la France le 25 mars 1994.



Pollution pétrolière des marais dans le delta du Niger



Août 2021, la pollution atteint le fleuve Kasai en République démocratique du Congo et donne à l'eau une couleur rouge orangé. (Photo: Stany Frank)

Encadré 12 : ODD environnementaux impactés	
ODD IMPACTES	
ODD 6	Eau propre et assainissement
ODD 7	Energie propre et d'un coût abordable
ODD 11	Ville et communauté durable
ODD 12	Consommation et production responsables
ODD 13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
ODD 15	Préserver la vie terrestre

Ce faible bilan en matière de développement durable décentralisé en Afrique noire s'explique par plusieurs facteurs qu'il nous revient d'exposer, afin de formuler les meilleures réponses et mesures de parades possibles.

2.1.3 LES PRINCIPALES RAISONS DE CE FAIBLE BILAN AFRICAIN EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DECENTRALISE MALGRE LES EFFORTS REALISES

2.1.3.1 Les causes politiques

2.1.3.1.1 FAIBLE PARTICIPATION CITOYENNE :

- Dans de nombreux cas, les populations locales ne sont pas suffisamment impliquées dans les processus décisionnels, ce qui limite l'appropriation des politiques locales ;
- Les citoyens ont souvent peu de moyens pour influencer les décisions locales, ce qui limite l'impact des initiatives décentralisées ;
- Les populations ont peu de moyens pour **exiger des comptes** ou influencer les décisions locales ;
- La faible participation, faible sensibilisation active des communautés locales (citoyens, acteurs économiques locaux, populations, souverainetés traditionnelles) au processus de décentralisation et à la gouvernance locale

- Faible sensibilisation des populations locales à l'appropriation et à la gestion des investissements réalisés ;

2.1.3.1.2 LES CONFLITS DE COMPETENCES ENTRE ETATS CENTRAUX ET LES COLLECTIVITES :

- Les chevauchements entre les responsabilités des autorités locales et celles des autorités centrales créent des tensions et ralentissent la prise de décision ;
- Une difficile collaboration entre l'Etat et les collectivités. Car les décisions stratégiques restent souvent prises au niveau national, sans réelle implication des acteurs locaux ;
- Des gouvernements centraux parfois amers et revanchards envers les collectivités territoriales administrées par des adversaires politiques ;

2.1.3.1.3 LA FAIBLESSE DU TRANSFERT CONCOMITANT DES COMPETENCES ET DES RESSOURCES INHERENTES :

- Malgré les réformes de décentralisation, de nombreux États africains conservent une **forte centralisation** du pouvoir, limitant l'autonomie des collectivités locales ;
- Le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales suppose un transfert préalable des moyens financiers, humains et techniques autrefois alloués aux compétences étatiques transféré. Ce qui ne semble pas toujours être le cas ;

2.1.3.2 Les causes diplomatiques et géopolitiques

2.1.3.2.1 LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTURELS :

- Création de nouvelles collectivités territoriales mais sans réel transfert des ressources correspondantes aux transferts de compétences ;
- Les coupes budgétaires imposées par les PAS ont réduit les dotations et autres subventions aux collectivités, limitant leur capacité à financer les services publics
- La privatisation de certains secteurs a parfois affaibli le contrôle local sur les infrastructures essentielles ;
- Les collectivités locales cherchent des sources alternatives de financement, souvent via des partenariats avec des ONG et des bailleurs internationaux ;
- Cette dépendance a parfois limité leur autonomie décisionnelle, car les financements étaient conditionnés à des réformes spécifiques parfois inappropriées aux conjonctures locales ;
- Les PAS ont encouragé la libéralisation économique, poussant les gouvernements à investir dans les secteurs les plus rentables, souvent situés en milieu urbain ;
- Les grandes villes, avec leurs infrastructures et marchés développés, ont attiré les investissements étrangers, tandis que les zones rurales ont été laissées de côté ;

2.1.3.2.2 GEOPOLITIQUE DES RESSOURCES :

- Les régions riches en ressources sont souvent sous contrôle direct des gouvernements centraux, limitant la redistribution équitable des revenus vers les collectivités locales
- Des investissements étrangers ou nationaux qui ne visent que des projets non-durables à forte rentabilité sans prise en compte de la responsabilité sociétale des entreprises et de la nécessité du développement local ;

2.1.3.2.3 INSTABILITE POLITIQUE ET CONFLITS INTERNES :

- L'ineffectivité du DDD exacerbe les clivages nés du caractère multinational ou multiethnique des Etats Africains ;
- Les tensions géopolitiques et les conflits armés perturbent la mise en œuvre des politiques de décentralisation ;
- L'absence de stabilité dans certaines zones empêche les collectivités locales de bénéficier d'un cadre institutionnel solide pour gérer leur développement ;

2.1.3.2.4 FAIBLESSE DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE :

- La faiblesse de la coopération entre les collectivités territoriales africaines limite les échanges de bonnes pratiques et les financements transfrontaliers ;
- Une coopération décentralisée interafricaine limitée et peu efficace faute de ressources et de moyens ;
- Une coopération décentralisée entre des collectivités africaines et des collectivités hors-Afrique peu suivie de résultats concrets ;
- Des collectivités africaines mal ou peu référencées tant sur le plan politique que sur le plan digital peinent à nouer des relations de jumelage ou des partenariats structurants avec des collectivités territoriales en Afrique et hors d'Afrique ;

2.1.3.3 Causes relatives à la mauvaise gestion et à l'insuffisance des ressources financières nationales et locales

2.1.3.3.1 CORRUPTION ET MAUVAISE GESTION DES RESSOURCES NATIONALES ET LOCALES :

- L'absence de mécanismes de contrôle efficaces a conduit à des cas de corruption et de mauvaise gestion des fonds publics au niveau local.
- Captation de l'aide internationale par les élites centrales ou locales⁶⁶ sans mise en œuvre des projets visés par l'aide ;
- Les fonds publics nationaux (dotations, subventions) destinés aux collectivités territoriales sont souvent **mal gérés ou détournés**, ce qui empêche le financement des infrastructures et services publics de base ;
- Mauvaise volonté politique et détournement des aides extérieures et des deniers publics à allouer à la réussite des processus de décentralisation ;
- Les décisions budgétaires, au niveau local, sont souvent influencées par des réseaux de patronage, favorisant certains groupes au détriment du développement global ;

2.1.3.3.2 DES RESSOURCES FINANCIERES LIMITEES :

- Faiblesse financière des Etats centraux centrés être les premiers financiers des collectivités territoriales : A l'exception de l'AFSUD, les ressources des collectivités africaines sont extrêmement faibles. Elles représentent en moyenne moins de 5% des ressources de l'Etat (moins de 3% en Côte d'Ivoire 2023), avec des variations importantes entre les grandes régions, les moyennes et petites régions, les capitales-métropoles, grandes métropoles, les moyennes et petites villes ;
- Des budgets étatiques, souvent en déficit et financés en partie par des concours extérieurs, restreignent les dotations budgétaires en faveur des collectivités. Certaines communes tirent l'essentiel de leurs ressources financières de la fiscalité locale et des redevances sur service public. Malgré cela, la fiscalité locale peine à couvrir les dépenses envisagées ;
- Le peu de fonds alloués aux collectivités locales est souvent insuffisant ou mal réparti, ce qui freine les projets de développement ;

⁶⁶ Développement décentralisé, p205

- La dépendance aux financements internationaux crée une instabilité budgétaire, rendant difficile la planification à long terme, tout en limitant l'autonomie des collectivités territoriales et leur capacité à définir leurs propres priorités ;
- Difficulté à mobiliser des ressources financières internationales alternatives aux dotations de l'Etat ;
- Difficultés de mobiliser les ressources de fiscalité locale, en raison des systèmes de recensement fiscaux peu fiables et de la défiance des contribuables locaux ;
- L'hostilité des populations locales peu enclines à payer les impôts, taxes et autres redevances locaux en défiance des autorités en raison de la destination souvent non-justifiée des impôts collectés ;
- Difficulté des collectivités à mobiliser les aides au développement continentales et internationales disponibles ;
- Difficultés des collectivités à attirer des investissements étrangers directs durables et socialement responsables existants à travers le monde ;

2.1.3.4 Causes relatives à la faiblesse des compétences et au manque de formation de certains administrateurs et agents de collectivités territoriales

2.1.3.4.1 LA FAIBLESSE DES OFFRES DE FORMATION ADAPTEE ET DES MECANISMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- Les programmes de formation pour les agents territoriaux sont souvent **insuffisants ou inadaptés** aux réalités locales
- L'absence d'école nationale de formation initiale et continue en faveur des élus locaux entrants ;
- Les collectivités territoriales ne disposent pas de programmes de formation continue structurés pour améliorer les compétences de leurs agents ;
- Les initiatives de formation sont souvent ponctuelles et mal coordonnées, ce qui réduit leur impact ;
- De sorte que, les élus locaux, les fonctionnaires et agents de l'Etat manquent souvent de compétences techniques pour gérer efficacement les affaires locales ;
- L'insoumission des fonctionnaires et agents de l'Etat aux autorités locales décentralisées

2.1.3.4.2 FAIBLE EXPERTISE EN GESTION PUBLIQUE :

- De nombreux responsables locaux manquent de **compétences en gestion financière et budgétaire**, ce qui entraîne des erreurs dans l'allocation des ressources ;
- Le manque de maîtrise des **outils numériques et de planification** limite l'efficacité des administrations locales ;
- De sorte que, les collectivités locales peinent à se doter d'outils appropriés de planification indispensables pour garantir la pertinence de la cohérence de leurs actions : **les plans de développement local ainsi que les schémas d'aménagement et d'urbanisme** ;
- L'ineffectivité du transfert des personnels étatiques vers les collectivités dans le cadre de la décentralisation

2.1.3.4.3 INFLUENCE POLITIQUE ET MANQUE DE PROFESSIONNALISATION :

- Les nominations dans l'administration locale sont parfois basées sur des **critères politiques** plutôt que sur les compétences ;

- Certaines autorités déconcentrées (Ministères, autorité préfectorale), exerçant une tutelle sur les collectivités, entrent en conflits latents ou ouverts avec des autorités décentralisées adversaires du régime politique au pouvoir ;
- L'absence de **statuts clairs pour les agents territoriaux** empêche une gestion efficace des carrières et des compétences ;
- Les postes administratifs locaux sont parfois attribués sur des critères politiques plutôt que sur la compétence, ce qui nuit à la gouvernance ;

2.1.3.5 Les conséquences de la faiblesse des compétences et des moyens de travail au sein des collectivités sur la gouvernance locale :

- Mauvaise gestion des **budgets et des projets**, entraînant des retards et des inefficacités ;
- Faible capacité à **mobiliser des financements** et à gérer les partenariats internationaux ;
- Difficulté à **répondre aux besoins des populations**, ce qui fragilise la confiance envers les institutions locales ;

Comme nous pouvons le constater, à travers les lignes précédentes, la quête du développement durable décentralisé en Afrique est un sacerdoce aussi vital que difficile à réaliser. Afin de rassembler tous les acteurs à impliquer dans le processus du développement durable et décentralisé en Afrique, pour en faire une réalité, la LIDAF s'est fixé un cadre stratégique aussi clair que pragmatique.

3 LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU DDD EN AFRIQUE ENTREVUE PAR LA LIDAF

3.1 LES OBJECTIFS GENERAUX

3.1.1 LES OBJECTIFS POLITIQUES ET GEOPOLITIQUES DE LA LIDAF

3.1.1.1 Objectifs politiques :

- Éduquer, sensibiliser les populations locales aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et à la gestion des affaires locales ;
- Encourager la participation active des communautés locales à l'élaboration des projets de développement local ;
- Sensibiliser et appuyer les collectivités territoriales dans leurs processus de développement durable local inclusif, conformément aux plans directeurs nationaux, sectoriels, locaux et aux volontés des populations locales ;
- Plaider et encourager l'Etat et autorités déconcentrées à la nécessité d'une décentralisation effective en garantissant plus d'autonomie aux collectivités territoriales ;
- Former et renforcer les capacités des élus et agents territoriaux à la gestion administrative, financière et l'élaboration-gestion des projets de la collectivité ;

Encadré 13: Les Objectifs politiques de la LIDAF

LES OBJECTIFS POLITIQUES	Éduquer et sensibiliser les populations locales aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et de la gestion des affaires locales	Encourager la participation active des communautés locales à l'élaboration des projets de développement local	Sensibiliser et appuyer les collectivités territoriales dans leurs processus de développement durable local inclusif, conformément aux plans directeurs nationaux, sectoriels, locaux et aux volontés des populations locales	Former et renforcer les capacités des élus et agents territoriaux à la gestion administrative, financière, technique et l'élaboration-gestion des projets durables de la collectivité ;	Plaider et encourager l'Etat et les autorités déconcentrées à la nécessité d'une décentralisation effective au profit des collectivités territoriales
Problèmes à résoudre	Les acteurs locaux sont faiblement sensibilisés aux enjeux de la décentralisation et du développement durable dans les collectivités territoriales africaines Manque d'appropriation par les acteurs des projets dans le cadre des ODD	Les acteurs locaux s'intéressent peu aux enjeux du développement durable et de la décentralisation Les acteurs locaux sont le plus souvent ostracisés des processus d'élaboration et de gestion commune des projets de développement durable décentralisés	Elus et fonctionnaires et agents territoriaux sont peu soutenus et responsabilisés dans la gestion des affaires locales Les collectivités se sentent parfois abandonnées et dépourvues de ressources nécessaires à la réalisation des compétences assignées Les collectivités manquent de ressources pour réaliser les divers plans d'aménagement et de développement	Des élus entrants et sortants peu formés à la gestion des collectivités Absence ou faiblesse des institut nationaux de formation aux métiers des collectivités Des services publics de qualité relativement mauvaises au sein des collectivités territoriales Absence de plan d'urbanisme et de plan d'aménagement durable des collectivités Faiblesse des collectivités relatives à la maîtrise d'ouvrage Faiblesse des acteurs locaux ou nationaux à même d'assurer les compétences en régie ou en PPP, en tant que maître d'œuvre	Atonie de l'autorité des responsables locaux au profit du gouvernement central Des élus locaux, dans l'exercice de leurs compétences, souvent entravés par des autorités déconcentrées ou par la tutelle Des charges de travail accumulées par l'administration centrale et ses services déconcentrés Des transferts de compétences et de ressources insuffisants voire inexistantes
Acteurs à mobiliser	Gouvernements Elus Acteurs de la formation et de la recherche Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Elus Investisseurs Acteurs de la formation et de la recherche Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Elus et agents territoriaux Investisseurs et secteur privé Bailleurs de fonds et agences de coopération Acteurs de la formation et de la recherche Cabinet d'ingénierie et d'études techniques Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Elus et agents territoriaux Bailleurs de fonds et agences de coopération Acteurs de la formation et de la recherche Cabinet d'ingénierie et d'études techniques	Gouvernements Elus Acteurs de la formation et de la recherche Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles
Typologie de décentralisation	Politique Territoriale	Politique Territoriale Économique	Politique Territoriale Administrative Technique	Politique Territoriale Administrative Technique	Territoriale Politique Administrative Fonctionnelle Financière
ODD à atteindre	ODD 4 ODD 16 ODD 17	ODD 10 ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 4 ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 11 ODD 16 ODD 17
Activités à mener	Campagne de sensibilisation nationale et locale	Organiser des ateliers, forums communautaires et programmes de formation pour informer et former les populations sur les enjeux du développement local et la gestion des affaires locales Instaurer des comités citoyens et des plateformes numériques pour recueillir les propositions des	Organisation de forums et ateliers pour informer les élus locaux et agents territoriaux sur les enjeux du développement durable Création de guides et manuels pédagogiques adaptés aux réalités locales Appui à l'élaboration de plans d'action locaux alignés	Renforcement des capacités des collectivités par des formations sur la gestion durable des ressources Appui à la création d'instituts nationaux de formation des élus et des agents territoriaux Appui au renforcement de capacités des élus et	Production de travaux scientifiques sur les enjeux du DDD en Afrique et dans les pays Production de plaidoyer par pays visé sur les entraves

	Formations relatives aux enjeux de la gouvernance locale	populations locales et suivre l'évolution des projets Valoriser les compétences et savoir-faire locaux en impliquant les artisans, agriculteurs et entrepreneurs dans les projets initiés par la LIDAF ; Encourager le financement participatif et les partenariats avec des organisations locales	sur les stratégies nationales et sectorielles. Développement de partenariats avec des institutions spécialisées pour un accompagnement technique	agents territoriaux en matière de maîtrise d'ouvrage durable Appui au renforcement des capacités des acteurs locaux à la maîtrise d'œuvre durable Appui à l'élaboration de plans d'urbanisme et d'aménagement, de développement local durable conformément aux priorités nationales et locales	au DDD et leurs conséquences Plaidoyer et recommandations pour la réalisation du développement durable décentralisé Mobilisation des appuis financiers et techniques en vue de soutenir la mise en œuvre des plans nationaux de développement durable et de décentralisation
Résultats attendus	Des milliers, voire des millions de personnes, sont sensibilisées aux enjeux de la décentralisation et du développement durable en Afrique et au sein des collectivités partenaires Les pratiques locales deviennent de plus en plus durables et les citoyens s'engagent de plus en plus dans la vie de leurs collectivités	Pour chaque projet de DDD des représentants des acteurs locaux sont intégrés dans les conseils d'administration, de suivi et d'évaluation Des milliers voire des millions de populations et acteurs locaux sont sensibilisés et s'impliquent effectivement dans la gestion des affaires locales politique et économique De nombreux comités citoyens et des plateformes numériques permettent aux acteurs locaux de faire des propositions mais aussi et suivre et évaluer les projets de développement durable Le nombre de joint-venture ou de sociétés d'économie mixte durables s'accroissent au profit du développement durable et équitable des collectivités territoriales	De nombreux forums et ateliers pour informer les élus locaux et agents territoriaux sur les enjeux du développement durable sont organisés Des guides et manuels pédagogiques de gouvernance locale à l'usage des élus et agents territoriaux sont créés Des centaines et des milliers de collectivités bénéficient d'appui à l'élaboration de plans d'action locaux durables alignés sur les stratégies nationales et sectorielles De nombreuses collectivités africaines se développent durablement grâce aux appuis techniques et financiers de la LIDAF et de ses partenaires	Des centaines voire des milliers d'élus et d'agents territoriaux sont sensibilisés et forment aux enjeux du DDD Plusieurs instituts nationaux ou régionaux sont renforcés ou créés pour la formation pérenne des élus et agents des collectivités Des élus et agents territoriaux sont formés à générer des plans locaux d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable de leurs collectivités De nombreux acteurs locaux sont formés à la maîtrise d'œuvre	De nombreux travaux de recherche relatifs aux enjeux du DDD en Afrique sont produits De nombreux plaidoyers en faveur de l'implémentation du DDD sont produits dans les pays africains Des appuis financiers et techniques sont mobilisés au profit des Etats et des collectivités pour l'implémentation de leurs plans nationaux et locaux de décentralisation de développement durable
Indicateur (s) de performance	Nombre de campagnes et de conférences de sensibilisation organisées par an. Nombre de participants aux formations et aux ateliers éducatifs. Taux de diffusion des supports pédagogiques physiques et digitaux (guides, brochures, vidéos) Niveau de participation citoyenne aux consultations et débats publics. Engagement des communautés, nombre d'initiatives locales lancées après sensibilisation	Nombre de campagnes et de conférences de sensibilisation organisées par an. Nombre de participants aux formations et aux ateliers éducatifs. Taux de diffusion des supports pédagogiques physiques et digitaux (guides, brochures, vidéos) Nombres de comité citoyens et nombres d'acteurs locaux impliqués dans des projets communs de développement durable	Nombre de collectivités ayant bénéficié de formations sur le développement durable. Pourcentage de collectivités intégrant des pratiques durables dans leurs plans de développement. Niveau de participation des collectivités aux consultations et débats publics. Engagement des collectivités (nombre de projets locaux lancés après sensibilisation).	Nombre de d'élus et d'agents territoriaux sensibilisés et formés aux enjeux du DDD Nombres des instituts nationaux ou régionaux renforcés ou créés pour la formation pérenne des élus et agents des collectivités Le nombre des plans d'urbanisme, d'aménagement, et de développement local et la qualité de leur mise en œuvre Le nombre d'acteurs locaux formés à la maîtrise d'œuvre et leur inclusion effective dans les projets de DDD de la collectivité	Le nombre de travaux de recherche relatifs aux enjeux du DDD en Afrique qui ont été produits Le nombre de plaidoyers en faveur de l'implémentation du DDD produits au profit des pays et collectivités africains Le nombre et la réalité des appuis financiers et techniques mobilisés au profit des Etats et des collectivités pour l'implémentation de leurs plans

					nationaux et locaux de décentralisation de développement durable Le nombre d'Etats africains qui observent l'effectivité du DDD
Sources de vérification	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les institutions partenaires de la LIDAF Rapports nationaux sur la décentralisation et le développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les institutions partenaires de la LIDAF Rapports nationaux sur la décentralisation et le développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les institutions partenaires de la LIDAF Rapports nationaux sur la décentralisation et le développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les collectivités et institutions partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur la décentralisation et le développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les collectivités et institutions partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur la décentralisation et le développement durable

3.1.1.2 Objectifs géopolitiques de la LIDAF :

- Réduire l'émigration clandestine à partir des principaux foyers de départ en Afrique ;
- Œuvrer au retour volontaire, aidé et accompagné des immigrants africains illégaux en Europe vers les collectivités africaines d'origine ;
- Contribuer à la Pacification des relations entre les administrés et les administrations locales-centrales par la réalisation du DDD ;
- Intégrer le DDD dans les stratégies de prévention des conflits internes, interethniques, irrédentistes, séparatistes et de stabilisation des Etats et régions fragiles d'Afrique ;

Encadré 14 : les objectifs géopolitiques de la LIDAF

OBJECTIFS GEOPOLITQUES	Réduire l'émigration clandestine vers l'Europe à partir des principaux foyers de départ en Afrique	Impulser des accords multipartites entre les collectivités territoriales et les Etats africains concernés avec leurs homologues européens, en vue du retour digne, volontaire et accompagné des immigrants illégaux vers les collectivités africaines d'origine	Contribuer à la Pacification des relations entre les administrés et les administrations locales-centrales	Intégrer le DDD dans les stratégies de prévention des conflits internes, interethniques, irrédentistes, séparatistes et de stabilisation et régions fragiles d'Afrique
Problèmes à résoudre	Dépeuplement des collectivités africaines de leurs forces vives (Brain drain) au profit de pays étrangers L'émigration illégale massive et intention d'émigration pour raisons sociale et économique et politique hors d'Afrique	Emigration illégale de millions d'Africains vers le reste du monde et l'Europe notamment L'immigration devient une menace pour la solidarité institutionnelle et politique de l'Europe Volonté affirmée de relocaliser les immigrants illégaux africains vers leurs pays d'origine africains Volonté de certains immigrants illégaux africains de retourner	Défiante entre les populations locales et les administrateurs des collectivités Troubles et tensions nés d'une absence de consultation communication directe entre les élus locaux et les populations locales sur les orientations de développement de la collectivité Déconnexion des autorités décentralisées déconcentrées avec les autorités traditionnelles	Les disparités régionales alimentent les frustrations locales et peuvent conduire à des conflits internes notamment des conflits irrédentistes et d'indépendance Etats multinationaux avec tentatives et actes d'irrédentisme, de séparatisme, et de rébellions armées

		dignement dans leurs pays d'origine		Marginalisation de certains territoires et exode rurale Concentration des populations, des ressources et des activités au sein des capitales
Acteurs à mobiliser	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales L'Union européenne et les pays de transit de la migration Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Immigrants illégaux et citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales L'Union européenne et les pays de transit de la migration Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les agence de coopération Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Citoyens Souverainetés traditionnelles
Typologie de décentralisation	Politique Fonctionnelle Administrative Territoriale Financière	Politique Fonctionnelle Territoriale	Politique Territoriale Financière	Politique Fonctionnelle Administrative Territoriale Financière
ODD à atteindre	ODD 1 ODD 8 ODD 10 ODD 11 ODD 16 et ODD 17	ODD 10 ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 11 ODD 16 ODD 17	Tous les ODD
Activités à mener	Campagnes d'information sur les dangers de l'émigration clandestine et les alternatives légales dans les collectivités les plus démunies et les plus affectées par l'émigration illégale Appui aux initiatives locales pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi afin de freiner les intentions d'émigration illégale Stabilisation des zones en conflit pour réduire les déplacements forcés	Campagnes d'information sur les opportunités de réintégration dans les pays d'origine Accompagnement psychologique et social pour aider les migrants à envisager un retour serein Négociation et signature d'accords entre collectivités territoriales africaines et européennes impactées par les vagues migratoires illégales avec la supervision des gouvernements respectifs ; Co-élaboration de Programmes de réintégration volontaire et durable pour les migrants illégaux candidats au retour, afin de faciliter leur réinsertion économique et sociale	Campagne de sensibilisation le gouvernement central, les autorités déconcentrées et les conseils élus locaux sur la nécessité du DDD au service la cohésion nationale et de la réduction des inégalités Organisation des ateliers, forums communautaires et programmes de formation pour informer et former les populations sur les enjeux du développement local et la gestion des affaires locales Valorisation les compétences et savoir-faire locaux en impliquant les artisans, agriculteurs et entrepreneurs dans les projets initiés par la LIDAF ;	Plaidoyer auprès du gouvernement central, les autorités déconcentrées et les conseils élus locaux sur la nécessité d'une implémentation effective du DDD au service la cohésion nationale, de la réduction des inégalités et de la prévention des conflits Appui au développement social et économique des collectivités plus démunies Sensibilisation des autorités religieuses et des souverainetés traditionnelles aux enjeux du DDD Intégration des autorités religieuse et traditionnelles dans les plans locaux de développement
Résultats attendus	De nombreuses campagnes de sensibilisation à fort impact sont initiées dans les collectivités africaines les plus démunies et celles touchées par les vagues d'émigration illégales Des milliers d'emplois durables et décents sont créés afin de maintenir chez eux les candidats à l'émigration illégale Des millions de personnes sont sensibilisées sur les conséquences des conflits et les conséquences migratoires inhérentes et	De nombreux migrants et immigrants clandestins africains décident de rentrer sous l'effet des campagnes de sensibilisation Ces candidats volontaires sont pris en charge psychologiquement, socialement et économiquement pour un retour plus serein et durable Des collectivités africaines et européennes concluent des accords de relocalisation volontaire dignes et acceptés de tous	Les gouvernements, les autorités déconcentrées et décentralisées intègrent le DDD dans leurs stratégie et plans développement en vue de la cohésion nationale ; De nombreux ateliers et forums organisés permettent de sensibiliser les populations aux enjeux du DDD en vue de la cohésion nationale Les propositions des populations et les compétences et savoir-faire locaux des artisans, agriculteurs et entrepreneurs sont valorisés dans	Les gouvernements, les autorités déconcentrées et décentralisées intègrent le DDD dans leurs stratégie et plans développement en vue de la cohésion nationale ; Les collectivités les plus démunies sont appuyées par des efforts visant le DDD Les autorités traditionnelles et religieuses s'impliquent davantage dans les plans

	renoncent à l'émigration clandestine	Des immigrants clandestins candidats au retour dans leurs pays d'origine sont enthousiastes et accompagnés socialement, psychologiquement et financièrement	tous les projets initiés sous l'impulsion de la LIDAF Les acteurs locaux sont en paix avec le gouvernement central	de prévention et de résolution de conflits locaux ou nationaux
Indicateur(s) de performance	Nombre de campagnes et de conférences de sensibilisation organisées par an. Nombre et qualité des emplois durables créés au sein des collectivités  Taux de diffusion des supports pédagogiques physiques et digitaux (guides, brochures, vidéos) de lutte contre l'émigration illégale Chiffres relatifs aux intentions de départs clandestins et aux départs illégaux effectifs	Nombre de migrants clandestins rentrés volontairement et dignement L'état psychologique, social et économique des immigrants rentrés volontairement Le nombre d'accord de relocalisation durable et vertueux entre collectivités africaines, leurs homologues européens et les gouvernements respectifs	Le nombre de plans nationaux et locaux prenant en compte les enjeux du DDD Le nombre et l'efficacité des ateliers et forums organisés pour sensibiliser les populations aux enjeux du DDD en vue de la cohésion nationale Le nombre de projets comportant des propositions des populations et les compétences et savoir-faire locaux des artisans, agriculteurs et entrepreneurs sous l'impulsion de la LIDAF	Le nombre de plans nationaux et locaux prenant en compte les enjeux du DDD en vue de la cohésion nationale ; Le nombre de collectivités les plus démunies appuyées par des efforts visant le DDD Le nombre et la qualité des autorités traditionnelles et religieuses impliquées dans l'élaboration des plans de prévention et de résolution de conflits locaux ou nationaux
Source(s) de vérification	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par l'OIM Rapports nationaux sur les migrations	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par l'OIM Rapports nationaux sur les migrations	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les organisations internationales et les agences de coopération Rapports nationaux sur la décentralisation et le développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les organisations internationales et les agences de coopération Rapports nationaux sur la décentralisation et le développement durable

3.1.2 LES OBJECTIFS DE DIPLOMATIE-SUBETATIQUE

3.1.2.1 Coopération décentralisée

- Faire les bons offices et l'intermédiation entre les collectivités territoriales africaines en vue de la signature et du suivi effectif de partenariats structurants, d'échanges de bonnes pratiques, d'accord de coopération, d'amitié ou encore de jumelage intra-africain ;
- Faire les bons offices et l'intermédiation entre les collectivités territoriales africaines et leurs homologues du reste du monde, en vue de la signature et du suivi effectif des partenariats structurants, d'échanges de bonnes pratiques, d'accord de coopération, d'amitié ou encore de jumelage international ;
- Organiser des forums et rencontres pour ajuster les stratégies et les échanges de bonnes pratiques en fonction des besoins locaux ;

Encadré 15 : Les objectifs de coopération décentralisée de la LIDAF

OBJECTIFS DE COOPERATION DECENTRALISEE	Faire les bons offices et l'intermédiation entre les collectivités territoriales africaines en vue de la signature et du suivi effectif de partenariats structurants, d'échanges de bonnes pratiques, d'accord de coopération, d'amitié ou encore de jumelage intra-africain	Faire les bons offices et l'intermédiation entre les collectivités territoriales africaines et leurs homologues du reste du monde, en vue de la signature et du suivi effectif des partenariats structurants, d'échanges de bonnes pratiques, d'accord de coopération, d'amitié ou encore de jumelage international	Organiser des forums et rencontres pour ajuster les stratégies et les échanges de bonnes pratiques en fonction des besoins locaux
	La faiblesse de la coopération entre les collectivités territoriales africaines limite les	Manque de structures de gouvernance pour assurer le suivi des actions et des accords	Coût élevé pour mobiliser les acteurs locaux et internationaux

Problèmes à résoudre	échanges de bonnes pratiques et l'atténuation de l'effet frontière Une coopération décentralisée interafricaine limitée et peu efficace faute de suivi et ressources Manque de budget dédié pour organiser des échanges et projets communs Manque de structures de gouvernance pour assurer le suivi des actions et des accords de partenariat	Une coopération décentralisée entre des collectivités africaines et des collectivités hors-Afrique peu suivie de résultats concrets Difficulté à harmoniser les objectifs et attentes des collectivités partenaires Obstacles liés aux réglementations et procédures différentes entre les pays Des partenariats ou accords de jumelage international conclus entre collectivités pour des raisons symboliques sans réel suivi opérationnel	Absence de cadres clairs pour organiser les discussions, les échanges productifs et les bonnes pratiques expérimentées
Acteurs à mobiliser	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales L'Union européenne et les pays de transit de la migration Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Immigrants illégaux et citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les agences de coopération Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles
Typologie de décentralisation	Politique Territoriale Administrative	Politique Territoriale Administrative	Politique Territoriale Administrative
ODD à atteindre	ODD 16 ODD 17	ODD 16 ODD 17	ODD 16 ODD 17
Activités à mener	Cartographie des collectivités territoriales africaines ayant des intérêts communs Analyse les besoins et attentes des collectivités pour proposer des partenariats pertinents tout en évaluant les ressources disponibles et les axes de collaboration possibles Facilitation des rencontres physiques ou en Visio trilatérales avec les collectivités pour discuter des projets et favoriser les échanges Organisation des missions de prospection pour établir des contacts directs Facilitation de la rédaction et de la signature des lettres d'intention d'accord et des protocoles d'accord de partenariats ou jumelages Mise en place des indicateurs de performance pour mesurer l'impact des accords Suivi régulier des engagements pris par chaque collectivité	Cartographie des collectivités territoriales africaines et internationales ayant des intérêts communs Analyse les besoins et attentes des collectivités pour proposer des partenariats pertinents tout en évaluant les ressources disponibles et les axes de collaboration possibles Facilitation des rencontres physiques ou en Visio trilatérales avec les collectivités pour discuter des projets et favoriser les échanges Organisation des missions de prospection pour établir des contacts directs Facilitation de la rédaction et de la signature des lettres d'intention d'accord et des protocoles d'accord de partenariats ou jumelages Mise en place des indicateurs de performance pour mesurer l'impact des accords Suivi régulier des engagements pris par chaque collectivité	Organisation annuelle d'un Forum international sur le développement durable décentralisé en Afrique (F3DA) Définition des thématiques à aborder en cohérence avec les participants et leurs besoins vitaux et stratégiques Mobilisation de tous les acteurs concernés par les enjeux du DDD Organisation logistique et techniques adaptée, interactif et hybride (présentiel-distanciel) Animation interactive et dynamique des échanges (table ronde, panel, B2B, B2G...) Suivi et capitalisation des résultats à travers des rapports de synthèse et des indicateurs de suivi
Résultats attendus	Les collectivités territoriales africaines ayant des intérêts communs sont cartographiées, identifiées et mise en relation Des missions de prospection sont organisées de part et d'autre afin d'approfondir et confirmer la volonté de partenariat entre les collectivités africaines Des lettres d'intention d'Accord suivies des accords de partenariat pertinents sont signés en collectivités africaines	Les collectivités territoriales africaines et leurs homologues hors-Afrique, ayant des intérêts communs, sont cartographiées, identifiées et mise en relation Des missions de prospection sont organisées de part et d'autre afin d'approfondir et confirmer la volonté de partenariat entre les collectivités africaines Des lettres d'intention d'Accord suivies des accords de partenariat pertinents sont signés en collectivités africaines	Un Forum international sur le développement durable décentralisé en Afrique (F3DA) est organisé annuellement Des thématiques cohérentes et prégnantes y seront abordés en fonction des intérêts vitaux et stratégiques des acteurs qui y prennent part Tous les acteurs concernés par les enjeux du DDD sont mobilisés et une organisation logistique et technique adaptée, interactive et hybride (présentiel-distanciel) est planifiée

	Des indicateurs de performance et un suivi régulier des engagements contenus dans les accords sont mis en œuvre	Des indicateurs de performance et un suivi régulier des engagements contenus dans les accords sont mis en œuvre	Animation interactive et dynamique des échanges débouche sur des accords pertinents (table ronde, panel, B2B, B2G...) Les résultats des forums sont effectifs et sont suivis à travers des rapports de synthèse et des indicateurs de suivi
Indicateur(s) de performance	Nombre de partenariats signés entre collectivités africaines Taux de suivi effectif des accords conclus Nombre et exemples concrets d'échanges de bonnes pratiques organisés	Nombre de partenariats signés entre collectivités africaines et collectivités hors-Afrique Taux de suivi effectif des accords conclus Nombre et exemples concrets d'échanges de bonnes pratiques organisés	Taux de participation des collectivités et de tous les autres acteurs majeurs aux forums et rencontres sur le DDD en Afrique Qualité du suivi et de l'évaluation des partenariats. Respect des engagements pris par les collectivités partenaires.
Source(s) de vérification	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Site internet des collectivités et des acteurs ayant scellé des Accords Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Site internet des collectivités et des acteurs ayant scellé des Accords Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Site internet des collectivités et des acteurs ayant scellé des Accords Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports locaux sur le Développement durable

3.1.2.2 Diplomatie économique subétatique et marketing territorial

- Assurer un meilleur référencement politique et une excellente visibilité digitale des collectivités territoriales africaines à travers le monde ;
- Développer le marketing territorial et renforcer l'attractivité économique des collectivités africaines partenaires ;
- Trouver et mettre en relation des partenaires techniques et financiers au développement en provenance d'Afrique et du monde avec les collectivités territoriales africaines partenaires, dans le cadre des plans de développement local ;
- Collecter des subventions, des dons en espèce et en nature au profit des collectivités africaines partenaires ;

Encadré 16 : Les objectifs de diplomatie économique et de marketing territorial de la LIDAF

OBJECTIFS DE DIPLOMATIE ECONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL	Assurer un meilleur référencement politique et une excellente visibilité digitale des collectivités territoriales africaines à travers le monde	Développer le marketing territorial et renforcer l'attractivité économique des collectivités africaines partenaires	Trouver et mettre en relation des partenaires techniques et financiers au développement en provenance d'Afrique et du monde avec les collectivités territoriales africaines partenaires, dans le cadre des plans de développement local	Collecter des subventions, des dons en espèce et en nature au profit des collectivités africaines partenaires
Problèmes à résoudre	Des collectivités africaines mal ou peu référencées tant sur le plan politique que sur le plan digital peinent à nouer des relations de jumelage ou des partenariats structurants avec des collectivités territoriales en Afrique et hors d'Afrique La réputation de certaines collectivités africaines est entachée	Absence de plans de communication cohérents pour valoriser les avantages comparatifs, les compétitifs et les aménités touristiques locales Faible intégration des collectivités dans les réseaux internationaux de promotion territoriale Absence de contenus attractifs et engageants pour capter l'attention	Faiblesses des capacités financières et techniques propres des collectivités Faible communication sur les besoins et opportunités des collectivités. Absence de cadres de coopération clairs pour attirer les investisseurs	Des ressources naturelles importantes qui contrastent avec la faiblesse financière des collectivités africaines Faiblesse financière des acteurs économiques locaux Faible transparence dans l'utilisation des subventions et dons et absence de mécanismes de suivi et

	pour cause d'instabilité politique ou de mauvaise gouvernance Absence de plateformes numériques adaptées pour faciliter les échanges et vulgariser les actions de la collectivité s'inscrivant dans le cadre du DDD Budget limité et ressources insuffisantes pour investir dans des infrastructures de référencement et de visibilité digitale notamment dans les collectivités moins nanties	du public international (secteur privé, investisseur, touriste) Difficulté à se démarquer face à la multitude de collectivités présents sur le web car mieux dotées en ressources et mieux organisées	Difficulté à mobiliser des fonds auprès des bailleurs internationaux Manque de plateformes de mise en relation entre collectivités et partenaires Absence de réseaux solides pour faciliter les échanges et collaborations	d'évaluation des impacts des financements, ce qui peut dissuader les donateurs Faible utilisation des outils numériques pour attirer les donateurs Faible visibilité des projets auprès des potentiels financeurs et donateurs
Acteurs à mobiliser	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les agences de coopération Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Collectivités territoriales Les organisations internationales Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Souverainetés traditionnelles
Typologie de décentralisation	Politique Fonctionnelle Financière Administrative Territoriale	Politique Fonctionnelle Financière Administrative Territoriale	Politique Fonctionnelle Financière Administrative Territoriale	Politique Fonctionnelle Financière Administrative Territoriale
ODD à atteindre	ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 9 ODD 10 ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 1 et 1 ODD 10 ODD 11 ODD 16 ODD 17
Activités à mener	Développement d'une identité numérique forte des collectivités partenaires grâce à la création de sites web officiels pour chaque collectivité avec des contenus optimisés, d'une charte graphique cohérente pour renforcer la reconnaissance visuelle Mise en place de pages officielles sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn). Optimisation du référencement et de la communication digitale grâce à l'application des techniques SEO pour améliorer la visibilité sur les moteurs de recherche Production de contenus engageants (articles, vidéos, podcasts) valorisant les initiatives locales. Utilisation de campagnes publicitaires ciblées pour toucher un public international	Développement d'une identité numérique forte des collectivités partenaires grâce à la création de sites web officiels pour chaque collectivité avec des contenus optimisés, d'une charte graphique cohérente pour renforcer la reconnaissance visuelle. Mise en place de pages officielles sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn). Optimisation du référencement et de la communication digitale grâce à l'application des techniques SEO pour améliorer la visibilité sur les moteurs de recherche Production de contenus engageants (articles, vidéos, podcasts) valorisant les initiatives locales et les avantages comparatifs et compétitifs locaux Utilisation de campagnes publicitaires ciblées pour toucher un public international	Identification des collectivités territoriales ayant des projets de développement local. Analyse des secteurs prioritaires (éducation et recenser les partenaires potentiels en Afrique et à l'international Organisation des forums et rencontres pour présenter les projets des collectivités. Développement des plateformes numériques facilitant la mise en relation Des missions de prospection auprès des bailleurs de fonds et investisseurs afin d'approfondir et confirmer les intentions d'investissement Préparation et signature d'accord d'investissements durables et pertinents Mise en place d'indicateurs de performance et un suivi régulier des engagements contenus dans les accords sont mis en œuvre	Recensement et établissement des partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux, les organismes de subvention et les fondations engagées dans le cadre du DDD Exploration des plateformes de financement participatif et des campagnes sur les RS Rédaction des propositions de projets solides avec des objectifs clairs en y intégrant l'impact social et économique des initiatives locales certifiées Label 3DA Organisation de campagnes de collecte à travers des événements de levée de fonds (galas, conférences, forums). Mobiliser les communautés locales et diasporas pour soutenir les projets certifiés 3DA Création des mécanismes conjoints de suivi et d'évaluation des financements et dons reçus Publication des rapports de transparence pour rassurer les donateurs et partenaire
	Les collectivités partenaires jouissent d'une identité forte grâce à	Les collectivités partenaires jouissent d'une identité forte grâce à	Des collectivités territoriales ayant des projets de développement	Des partenariats sont conclus avec les bailleurs de

Résultats attendus	la création de sites web officiels avec des contenus optimisés, d'une charte graphique cohérente pour renforcer la reconnaissance visuelle Des pages officielles sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) permettent d'accroître la visibilité nationale et internationales des collectivités partenaires La visibilité des collectivités partenaires sur les moteurs de recherche est optimisée grâce à l'amélioration du référencement et de la communication digitale par le biais à l'application des techniques SEO Des contenus engageants (articles, vidéos, podcasts) valorisant les initiatives et les potentialités locales Des campagnes publicitaires ciblent et trouvent un large public national et international	la création de sites web officiels avec des contenus optimisés, d'une charte graphique cohérente pour renforcer la reconnaissance visuelle Des pages officielles sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) permettent d'accroître la visibilité nationale et internationales des collectivités partenaires La visibilité des collectivités partenaires sur les moteurs de recherche est optimisée grâce à l'amélioration du référencement et de la communication digitale par le biais à l'application des techniques SEO Des contenus engageants (articles, vidéos, podcasts) valorisant les initiatives et les avantages comparatifs-compétitifs locaux Des campagnes publicitaires ciblent et trouvent un large public national et international Projets publics et privés trouvent des débouchés ou des financements grâce à une meilleure attractivité territoriale	local sont recensées et deviennent partenaires à la LIDAF Analyse conjointe des secteurs prioritaires et recensement des partenaires potentiels en Afrique et à l'international Des forums et des plateformes numériques pour faciliter la mise en relation et la présentation des projets des collectivités sont instaurés Des missions de prospection auprès des bailleurs de fonds et investisseurs sont menées afin d'approfondir et confirmer les intentions d'investissement Des Accords d'investissements durables et pertinents sont signés entre collectivités et investisseurs Des indicateurs de performance et un suivi régulier des engagements contenus dans les accords sont mis en œuvre et vérifiés ex-ante, itinéraire, et ex-post	fonds internationaux, les organismes de subvention et les fondations engagées dans le cadre du DDD Des ressources financières et matérielles sont récoltées grâce à des plateformes de financement participatif et des campagnes sur les RS Des propositions de projets solides sont d'abord certifiées Label 3DA avant soumission aux partenaires pour financement Des campagnes de collecte de ressources matérielles et financières sont initiées Les communautés locales et diasporas sont mobilisées pour soutenir les projets certifiés 3DA Des mécanismes conjoints de suivi et d'évaluation des financements et dons reçus sont mis en place Les dons obtenus sont gérés avec transparence avec la publication des rapports de transparence pour rassurer les donateurs et partenaire
Indicateur(s) de performance	Classement SEO des sites web des collectivités sur les moteurs de recherche. Taux d'engagement sur les réseaux sociaux (likes, partages, commentaires). Nombre de visiteurs uniques sur les plateformes numériques officielles Nombre de mentions dans les médias nationaux et internationaux. Volume de collaborations avec des institutions et partenaires internationaux Montant des financements obtenus grâce à la visibilité digitale. Nombre de projets structurants initiés via les partenariats numériques. Évolution du tourisme et des investissements dans les collectivités grâce à leur présence digitale.	Classement SEO des sites web des collectivités sur les moteurs de recherche. Taux d'engagement sur les réseaux sociaux (likes, partages, commentaires). Nombre de visiteurs uniques sur les plateformes numériques officielles Nombre de mentions dans les médias nationaux et internationaux. Volume de collaborations avec des institutions et partenaires internationaux Montant des financements obtenus grâce à la visibilité digitale. Nombre de projets structurants initiés via les partenariats numériques. Évolution du tourisme et des investissements dans les collectivités grâce à leur présence digitale.	Nombre de partenaires techniques et financiers engagés dans les projets. Montant des financements obtenus pour les collectivités. Diversité des sources de financement (bailleurs internationaux, entreprises, ONG) Nombre de rencontres et forums organisés pour faciliter les échanges. Taux de conversion des contacts en partenariats effectifs. Qualité des accords signés (durée, engagements financiers, impact attendu) Nombre de projets financés et mis en œuvre grâce aux partenariats. Amélioration des infrastructures et services publics dans les collectivités. Taux de satisfaction des collectivités bénéficiaires des financements Respect des engagements pris par les partenaires et collectivités. Publication de rapports de suivi et d'évaluation des financements.	Montant total des subventions et dons collectés sur une période donnée. Taux de croissance des financements obtenus d'une année à l'autre. Coût d'acquisition des fonds (rapport entre les dépenses de collecte et les montants obtenus) Nombre de donateurs actifs (individuels, entreprises, institutions). Taux de fidélisation des donateurs (pourcentage de donateurs récurrents). Diversité des sources de financement (subventions publiques, dons privés, crowdfunding) Nombre de projets financés grâce aux subventions et dons. Amélioration des infrastructures et services publics dans les collectivités bénéficiaires. Taux de satisfaction des collectivités sur l'utilisation des fonds

			Taux de transparence et de conformité aux normes de gestion des fonds	Publication de rapports financiers détaillant l'utilisation des fonds. Respect des engagements pris par les collectivités et les bailleurs. Taux de conformité aux normes de gestion des fonds (audit, suivi budgétaire)
Source(s) de vérification	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit

3.1.3 LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA LIDAF

3.1.3.1 Objectifs d'inclusion socio-économique effective

- Lutter contre la pauvreté, le chômage, la vulnérabilité des emplois, et l'exode rural au sein des collectivités territoriales partenaires ;
- Faire participer activement les acteurs économiques locaux et nationaux aux projets de développement au sein de la collectivité ;
- Sensibiliser aux enjeux du planning familial et aux problèmes soulevés par une démographie galopante non-amortie par les systèmes urbains d'hypermétropoles africaines ;
- Contribuer au rapprochement des services publics essentiels de qualité des populations des collectives

Encadré 17 : Les objectifs d'inclusion socioéconomique de la LIDAF

OBJECTIFS D'INCLUSION SOCIOECONOMIQUE EFFECTIVE	Lutter contre le chômage, la vulnérabilité des emplois, et l'exode rural dont souffrent des collectivités territoriales partenaires ;	Faire participer activement les acteurs économiques locaux et nationaux aux projets de développement au sein de la collectivité	Sensibiliser aux enjeux du planning familial et aux problèmes soulevés par une démographie galopante non-amortie par les systèmes urbains africains impréparés	Contribuer au rapprochement des services publics essentiels de qualité des populations des collectivités
Problèmes à résoudre	Inflation exacerbée dues aux spéculations à la hausse sur les biens et services de consommation et à la forte demande au sein des hypermétropoles La gentrification et la ségrégation socio-spatiale dans les capitales hypermétropolisées Paupérisation des masses avec de faibles revenus par habitant	Faible proportion de l'emploi formel au sein des collectivités hors capitales Faiblesse des formations adaptées aux nouvelles compétences du marché du travail La faible participation, faible sensibilisation des communautés locales (citoyens, acteurs économiques locaux,	Croissance démographique galopante engendre la disponibilité une importante population active mal ou peu absorbée par le marché du travail sous pression maximale Les investissements insuffisants dans les infrastructures urbaines rendent difficile	Des services publics de base mal répartis sur l'ensemble du territoire à cause de l'hypermétropolisation des capitales, donc à la faible déconcentration Insuffisance des équipements et des réseaux de distribution des services public Accès limité aux routes, transports et technologies,

	L'hypermétropolisation des capitales de pays africains au détriment d'autres collectivités y accélère l'exode rural Niveau élevé de chômage par rapport à la population active Population active abondante mais mal ou peu absorbée par le marché du travail sous pression maximale La majorité de la population active occupée à des emplois informels, vulnérables et souvent sous-qualifiés.	populations, souverainetés traditionnelles) au processus de décentralisation et à la gouvernance locale, Ce qui limite l'appropriation des politiques locales Les grandes villes, avec leurs infrastructures et marchés développés, attirent les investissements les plus importants, tandis que les zones rurales sont marginalisées Captation de l'aide internationale par les élites centrales ou locales sans mise en œuvre des projets visés par l'aide	l'adaptation aux besoins démographiques Des services publics de base débordés et mal outillés pour répondre la démographie galopante sur l'étendue du territoire national Les politiques démographiques et de planification familiale sont souvent mal coordonnées avec les stratégies urbaines (plan d'urbanisme, d'aménagement et de développement local)	freinant l'implantation d'activités économiques Manque d'équipements éducatifs et de formation, réduisant l'employabilité des jeunes Manque de consultation citoyenne dans la conception des services publics locaux Manque de personnel qualifié pour assurer un service efficace. Faible adoption des démarches qualité, réduisant la satisfaction des usagers
Acteurs à mobiliser	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales Secteur privé Investisseurs Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales Secteur privé Investisseurs Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales Investisseurs Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Souverainetés traditionnelles	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Les organisations internationales Investisseurs Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Souverainetés traditionnelles
Typologie de décentralisation	Territoriale Economique/Fonctionnelle Financière	Territoriale Politique Fonctionnelle Financière	Politique Fonctionnelle	Politique Territoriale Administrative
ODD à atteindre	ODD 1 ODD 2 ODD 8 ODD 9 ODD 10 ODD 17	ODD 1 ODD 8 ODD 10 ODD 11 ODD 17	ODD 3 ODD 4 ODD 11 ODD 17	ODD 4 ODD 6 ODD 7 ODD 10 ODD 11 ODD 17
Activités à mener	Appui à l'élaboration d'un plan de développement local durable pour les collectivités qui n'en disposent pas Appui à la mise en œuvre des PDL pour les collectivités partenaires qui en ont un Soutien aux PME et aux coopératives pour dynamiser l'emploi local par les financements adaptés ou la recherche des débouchés Valorisation des produits locaux à travers des circuits courts et des labels de qualité et des meilleurs débouchés garantissant des revenus décents Mise en place de programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché pour améliorer l'employabilité de la population active Appui à la formalisation des emplois et à une meilleure sécurité sociale pour les populations majoritairement dans l'informel	Encouragement des investissements privés dans les infrastructures et services publics de base (santé, éducation) Encouragement des partenariats public-privé entre collectivités territoriales et entreprises locales et nationales Appui à l'élaboration d'un plan de développement local durable pour les collectivités qui n'en disposent pas Appui à la mise en œuvre des PDL pour les collectivités partenaires qui en ont Soutien aux PME et aux coopératives pour dynamiser l'emploi local par les financements adaptés ou la recherche des débouchés Mise en place de programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché pour améliorer l'employabilité de la population active	Mise en place de programmes de sensibilisation sur l'inadéquation entre croissance démographique galopante et inadéquation des infrastructures et services publics dans les médias audiovisuels, la presse et sur les réseaux sociaux Organisation de forums et ateliers sur la planification familiale comme arme contre la pauvreté Prise en compte de la structure et de la croissance démographique dans l'élaboration des plans locaux de développement et d'urbanisme	Plaidoyer pour une meilleure répartition des services publics de base (éducation, santé, sécurité, justice) sur l'ensemble du territoire Mobilisation des investissements dans les routes, transports et accès aux marchés pour faciliter la mobilité et l'accès aux collectivités les plus reculées Déploiement de plateformes de communication et de services numériques pour connecter les administrés de l'administration des collectivités territoriales Appui à l'amélioration des services publics essentiels pour améliorer la qualité de vie grâce aux dons, et à l'attraction d'investissements privés Développement de programmes de logement adaptés et à bas cout

	Encouragement des formations en alternance pour faciliter l'insertion professionnelle Sensibilisation et encouragement à l'exode urbain les populations s'étant ruées vers les capitales hypermétropolisées et les candidats à l'exode rurale Amélioration de la productivité agricole durable Développement de petites industries d'économie mixte détenues par les investisseurs, les collectivités et les acteurs locaux pour transformer les matières premières sur place Développement de programmes de logement à bas cout et adapté Promotion du tourisme rural et culturel pour diversifier les sources de revenus	Développement de petites industries d'économie mixte détenues par les investisseurs, les collectivités et les acteurs locaux pour transformer les matières premières sur place Encouragement et obligation de prioriser les sous-traitants locaux et nationaux		
Résultats attendus	Les collectivités territoriales qui ne disposent pas d'un plan de développement local durable sont appuyées pour en élaborer un qui soit durable et inclusif Les collectivités disposant d'un PDL ont été appuyées à leur mise en œuvre La création ou le soutien de PME et coopératives existantes permet de dynamiser l'emploi local durable et décent par les financements adaptés ou la recherche des débouchés Les produits locaux sont valorisés à travers des circuits courts et des labels de qualité et des meilleurs débouchés garantissant des revenus décents Grace à la mise en place de programmes de formation professionnelle et d'alternance adaptés aux besoins du marché, l'employabilité de la population active des collectivités est améliorée Les emplois majoritairement informels sont accompagnés vers un processus de formalisation aux fins d'une meilleure sécurité sociale pour les populations L'exode rurale est ralenti au profit d'une sédentarisation des candidats et de l'exode urbain des populations s'étant ruées vers les capitales hypermétropolisées Des sociétés et industries d'économie mixte détenues par les investisseurs, les collectivités et les acteurs locaux sont créées pour la transformation des	Des investissements privés dans les infrastructures et services publics de base (santé, éducation) permettent de combler le vide laissé par l'insuffisance des investissements publics Des partenariats public-privé (PPP) entre collectivités territoriales et entreprises locales et nationales créent d'importantes richesses locales et une meilleure redistribution des bénéfices à l'échelle locale La création ou le soutien de PME et coopératives existantes permet de dynamiser l'emploi local durable et décent par les financements adaptés ou la recherche des débouchés Les produits locaux sont valorisés à travers des circuits courts et des labels de qualité et des meilleurs débouchés garantissant des revenus décents Grace à la mise en place de programmes de formation professionnelle et d'alternance adaptés aux besoins du marché, l'employabilité de la population active des collectivités est améliorée Des sociétés et industries d'économie mixte détenues par les investisseurs, les collectivités et les acteurs locaux sont créées pour la transformation des matières premières et pour un meilleur partage des richesses produites localement Des sous-traitants locaux et nationaux sont obligatoirement	Des programmes de sensibilisation sur l'inadéquation entre croissance démographique galopante et inadéquation des infrastructures et services publics permettent une meilleure prise de conscience de problème fondamental Les gouvernements, les collectivités territoriales et les populations gèrent mieux la planification familiale comme arme redoutable contre la pauvreté L'indice de fécondité reste soutenu mais toujours en adéquation avec les capacités des collectivités et du gouvernement L'élaboration des plans locaux de développement et d'urbanisme prend en compte de la structure et de la croissance démographique	Une meilleure répartition des services publics de base (éducation, santé, sécurité, justice) sur l'ensemble du territoire est accélérée grâce aux plaidoyers de la LIDAF Des Investissements durables mobilisés permettent la construction des routes et un meilleur accès aux marchés pour faciliter la mobilité et l'accès aux collectivités les plus reculées Des plateformes de communication et de services numériques pour connecter les administrés de l'administration des collectivités territoriales permettent une meilleure entente-coordination-appropriation La mobilisation des investissements et des dons par la LIDAF contribue à l'amélioration des services publics essentiels pour améliorer la qualité de vie Les logements modernes et durables à cout bas et adapté aux conditions locales permettent de créer un cadre de vie agréable et décent dans les collectivités

	matières premières et pour un meilleur partage des richesses produites localement Les logements modernes et durables à cout bas et adapté aux conditions locales permettent de créer un cadre de vie agréable et décent dans les collectivités La valorisation des aménités touristiques améliore les sources de revenus	inclus dans les plans et projets d'investissements locaux		
Indicateur(s) de performance	Nombres de collectivités effectivement appuyées pour la rédaction des PDL Nombre de collectivités appuyées dans la mise en œuvre de leurs PDL Le nombre de PME et coopératives créées ou soutenues en vue de créer massivement des emplois décents et durables Valeur et volume des productions locales appuyées Nombre de populations ayant bénéficié de formation professionnelle et de contrat d'alternance Le nombre d'emplois informels accompagnés vers la formalisation Chiffres de l'exode rural et de l'exode urbain Le nombre de sociétés d'économie mixte créées et les niveaux de revenus des acteurs locaux parties prenantes Le nombre et la qualité des projets immobiliers durables Niveau d'attractivité économique et chiffre du tourisme	Nombre et qualité des infrastructures et services publics réalisés grâce aux investissements mobilisés Le nombre de PPP et les niveaux de revenus des acteurs locaux parties prenantes Le nombre de PME et coopératives créées ou soutenues en vue de créer massivement des emplois décents et durables Nombre de populations ayant bénéficié de formation professionnelle et de contrat d'alternance Le nombre et les rémunérations des sous-traitants locaux et nationaux obligatoirement inclus dans les plans et projets d'investissements locaux	Le nombre de programmes de sensibilisation sur l'inadéquation entre croissance démographique galopante et inadaptation des infrastructures et services publics Le niveau d'impact de prise de conscience de ce problème fondamental Taux de fécondité, d'accroissement naturel Le nombre des plans nationaux et locaux de développement qui prennent en compte les dynamiques démographiques galopantes	Niveau d'accessibilité et de qualité des services public essentiels dans les collectivités partenaires Nombre et qualité des infrastructures et services publics réalisés grâce aux investissements mobilisés Nombre et qualité des plateformes de communication et de services numériques pour connecter les administrés de l'administration des collectivités territoriales La qualité des relations entre administrés et administrations ainsi que les niveaux d'appropriation du DDD par les populations locales Le nombre et la qualité des projets immobiliers durables
Source(s) de vérification	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Enquêtes de terrain et sondages Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable

			Rapport financier et d'Audit	Rapport financier et d'Audit
--	--	--	------------------------------	------------------------------

3.1.3.2 Objectifs financiers

- Accompagner les collectivités à mieux prélever les impôts locaux conformément au cadre juridique national ;
- Aider les collectivités à nouer des partenariats PPP, et à mobiliser des ressources financières complémentaires aux insuffisantes dotations de l'Etat ;
- Développer les courants d'échanges commerciaux entre les acteurs économiques des collectivités territoriales et ceux du reste du monde ;
- Créer un fonds international de garantie et d'appui au DDD pour les collectivités présentant des PDL clairs, précis, durables, et administré par les représentants de tous les acteurs du DDD et les bailleurs de fonds ;

Encadré 18 : Les objectifs financiers de la LIDAF

OBJECTIFS FINANCIERS	Accompagner les collectivités à mieux prélever les impôts locaux conformément au cadre juridique national	Aider les collectivités à nouer des partenariats PPP, et mobiliser des ressources d'investissements complémentaires aux insuffisantes dotations de l'Etat	Créer un fonds international de garantie et d'appui au DDD pour les collectivités présentant des PDL clairs, précis, durables, et administré par les représentants de tous les acteurs du DDD et les bailleurs de fonds	Développer les courants d'échanges commerciaux entre les acteurs économiques locaux et ceux du reste du monde
Problèmes à résoudre	Faiblesse ou défaut de formation continue des agents municipaux administratifs et policier de recouvrement sur les réglementations et innovation fiscales locales et nationales Difficultés de mobiliser les ressources de fiscalité locale, en raison des systèmes de recensement fiscaux peu fiables et imprécis Absence ou faiblesse des plateformes numériques et des systèmes de paiement électronique pour faciliter la collecte et le suivi des impôts, taxe et redevances locales La dépendance aux financements internationaux crée une instabilité budgétaire, rendant difficile la planification à long terme, tout en limitant l'autonomie des collectivités territoriales et leur capacité à définir leurs propres priorités ; L'hostilité des populations locales peu enclines à payer les impôts, taxes et autres redevances locaux en défiance des autorités en raison de la destination souvent non-justifiée des impôts collectés ;	Insuffisance des dotations de l'Etat, obligeant les collectivités à chercher des financements alternatifs pour projets d'investissements dispendieux mais fondamentaux (routes, centre de santé, immobilier...) Difficulté pour les collectivités à mobiliser des investisseurs internationaux en raison de critères stricts Faible confiance des investisseurs en raison des risques politiques, économiques et de dérives budgétaires ou de mauvaise gestion publique Manque de garanties financières et de mécanismes de partage des risques Manque de compétences spécialisées au sein des collectivités pour négocier et gérer les PPP Absence de structures adaptées pour assurer le suivi, l'évaluation et la pérennité des PPP et régies locales Faible implication des acteurs locaux, limitant l'adéquation des financements aux besoins réels des territoires	Difficulté à mobiliser des ressources financières internationales alternatives aux dotations de l'Etat auprès des bailleurs de fonds et investisseurs Des collectivités sérieuses, riches en ressources naturelles et présentant des PDL et des projets viables et durables peinent à mobiliser les financements requis Faible confiance des investisseurs en raison des risques politiques, économiques et de dérives budgétaires ou de mauvaise gestion publique Manque de garanties financières et de mécanismes de partage des risques Faiblesse ou absence de mécanismes de suivi et d'évaluation de la durabilité Risques de dérives budgétaires et de mauvaise gestion des fonds alloués Manque de concertation entre collectivités, bailleurs et institutions internationales, rendant difficile la mise en œuvre des projets	Enclavement partiel ou total de certaines collectivités empêchant les productions locales d'accéder aux marchés locaux, nationaux et internationaux Manque de certification, d'agrément freinant l'exportation des productions agricoles locales Faible communication sur les besoins et opportunités que présentent les acteurs économiques locaux Absence de cadres de coopération clairs pour attirer les investisseurs durables Manque de plateformes numérique de mise en relation entre acteurs économiques locaux et les circuits de distribution et acheteurs nationaux et internationaux Faible accès aux plateformes numériques, et d'E-commerce limitant la visibilité des produits
	Gouvernements et services déconcentrés de l'Etat Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche	Gouvernements Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche	Gouvernements Agences nationales d'investissement Agence nationale du commerce extérieur Collectivités territoriales

Acteurs à mobiliser	Bailleurs de fonds nationaux et internationaux Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Bailleurs de fonds nationaux et internationaux Investisseurs Les agence de coopération Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Bailleurs de fonds nationaux et internationaux Investisseurs Les agence de coopération Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles	Acteurs de la formation et de la recherche Bailleurs de fonds nationaux et internationaux Investisseurs Les agence de coopération Médias traditionnels et digitaux OSC Citoyens Souverainetés traditionnelles
Typologie de décentralisation	Financière Fonctionnelle Administrative Territoriale	Financière Fonctionnelle Administrative Territoriale	Administrative Fonctionnelle Financière	Administrative Fonctionnelle Financière
ODD à atteindre	ODD 1 ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 1 ODD 8 ODD 9 ODD 11 ODD 17	ODD 1 ODD 8 ODD 9 ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 1 ODD 8 ODD 9 ODD 10 ODD 17
Activités à mener	Organisation des formations pour les agents municipaux sur la gestion fiscale et les réglementations nationales en vigueur Lancement des campagnes d'information sur l'importance des impôts locaux pour le développement local Amélioration de la transparence budgétaire pour renforcer la confiance des citoyens à travers la publication de bilans et à la mise en place d'une plateforme numérique d'information locale Mise en place des plateformes de recensement fiscal et de paiement numériques pour faciliter le suivi et la collecte des impôts et taxes locaux afin de limiter l'évasion fiscale Collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques pour garantir une gestion efficace	Mobilisation du secteur privé local et national au profit des collectivités partenaires Mobilisation du secteur privé international au profit des collectivités partenaires Renforcement de la formation des acteurs locaux sur les mécanismes de financement et de gestion des PPP Mise en relation des collectivités et des partenaires privés Instauration d'un cadre conjoint de concertation et de travail entre collectivités, partenaires privés et les représentants des acteurs locaux Définition de cadres réglementaires et contractuels clair et attractif pour rassurer toutes les parties engagées Définition des critères du Label 3DA pour sélectionner les Plans Locaux de Développement durable (PDL) les plus viables et durables Assurer un suivi et une évaluation continue des projets financés pour maximiser leur impact Réalisation d'importantes infrastructures durables en vue du bien-être local	Encouragement des fonds d'investissement dédiés aux collectivités pour diversifier les sources de financement Définition d'un cadre juridique et institutionnel clair pour garantir la transparence et l'efficacité du fonds Mise en place d'un comité de gestion composé de représentants des collectivités, des bailleurs de fonds et des acteurs du DDD Partenariats avec des institutions financières internationales et d'évaluation-gestion des risques pour sécuriser les financements Développement des mécanismes de garantie et d'évaluation -gestion des risques pour attirer les investisseurs et réduire les risques Facilitation de l'accès aux marchés financiers et aux emprunts internationaux pour les collectivités africaines	Amélioration des infrastructures de transport et de stockage des productions locales pour faciliter leur acheminement et rompre avec l'enclavement total ou partiel Encouragement à la certification et labellisation des produits locaux pour répondre aux normes nationales et mondiales Organisation des foires et salons internationaux pour valoriser les productions locales Renforcement de la coopération entre les entreprises locales et multinationales Encouragement des accords commerciaux régionaux pour dynamiser les échanges intra-africains Digitalisation et accès aux plateformes de commerce international Développement des marchés numériques pour connecter les producteurs locaux aux acheteurs internationaux et élargir les opportunités commerciales
	Les élus locaux et les agents territoriaux sont formés sur la gestion fiscale et les réglementations nationales en vigueur Les divers impôts locaux sont mieux définis et mieux collectés pour financer le développement local Les acteurs économiques et les populations locales sont sensibilisés et payent les divers impôts locaux auxquels ils sont	Les Plans Locaux de Développement durable (PDL) sont soumis aux critères du Label 3DA avant d'être sélectionnés Le secteur privé local et national est mobilisé au profit des collectivités partenaires Le secteur privé international est mobilisé au profit des collectivités partenaires Les élus locaux et les agents territoriaux sont formés ou	Les collectivités sont sensibilisées pour diversifier leurs sources de financement du DDD Un cadre juridique et institutionnel clair pour garantir la transparence et l'efficacité du fonds est établi. Le Fonds est créé Un comité de gestion composé de représentants des collectivités, des bailleurs de fonds et des acteurs du DDD et d'un représentant de la LIDAF est créé	Grace à l'amélioration des infrastructures de transport et de stockage, les productions locales sont mieux conservées et mieux acheminées vers les marchés nationaux et internationaux, rompant ainsi avec l'enclavement total ou partiel Les productions locales bénéficient de certification et de labélisation nécessaires pour répondre aux normes et accéder aux marchés nationaux et mondiaux

Résultats attendus	assujettis pour financer le développement local Grace à la publication de bilans financiers simplifiés et à la mise en place d'une plateforme numérique d'information locale, les acteurs locaux sont confiants dans la gestion transparente de leurs impôts locaux Nette amélioration des recensements fiscaux qui renfloue les caisses et limite l'évasion et la fraude fiscales Les plateformes numériques facilitent le paiement, le suivi et la collecte des impôts et taxes locaux Collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques pour garantir une gestion efficace	renforcés aux mécanismes de financement et de gestion des PPP Les collectivités partenaires sont mises en relation avec des entreprises nationales ou internationales Les collectivités, partenaires privés, les représentants des acteurs locaux et la LIDAF discutent au sein d'un cadre conjoint de concertation et de travail pour affiner les projets durables à réaliser A la suite de quoi, les cadres réglementaires et contractuels clair et attractif pour rassurer toutes les parties engagées sont signés La mise en œuvre des PPP est constamment suivie et évaluée pour maximiser leur impact Les importantes infrastructures durables réalisées procurent le bien-être local et comblent les insuffisances initiales des collectivités	Des institutions financières internationales et d'évaluation-gestion des risques partenaires assurent le contrôle du risque avant que le Fonds ne s'engage à garantir l'emprunt d'une collectivité Des mécanismes de garantie et d'évaluation -gestion des risques pour attirer les investisseurs sont instaurés Grace au fonds de garantie et d'appui, les collectivités africaines partenaires bénéficient de l'accès aux marchés financiers et aux emprunts internationaux	Des foires et salons internationaux assurent une plus grande visibilité aux productions locales Des accords de sous-traitance ou de partenaires, et de chaîne de valeur sont conclus entre les entreprises locales et multinationales Des accords commerciaux régionaux sont signés en vue de dynamiser les échanges intra-africains encore atones Grace à la digitalisation, les productions locales bénéficient d'un accès aux plateformes de commerce international pour élargir les opportunités commerciales
Indicateur(s) de performance	Le nombre et la proportion d'élus locaux et des agents territoriaux formés à la gestion fiscale et aux réglementations nationales en vigueur Taux de déclaration et de recouvrement spontané Taux de dématérialisation des déclarations fiscales Taux de recouvrement des impôts locaux Taux de sensibilisation et d'adhésion des citoyens Taux de paiement des impôts des particuliers et des entreprises Taux net de recouvrement des créances fiscales Publication des rapports fiscaux	Nombre de partenariats internationaux conclus pour soutenir les collectivités Taux d'attractivité des collectivités auprès des investisseurs et bailleurs de fonds Montant total des investissements privés mobilisés via les PPP Taux de diversification des sources de financement (fonds internationaux, banques, investisseurs privés) Taux de réalisation des projets financés par les PPP et autres investissements Impact socio-économique des projets (création d'emplois, amélioration des infrastructures) Taux de retour sur investissement des projets financés par les PPP. Durabilité des infrastructures mises en place	Montant total des fonds mobilisés auprès des bailleurs internationaux et des collectivités et versés au fonds de garantie Nombre de partenariats internationaux conclus pour soutenir les collectivités. Taux d'attractivité du fonds auprès des investisseurs, bailleurs de fonds et des collectivités Nombre de projets garantis respectant les critères de durabilité et de développement durable décentralisé Taux de conformité aux normes de transparence et de gestion des fonds	Volume des exportations et importations Taux de pénétration des marchés internationaux L'efficacité des infrastructures et des réseaux de transport Taux de certification et conformité aux normes nationales et internationales Nombre de nouveaux accords commerciaux signés : Évalue l'expansion des relations économiques. Répartition géographique des échanges Taux d'utilisation des plateformes numériques de commerce international Nombre d'emplois durables créés grâce aux échanges internationaux
Source(s) de vérification	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF

Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable	Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable	Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable	Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable
Rapport financier et d'Audit	Rapport financier et d'Audit	Rapport financier et d'Audit	Rapport financier et d'Audit

3.1.4 LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- Protéger, gérer, préserver l'environnement et les puits et réservoirs de CO₂ au sein des collectivités territoriales ;
- Promouvoir et implémenter l'Economie circulaire, transition énergétique et infrastructures durables ;
- Soutenir les capacités de résilience, d'atténuation et d'adaptation des collectivités contre les effets changements climatiques ;
- Médiation, Assistance juridique, et Actions en justice en faveur des communautés locales contre les violations locales du DDD

Encadré 19 : Les objectifs environnementaux de la LIDAF

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	Protéger, gérer, préserver l'environnement et les puits et réservoirs de CO ₂ au sein des collectivités territoriales	Promouvoir et implémenter l'économie circulaire, la transition énergétique et les infrastructures durables	Soutenir les capacités de résilience, d'atténuation et d'adaptation des collectivités contre les effets changements climatiques	Médiation, Assistance juridique, et Actions en justice en faveur des communautés locales contre les violations locales du DDD
Problèmes à résoudre	Coût élevé et manque de financement adapté pour la protection, la gestion et la préservation optimale des puits et réservoirs de CO₂ Manque de programmes éducatifs de sensibilisation des élus et des communautés locales sur l'importance des puits de carbone Conversion et consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers en espaces urbains L'artificialisation des sols, ainsi que toutes les conséquences inhérentes telles que le mitage, imperméabilisation, des sols et le réchauffement climatique L'étalement urbain et l'agriculture intensive engendrent la destruction des écosystèmes forêts, eau, et sol et par là même à la destruction des puits et réservoirs de CO₂ telles que les forêts et les eaux La concentration urbaine effrénée dans et autour des grandes agglomérations et la bétonisation mal planifiée contribuent à des pollutions environnementales et à la raréfaction des ressources La destruction de ces puits et réservoirs de CO₂ accélère le réchauffement climatique dans le monde y compris en Afrique, où le réchauffement climatique s'accélère et entraîne	Les investissements étrangers, en particulier dans les secteurs extractifs comme l'exploitation minière, sont souvent guidés par des objectifs économiques à court terme, avec une faible prise en compte des impacts environnementaux et sociaux Les déforestations, les pollutions des eaux et érosion des sols, l'exploitation des ressources sans plan de long terme qui mène à l'épuisement rapide des ressources sans assurer leur renouvellement Des problèmes sociaux tels que les expulsions forcées des populations locales et des conditions de travail précaires Coût élevé et manque de financement adapté pour l'acquisition de technologies vertes et la construction d'infrastructures durables En 2025, la production de déchets en Afrique a atteint près de 240 millions de tonnes. Plus de 90 % des déchets en Afrique sont éliminés dans des décharges non contrôlées, ce qui pose de sérieux défis environnementaux. Le taux de recyclage reste faible, avec seulement 4 % des déchets solides recyclés, alors que 70 à 80 % pourraient l'être. La gestion inefficace des déchets peut provoquer des impacts environnementaux graves, comme la pollution des sols et	Faiblesse de la sensibilisation sur la nécessité de renforcer les capacités de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques Dilemme entre préservation de forêt vs fin des activités économiques (pauvreté) Faiblesse des compétences locales pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des plans d'adaptation Faiblesse des plans d'aménagement et d'urbanisme local durable Faiblesse ou inexistence des plans locaux de résilience, d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques Une augmentation de la température de 3°C à travers l'Afrique pourrait entraîner une baisse de 8,2% du PIB continental, et une augmentation de la température de 4°C pourrait entraîner une réduction encore plus dangereuse du PIB de 12,1 % (UNECA, 2017) Tout cela est susceptible de faire compromettre l'effectivité et l'efficacité des contributions déterminées au niveau national (CDN) que chaque Etat, partie à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques	La présence des industries non-durables, dans les zones urbaines, périurbaine et rurale, engendre également des effets de pollution des écosystèmes air-eau-sols avec des conséquences sur la population de ces hypermétropoles Des investissements étrangers affichent souvent des faibles niveaux de retombée économique et sociale pour les communautés locales. En effet, les contrats miniers ou ceux concernant l'exploitation d'autres matières premières (hydrocarbure, bois, zone industrielle...) sont souvent déséquilibrés, accordés le plus souvent sans la consultation des populations locales et des autorités décentralisées locales, favorisant les investisseurs étrangers souvent en contrepartie de vils avantages pour les communautés locales Le faible engagement de ces investissements en faveur de la responsabilité sociale (RSE) dans nombres de collectivités territoriales en Afrique noire notamment. Si les activités de ces grandes entreprises sont parfois destructrices pour

	des conséquences graves. Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le continent a enregistré un taux moyen de réchauffement de +0,3 °C par décennie entre 1991 et 2022. La concentration urbaine et le recours majoritaire aux moyens de transport routier engendre des embouteillages à longueur de journée, et génère surtout la pollution atmosphérique due au rejet des GES émis. Il s'agit des émissions de gaz comme le dioxyde de carbone (CO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et les particules fines qui affectent la qualité de l'air et la santé publique. La présence des industries non-durables, dans les zones urbaine, périurbaine et rurale, engendre également des effets de pollution des écosystèmes air-eau-sols avec des conséquences sur la population de ces hypermétropoles	des cours d'eau, ainsi que des risques sanitaires pour les populations. Le réseau routier bitumé avoisine respectivement les 10%, 12%, 20% et 12% du réseau routier global Ce réseau routier bitumé est majoritairement disponible sur les routes et autoroutes nationales, interrégionales et au sein des grandes capitales et métropoles africaines, parfois au détriment des zones rurales La forte urbanisation et consommation, les infrastructures d'adduction d'eau et de raccordement à l'électricité, souvent défectueuses, ainsi que des sources d'eau potable qui progressivement s'assèchent, donnent souvent lieu à des crises hydriques et des délestages électriques.	(CCNUCC) a approuvé à travers l'Accord de Paris, adopté en 2015, lors de la COP21, est un traité international juridiquement contraignant visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C, avec un objectif idéal de 1,5°C Dans de nombreuses métropoles africaines de plus de 2 millions d'habitants, il n'y a pas suffisamment de moyens alternatifs à la voiture tel que le train urbain ou les trains transrégionaux	l'environnement des collectivités locales, de même leurs bénéfices sont peu réinvestis dans le développement des communautés locales De sorte que certaines populations locales victimes sont forcées à recourir à des moyens juridiques pour faire valoir leur droit Coût élevé des procédures judiciaires pour les communautés vulnérables et méconnaissance des droits Éloignement géographique des tribunaux, absence de juridictions locales compétentes et faible présence de centres d'aide juridique dans les zones rurales ou défavorisées Certaines communautés non-entendues vont jusqu'à recourir aux armes à l'instar du Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (MEND), pour réclamer réparation de cette absence de justice et de durabilité des investissements étrangers en Afrique
Acteurs à mobiliser	Gouvernements et services déconcentrés de l'Etat Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Bailleurs de fonds nationaux et internationaux Investisseurs Les agences de coopération bilatérale Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Acteurs économiques locaux Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements et services déconcentrés de l'Etat Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Bailleurs de fonds nationaux et internationaux Investisseurs Les agences de coopération bilatérale Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Acteurs économiques locaux Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements et services déconcentrés de l'Etat Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Bailleurs de fonds nationaux et internationaux Investisseurs Les agences de coopération bilatérale Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Acteurs économiques locaux Citoyens Souverainetés traditionnelles	Gouvernements et services déconcentrés de l'Etat Collectivités territoriales Acteurs de la formation et de la recherche Juridictions nationales et internationales Cabinets d'avocats spécialisés dans la défense des droits des collectivités et des communautés locales Médias traditionnels et digitaux OSC ONG Citoyens Souverainetés traditionnelles
Typologie de décentralisation	Financière Fonctionnelle Administrative Territoriale Politique	Financière Fonctionnelle Administrative Territoriale Politique	Administrative Fonctionnelle Financière Fonctionnelle Politique	Politique Fonctionnelle Financière
ODD à atteindre	ODD 4 ODD 11 ODD 13 ODD 14 ODD 15 ODD 17	ODD 4 ODD 6 ODD 7 ODD 9 ODD 12 ODD 17	ODD 1 ODD 8 ODD 9 ODD 11 ODD 16 ODD 17	ODD 13 ODD 14 ODD 15 ODD 16 ODD 17
	Encouragement et mobilisation des financements adaptés pour la protection, la gestion et la	Création de Société d'économie mixte de recyclage de déchets	Développement des mécanismes de garantie,	Sensibilisation des populations et des élus locaux sur leurs droits et

Activités à mener	préservation de l'environnement et des ressources naturelles des collectivités africaines menacées à travers des Projets REDD+ et projets assimilés Propositions de financements innovants de protection-préservation des puits et réservoirs de carbone à grand impact social tel que le reboisement rémunérateur des communautés locales Développement et propositions de nouveaux types de taxes environnementales locales pour compenser et réparer les pollutions environnementales et la destruction des écosystèmes locaux Sensibilisation et formation des élus et les agents territoriaux à la mise en place de politiques de gestion durable avec des implications socioéconomiques Appui au reboisement urbain Plaidoyer et appui en faveur de l'intégration des stratégies de protection-préservation environnementale et d'adaptation climatique dans les plans locaux d'aménagement et de développement local Sensibilisation et implication des populations locales dans les décisions d'exploitation des ressources pour tous les projets initiés ;	organiques ou plastique en énergie biomasse à introduire dans le réseau électrique national Création de Société d'économie mixte de recyclage de déchets organiques pour la production d'engrais biologique Encouragement à la construction et l'entretien de réseaux routiers bitumés durables au sein des Etats, des collectivités africaines et entre les collectivités via des PPP avantageux et des sociétés en régie Sensibilisation et formation des élus et des agents territoriaux à la mise en place de politiques de gestion durable, d'adaptation climatique et de résilience dans leurs plans d'aménagement et de développement durable locaux Sensibilisation et implication des populations locales et des souverainetés traditionnelles dans les décisions d'exploitation des ressources pour tous les projets initiés Construction de forages d'eau rendant accessible l'eau potable aux populations des collectivités les plus démunies	d'évaluation -gestion des risques et d'études d'impact avant la mise en œuvre des projets Soutien aux capacités de résilience, d'atténuation et d'adaptation des collectivités face aux effets des changements climatiques Encourager et soutenir les capacités de résilience, d'atténuation et d'adaptation des collectivités face aux diverses manifestations de pollution environnementale et de congestion urbaine Sensibilisation et formation des élus et des agents territoriaux à la mise en place de politiques de gestion durable, d'adaptation climatique et de résilience dans leurs plans d'aménagement et de développement durable locaux Plaider et appuyer en faveur de l'intégration des stratégies d'adaptation climatique dans les plans locaux d'aménagement, d'urbanisme et de développement local Appui et accompagnement à la recherche de financement d'infrastructures routières perméables, de bâtiments bioclimatiques et d'usine de recyclages d'ordures ménagères Sensibilisation et implication des populations locales dans les décisions d'exploitation des ressources pour tous les projets initiés Appui à la réalisation des contributions nationales déterminées des Etats	sur les devoirs des opérateurs économiques exploitant l'environnement local Formation de d'observateurs pour identifier des violations du DDD Mise en place d'une plateforme de signalement participatif (web ou mobile) pour que les citoyens, ONG ou élus locaux puissent déclarer des violations Création de cadre de dialogue multi-acteurs dans le cadre du suivi des projets de développement durable. Médiation et Dialogue avec les acteurs coupables des violations locales du DDD pour obtenir des compensations et réparations au profit des communautés affectées Pression juridique et diplomatique pour exiger des réformes et des engagements responsables Appui aux communautés locales pour des recours collectifs devant les instances nationales compétentes ou des juridictions internationales africaines comme la Cour Africaine des Droits de l'Homme, en cas d'échec de règlement à l'amiable Saisine des tribunaux étrangers lorsque les acteurs coupables des violations du DDD sont basés hors d'Afrique
Résultats attendus	Des financement innovants et adaptés sont mobilisés et permettent de préserver les forêts, les sols et les eaux qui sont de puissants puits de carbone Ces financements permettent également de reboiser des espaces urbains et ruraux dont les couverts forestiers ont été dévastés Les autres écosystèmes dégradés sont réparés durablement dans la mesure du possible Les stocks de carbone dans les forêts, sols, zones humides et mangroves augmentent	Des sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques ou plastique en énergie biomasse à introduire dans le réseau électrique national sont créées Des sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques pour la production d'engrais biologiques sont créées Les bénéfices de ces sociétés sont partagés entre la collectivité, les investisseurs vertueux et les acteurs locaux impliqués La quantité de déchets non-recyclés et polluants les rues des collectivités est drastiquement réduite	Des sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques ou plastique en énergie biomasse à introduire dans le réseau électrique national sont créées Des sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques pour la production d'engrais biologiques sont créées La quantité de déchets non-recyclés et polluants les rues des collectivités est drastiquement réduite La richesse produite localement est partagée entre l'investisseur, les collectivités, l'Etat et les acteurs locaux	Les populations et des élus locaux sont sensibilisés et formés sur leurs droits et sur les devoirs des opérateurs économiques exploitant l'environnement local Des observateurs locaux sont formés pour identifier des violations du DDD Une plateforme de signalement participatif (web ou mobile) est mise en place afin les citoyens, ONG ou élus locaux puissent déclarer des violations autorisées Des entreprises engagées dans la transition

	Les activités de préservation et de protection des puits de carbone jugulent le réchauffement climatique local et génèrent accessoirement des sources de revenus pour les acteurs et populations locales identifiées Les élus locaux et les agents territoriaux sont formés sur la gestion environnementale des collectivités Les collectivités urbaines intègrent désormais la protection-préservation environnementale et d'adaptation climatique dans les plans locaux d'aménagement et de développement local	La richesse produite localement est partagée et participe d'un cercle vertueux La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national augmente Les fonds durables mobilisés permettent la construction et l'entretien de réseaux routiers bitumés durables au sein des Etats, des collectivités africaines et entre les collectivités via des PPP avantageux et des sociétés en régie Des élus et des agents territoriaux sensibilisés et formés à la mise en place de politiques de gestion durable, d'adaptation climatique et de résilience intègrent ces aspects dans leurs plans d'aménagement et de développement durable locaux Les populations locales et des souverainetés traditionnelles impliquées dans les décisions d'exploitation des ressources pour tous les projets initiés s'en approprient et en assurent la viabilité Les forages d'eau rendant accessible l'eau potable aux populations des collectivités les plus démunies améliorent l'accès à l'eau potable, ma santé publique et le bien-être Les Plans Locaux de Développement durable (PDLD) sont soumis aux critères du Label 3DA avant d'être sélectionné	engagés, participe d'un cercle vertueux La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national augmente Les fonds durables mobilisés permettent la construction et l'entretien de réseaux routiers bitumés durables au sein des Etats, des collectivités africaines et entre les collectivités via des PPP avantageux et des sociétés en régie Des élus et des agents territoriaux sensibilisés et formés à la mise en place de politiques de gestion durable, d'adaptation climatique et de résilience intègrent ces aspects dans leurs plans d'aménagement et de développement durable locaux Les populations locales et des souverainetés traditionnelles impliquées dans les décisions d'exploitation des ressources pour tous les projets initiés s'en approprient et en assurent la viabilité Les forages d'eau rendant accessible l'eau potable aux populations des collectivités les plus démunies améliorent l'accès à l'eau potable, ma santé publique et le bien-être Les Plans Locaux de Développement durable (PDLD) sont soumis aux critères du Label 3DA avant d'être sélectionné Les efforts locaux contribuent à réaliser les objectifs des contributions nationales déterminées (CND)	écologique financent des projets agroforestiers en échange de certificats de durabilité ou de visibilité RSE dans le cadre des crédits carbone Augmentation du nombre de plaintes traitées et de litiges résolus à l'amiable Les obstacles juridiques et financiers pour les populations vulnérables sont levés Des cadres de dialogue multi-acteurs sont mis en place (collectivités, entreprises, ONG, autorités coutumières). Reconnaissance et valorisation des modes de résolution coutumiers, dans le respect des droits fondamentaux Décisions judiciaires favorables aux communautés dans des affaires emblématiques (pollution, accaparement de terres, exclusion). Réparations obtenues : indemnisations, restitutions, engagements de non-répétition. Création de jurisprudence locale ou régionale en matière de droits environnementaux ou sociaux Des conflits armés sont évités
Indicateur(s) de performance	Le montant des financements innovants et adaptés mobilisés pour préserver les forêts, les sols et les eaux qui sont de puissants puits de carbone Le montant des financements mobilisés pour reboiser des espaces urbains et ruraux dont les couverts forestiers ont été dévastés Le nombre, la qualité et l'étendue des écosystèmes dégradés sont réparés durablement dans la mesure du possible Les stocks de carbone dans les forêts, sols, zones humides et mangroves augmentent	Le nombre de sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques ou plastique en énergie biomasse à introduire dans le réseau électrique national Le nombre de sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques pour la production d'engrais biologiques Le montant des bénéfices de ces sociétés partagés entre la collectivité, les investisseurs vertueux et les acteurs locaux impliqués La quantité de déchets recyclés Les niveaux de concentration de déchets dans les rues des collectivités	Le nombre de sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques ou plastique en énergie biomasse à introduire dans le réseau électrique national Le nombre de sociétés locales d'économie mixte de recyclage de déchets organiques pour la production d'engrais biologiques Le montant des bénéfices de ces sociétés partagés entre la collectivité, les investisseurs vertueux et les acteurs locaux impliqués La quantité de déchets recyclés	La proportion de populations et des élus locaux sensibilisés et formés sur leurs droits et sur les devoirs des opérateurs économiques exploitant l'environnement local Le nombres des observateurs locaux formés pour identifier des violations du DDD La qualité et le nombre de plateformes de signalement participatif (web ou mobile) mise en place afin que les citoyens, ONG ou élus locaux puissent déclarer des violations autorités

	L'augmentation des revenus des acteurs et populations locales identifiées et prenant part à des projets de DDD Le nombre et la qualité de la formation des élus locaux et les agents territoriaux sur la gestion environnementale des collectivités Le nombre de collectivités ayant intégré la protection-préservation environnementale et d'adaptation climatique dans les plans locaux d'aménagement et de développement local	Le niveau des rémunérations des acteurs locaux et le niveau de vie au sein de la collectivité La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national augmente Le montant des fonds durables mobilisés pour la construction et l'entretien de réseaux routiers bitumés durables au sein des Etats, des collectivités africaines et entre les collectivités via des PPP avantageux et des sociétés en régie Le nombre des élus et des agents territoriaux sensibilisés et formés à la mise en place de politiques de gestion durable, d'adaptation climatique et de résilience intègrent ces aspects dans leurs plans d'aménagement et de développement durable locaux Le taux de participation et d'adhésion des populations locales et des souverainetés traditionnelles impliquées dans les décisions d'exploitation des ressources pour tous les projets initiés Le nombres de forages d'eau rendant accessible l'eau potable aux populations des collectivités les plus démunies améliorent Le nombre de Plans Locaux de Développement durable (PDL) sont soumis aux critères du Label 3DA avant d'être sélectionné Durabilité des infrastructures mises en place	Les niveaux de concentration de déchets dans les rues des collectivités Le niveau des rémunérations des acteurs locaux et le niveau de vie au sein de la collectivité La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national augmente Le montant des fonds durables mobilisés pour la construction et l'entretien de réseaux routiers bitumés durables au sein des Etats, des collectivités africaines et entre les collectivités via des PPP avantageux et des sociétés en régie Le nombre des élus et des agents territoriaux sensibilisés et formés à la mise en place de politiques de gestion durable, d'adaptation climatique et de résilience intègrent ces aspects dans leurs plans d'aménagement et de développement durable locaux Le taux de participation et d'adhésion des populations locales et des souverainetés traditionnelles impliquées dans les décisions d'exploitation des ressources pour tous les projets initiés Le nombres de forages d'eau rendant accessible l'eau potable aux populations des collectivités les plus démunies améliorent Le nombre de Plans Locaux de Développement durable (PDL) sont soumis aux critères du Label 3DA avant d'être sélectionné Durabilité des infrastructures mises en place	Des entreprises engagées dans la transition écologique financent des projets agroforestiers en échange de certificats de durabilité ou de visibilité RSE dans le cadre des crédits carbone Augmentation du nombre de plaintes traitées et de litiges résolus à l'amiable Les obstacles juridiques et financiers pour les populations vulnérables Le nombre de cadres de dialogue multi-acteurs sont mis en place (collectivités, entreprises, ONG, autorités coutumières). Les recours aux modes de résolution coutumiers, dans le respect des droits fondamentaux Les actions intentées et les décisions judiciaires favorables aux communautés dans des affaires emblématiques (pollution, accaparement de terres, exclusion). Les Réparations obtenues : indemnisations, restitutions, engagements de non-répétition. Les jurisprudence locale ou régionale en matière de droits environnementaux ou sociaux Le nombre de conflits armés sont évités
Source(s) de vérification	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable Rapport financier et d'Audit	Rapports annuels publiés par la LIDAF sur ses activités et résultats Site internet et réseaux sociaux de la LIDAF Rapports et Sites internet des collectivités et des partenaires Rapports financiers des collectivités Rapports officiels publiés par les partenaires de la LIDAF Rapports nationaux et locaux sur le Développement durable

3.2 LES 7 DOMAINES D'INTERVENTION CLÉ DE LA LIDAF

3.2.1 Économie de la connaissance appliquée au DDD

3.2.1.1 À travers le PROGRAMME CAP-TERRITOIRE (Connaissance, Appui, Plaidoyer), il s'agit de :

- Sensibilisation, Education, recherche, formation continue et renforcement de capacités, réalisation d'études techniques sur le DDD au profit des populations, des agents territoriaux, des autorités déconcentrées et décentralisées, et des gouvernements ;
- Sensibiliser, former et renforcer les capacités des populations, agents territoriaux, autorités déconcentrées et décentralisées, ainsi que des gouvernements, à travers l'éducation, la recherche, la formation continue et la réalisation d'études techniques sur le DDD ;
- Coopérer avec les collectivités territoriales, universités, centres de recherche et ONG pour co-produire des connaissances utiles, contextualisées et opérationnelles en matière de DDD ;
- Élaborer des plaidoyers structurés en faveur de l'ancrage du DDD dans les politiques publiques africaines ;
- Développer des plateformes numériques locales pour diffuser les données économiques, environnementales, foncières et budgétaires, et favoriser l'interaction avec les citoyens et les parties prenantes locales ;
- Appuyer l'élaboration de plans d'urbanisme, d'aménagement et de développement local durable, en cohérence avec les orientations nationales et les standards internationaux ;
- Renforcer la formation des acteurs locaux sur les mécanismes de financement innovants, notamment les partenariats public-privé (PPP) et les outils de gestion associés.

Le programme **CAP-TERRITOIRE** incarne une approche structurée de l'économie de la connaissance appliquée au Développement Durable Décentralisé (DDD). Il mobilise la recherche, la formation, le plaidoyer et les outils numériques pour renforcer les capacités locales. Ce programme répond directement à **9 Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

ODD CONCERNES	INTITULE OFFICIEL	LIEN AVEC LE PROGRAMME « CAP-TERRITOIRE »
ODD 4	Éducation de qualité	Formation continue, renforcement de capacités, co-production de savoirs
ODD 9	Industrie, innovation et infrastructures	Développement de plateformes numériques, innovation territoriale
ODD 11	Villes et communautés durables	Appui à l'aménagement urbain et aux plans de développement local
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Plaidoyer pour le DDD, gouvernance territoriale, transparence institutionnelle
ODD 17	Partenariats pour les objectifs	Coopération avec universités, ONG, collectivités et acteurs publics
ODD 5	Égalité entre les sexes	Inclusion des femmes dans les formations, les plaidoyers et les outils de gouvernance
ODD 13	Lutte contre le changement climatique	Intégration des données environnementales dans les plans territoriaux

ODD 8	Travail décent et croissance économique	Formation aux mécanismes de financement, PPP, gestion locale
ODD 10	Réduction des inégalités	Accès équitable à la connaissance et aux outils de planification pour tous les territoires

3.2.2 Médiation, Assistance juridique, et Actions en justice en faveur des communautés locales contre les violations locales du DDD

3.2.2.1 À travers le PROGRAMME ALERTE-TERRITOIRE, il s'agit de :

- Sensibiliser les populations et les élus locaux à leurs droits, ainsi qu'aux obligations des opérateurs économiques exploitant les ressources locales ;
- Former des observateurs communautaires capables d'identifier et de documenter les violations du DDD sur le terrain ;
- Mettre en place une plateforme de signalement participatif (web et mobile) permettant aux citoyens, ONG et élus de déclarer les atteintes constatées ;
- Créer des cadres de dialogue multi-acteurs pour assurer le suivi transparent et inclusif des projets de développement durable ;
- Engager des médiations avec les acteurs responsables des violations, en vue d'obtenir des compensations et réparations au bénéfice des communautés affectées ;
- Exercer une pression juridique et diplomatique pour obtenir des réformes structurelles et des engagements responsables de la part des institutions ou entreprises concernées ;
- Appuyer les communautés dans des recours collectifs devant les juridictions nationales compétentes ou, en cas d'échec, devant les instances régionales telles que la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Saisir les tribunaux étrangers, lorsque les entités responsables des violations sont domiciliées hors du continent africain.

Le programme ALERTE-TERRITOIRE est un puissant levier de justice environnementale, gouvernance locale et défense des droits communautaires. Il répond directement à 8 Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec la transparence, la médiation, la participation citoyenne et la lutte contre les abus.

ODD CONCERNES	INTITULE OFFICIEL	LIEN AVEC LE PROGRAMME ALERTE-TERRITOIRE
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Médiation, recours juridiques, transparence, accès à la justice pour les communautés locales
ODD 17	Partenariats pour les objectifs	Dialogue multi-acteurs, mobilisation des ONG, institutions et plateformes collaboratives
ODD 13	Lutte contre le changement climatique	Signalement des atteintes environnementales, recours contre les pollutions et dégradations
ODD 12	Consommation et production responsables	Suivi des pratiques des opérateurs économiques et lutte contre l'exploitation abusive des ressources

ODD 10	Réduction des inégalités	Défense des droits des communautés marginalisées et accès équitable à la justice
ODD 5	Égalité entre les sexes	Inclusion des femmes dans les observatoires communautaires et les recours collectifs
ODD 9	Industrie, innovation et infrastructures	Plateforme numérique de signalement, innovation sociale et juridique territoriale
ODD 4	Éducation de qualité	Formation des observateurs communautaires, sensibilisation juridique des citoyens et élus

3.2.3 Bons offices et intermédiation en faveur de la coopération décentralisée

3.2.3.1 À travers le PROGRAMME JUMELINK, il s'agit d'abord de :

- Faciliter la mise en relation, présentielle ou digitale, entre collectivités territoriales africaines et leurs homologues internationaux (collectivités, universités, ONG, diasporas), dans une logique de coopération décentralisée inclusive et stratégique ;
- Appuyer la formalisation, la mise en œuvre et le suivi de partenariats de jumelage cohérents, durables et orientés vers l'action, tant à l'échelle intra-africaine qu'à l'échelle internationale
- Promouvoir une diplomatie territoriale efficace, équitable et capable de produire des échanges de bonnes pratiques, des projets communs et des dynamiques d'intégration régionale.

Le programme **JUMELINK** repose sur les principes de **coopération décentralisée, diplomatie territoriale et intégration régionale**, ce qui lui confère une dimension stratégique dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Voici les 08 **ODD directement concernés** :

ODD CONCERNES	INTITULE OFFICIEL	LIEN AVEC LE PROGRAMME JUMELINK
ODD 17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Création d'accords de coopération, jumelage international, mise en réseau entre collectivités
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Renforcement des capacités institutionnelles, diplomatie territoriale, échanges de bonnes pratiques
ODD 11	Villes et communautés durables	Intégration africaine par les territoires, aménagement coopératif, attractivité et résilience locale
ODD 10	Réduction des inégalités	Inclusion des collectivités marginalisées dans les réseaux de coopération internationale
ODD 9	Innovation et infrastructures	Usage d'outils numériques pour la mise en relation, plateformes de coopération digitale
ODD 4	Éducation de qualité	Échange de savoirs, expériences, renforcement des compétences entre administrations territoriales

ODD 5	Égalité entre les sexes	Partage de politiques publiques inclusives, valorisation des femmes leaders territoriales
ODD 8	Travail décent et croissance économique	Effets indirects du jumelage sur les opportunités locales, projets économiques conjoints

3.2.3.2 À travers le PROGRAMME « REVENIR POUR BATIR », il s'agit de :

- Co-élaboration de Programmes de réintégration volontaire, digne et durable pour les migrants africains illégaux candidats au retour, afin de faciliter leur réinsertion économique et sociale dans les collectivités d'origine ;
- Offrir un cadre humain, sécurisé et structuré pour le retour volontaire des migrants africains en situation irrégulière ;
- Accompagner leur réinsertion socioéconomique dans les territoires d'origine ;
- Valoriser les compétences acquises à l'étranger au service du développement local ;

Le programme **REVENIR POUR BÂTIR** s'inscrit pleinement dans une logique de **réintégration volontaire, digne et durable** des migrants africains. Il répond directement à **7 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, en lien avec l'inclusion, la résilience et le développement territorial.

ODD CONCERNES	INTITULE OFFICIEL	LIEN AVEC LE PROGRAMME « REVENIR POUR BATIR »
ODD 1	Pas de pauvreté	Réinsertion économique des migrants dans les collectivités locales
ODD 8	Travail décent et croissance économique	Appui à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation des migrants de retour
ODD 10	Réduction des inégalités	Inclusion des migrants dans les dynamiques locales, lutte contre la marginalisation
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Réintégration digne, accompagnement juridique et médiation communautaire
ODD 17	Partenariats pour les objectifs	Coopération entre États, collectivités, ONG et institutions internationales
ODD 4	Éducation de qualité	Formation professionnelle et renforcement des compétences des migrants de retour
ODD 3	Bonne santé et bien-être	Prise en charge psychosociale et sanitaire des migrants réintégrés

3.2.4 Marketing territorial et Place branding des collectivités territoriales africaines

3.2.4.1 À travers le PROGRAMME TERRE EN LUMIERE, il s'agit de :

- Déployer la stratégie de place branding pour positionner les collectivités comme des marques fortes, visibles et influentes sur la scène internationale ;
- Créer une identité numérique cohérente pour chaque collectivité : sites web officiels, contenus optimisés, charte graphique harmonisée et storytelling territorial ;
- Présence active sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, X/Twitter, Instagram) via des pages institutionnelles animées et engageantes ;

- Optimiser le référencement naturel (SEO) et de la communication digitale pour améliorer la visibilité sur les moteurs de recherche et plateformes internationales ;
- Produire des contenus multimédias attractifs (articles, vidéos, podcasts) mettant en lumière les initiatives locales, les talents, les projets et les atouts compétitifs des territoires ;
- Lancer des campagnes publicitaires ciblées (digital ads, sponsoring, influence) pour toucher des publics stratégiques : investisseurs, touristes, diaspora, partenaires techniques ;
- Valoriser des ressources naturelles, économiques et culturelles propres à chaque collectivité, en tant que leviers d'attractivité et de différenciation ;
- Promouvoir des aménités touristiques (patrimoine, paysages, événements, hospitalité) pour renforcer l'image des territoires comme destinations d'intérêt ;

Le programme **TERRE EN LUMIÈRE** correspond à une démarche innovante de **positionnement territorial**, qui fait appel au **branding public**, au **numérique** et à la **valorisation locale**. Il répond directement à **8 Objectifs de Développement Durable (ODD)** en lien avec l'attractivité, la gouvernance, la culture et les opportunités économiques.

ODD CONCERNES	INTITULE OFFICIEL	LIENS AVEC LE PROGRAMME « TERRE EN LUMIERE »
ODD 5	Égalité entre les sexes	Visibilité accrue des femmes entrepreneurs, créatrices ou leaders territoriaux via storytelling
ODD 16	Institutions efficaces et responsables	Renforcement de la communication institutionnelle, transparence et cohérence numérique
ODD 8	Travail décent et croissance économique	Attire investisseurs, stimule l'entrepreneuriat et met en valeur les talents locaux
ODD 9	Industrie, innovation et infrastructures	Développement numérique territorial, plateformes, communication institutionnelle
ODD 10	Réduction des inégalités	Donne une voix aux territoires marginalisés en renforçant leur visibilité et attractivité
ODD 11	Villes et communautés durables	Valorisation du patrimoine local, aménagements touristiques, promotion d'un cadre de vie durable
ODD 12	Consommation et production responsables	Mise en valeur des savoir-faire, des filières artisanales et des produits locaux
ODD 17	Partenariats pour les objectifs	Création de liens avec les diasporas, investisseurs, touristes, partenaires techniques

3.2.5 Promotion de l'Inclusion socioéconomique à l'échelle des collectivités

3.2.5.1 À travers le PROGRAMME SOCIODEV, il s'agit de :

Emploi & insertion économique

- Lutter contre le chômage, la précarité de l'emploi et l'exode rural dans les collectivités partenaires ;
- Appuyer à la formalisation des emplois et à l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;

- Soutenir les PME, coopératives et entrepreneurs locaux via des financements adaptés, l'accès aux marchés et l'accompagnement technique.
- Mettre en place des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins du marché local ;
- Développement de centres de formation territoriaux et de dispositifs d'apprentissage pour les jeunes et les femmes ;

Logement & cadre de vie

- Développement de logements durables à bas coût, adaptés aux contextes locaux et aux capacités des ménages ;
- Promotion de l'auto-construction accompagnée et de l'usage de matériaux locaux écologiques.

Industrialisation locale & transformation

- Création de petites industries d'économie mixte (collectivités, investisseurs, communautés) pour la transformation locale des matières premières ;
- Valorisation des filières agricoles, artisanales et de recyclage.

Mobilité & désenclavement

- Mobilisation d'investissements pour les routes rurales, transports collectifs et accès aux marchés ;
- Amélioration de la connectivité physique et numérique des zones enclavées.

Participation & gouvernance économique

- Implication active des acteurs économiques locaux et nationaux dans les projets de développement ;
- Mise en place de comités économiques territoriaux pour la concertation et la co-construction des projets.

Démographie & services sociaux

- Sensibilisation aux enjeux du planning familial et à la transition démographique ;
- Appui à la planification urbaine inclusive face à la croissance rapide des populations ;
- Rapprochement des services publics essentiels (santé, éducation, état civil, énergie) des populations locales.

Le Programme SOCIODEV favorise une **inclusion économique, sociale et territoriale durable** au sein des collectivités africaines en déployant des leviers locaux : formation, entrepreneuriat, infrastructure, services sociaux. Il incarne une **approche transversale** qui répond à au moins **10 des 17 ODD** via des leviers locaux : emploi, inclusion, services sociaux, transition écologique, gouvernance et infrastructures territoriales.

ODD CONCERNES	INTUTULE OFFICIEL	LIEN AVEC LE PROGRAMME SOCIODEV
ODD 1	Pas de pauvreté	Inclusion économique, lutte contre la précarité et appui aux activités génératrices de revenus
ODD 4	Éducation de qualité	Formation professionnelle, apprentissage local, centres territoriaux pour jeunes et femmes
ODD 5	Égalité entre les sexes	Accès ciblé des femmes à la formation, à l'emploi et à l'entrepreneuriat territorial
ODD 8	Travail décent et croissance économique	Soutien aux PME/coopératives, insertion économique, formalisation du travail informel

ODD 9	Industrie, innovation et infrastructures	Développement d'industries locales, transformation de matières premières, mobilité rurale
ODD 10	Réduction des inégalités	Désenclavement, accès aux services publics, inclusion des populations rurales/marginalisées
ODD 11	Villes et communautés durables	Urbanisme inclusif, logements écologiques, connectivité et amélioration du cadre de vie
ODD 12	Consommation et production responsables	Valorisation de filières durables, promotion de matériaux locaux, économie circulaire
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Gouvernance économique territoriale, concertation et comités locaux participatifs
ODD 17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Coopération multi-acteurs, mobilisation de ressources et accompagnement technique

3.2.6 Intermédiation et Mobilisation des acteurs et des ressources financières et techniques utiles à l'implémentation du DDD en Afrique

3.2.6.1 A travers le PROGRAMME AFRIKAPITAL, il s'agit :

- D'accompagner les collectivités territoriales dans l'optimisation de la fiscalité locale, conformément au cadre juridique national ;
- D'organiser des forums internationaux de haut niveau, favorisant le dialogue et les partenariats entre collectivités africaines, acteurs politiques et économiques, bailleurs, entreprises et diasporas ;
- De faciliter la mobilisation d'investissements directs, y compris en partenariat public-privé (PPP) pour les infrastructures durables (routes, énergie, traitement des déchets) ;
- D'encourager la réalisation d'infrastructures territoriales durables (réseaux routiers bitumés, usines de recyclage, production d'engrais biologique et d'énergie biomasse), y compris via des sociétés en régie ou SEM territoriales ;
- De soutenir la levée de fonds nationaux et internationaux au profit des collectivités dans le cadre des plans locaux et nationaux de développement durable et inclusif ;
- De créer et gérer le Fonds FEIA (Fonds d'Épargne et d'Investissement Africain) pour appuyer les projets labellisés ;
- D'organiser la collecte de dons matériels et financiers auprès des acteurs publics et privés internationaux (communes, régions, banques, fondations, ONG, particuliers) ;
- De faciliter l'accès des collectivités africaines aux marchés financiers et à des mécanismes d'emprunts internationaux innovants (obligations vertes, diaspora bonds, lignes de crédit développement) ;
- Développement des marchés numériques pour connecter les producteurs locaux aux acheteurs nationaux et internationaux pour élargir les opportunités commerciales ;
- D'encourager les accords commerciaux régionaux pour dynamiser les échanges intra-africains, notamment au sein de la ZLECAf ;
- De promouvoir le développement de plateformes numériques de marché, connectant les producteurs locaux aux acheteurs nationaux et internationaux, pour élargir les débouchés et renforcer les écosystèmes locaux ;

Le programme **AFRIKAPITAL** incarne une **approche transversale** qui répond à moins **11 Objectifs de Développement Durable (ODD)** sur les 17 adoptés par les Nations Unies.

ODD CONCERNES	INTITULE OFFICIEL	LIEN AVEC LE PROGRAMME AFRIKAPITAL
ODD 1	Pas de pauvreté	Financement inclusif pour collectivités et populations locales
ODD 5	Égalité entre les sexes	Accès des femmes aux marchés numériques et à l'entrepreneuriat
ODD 7	Énergie propre et abordable	Projets territoriaux en énergies renouvelables (biomasse, solaire...)
ODD 8	Travail décent et croissance économique	Soutien aux PME, infrastructure locale, commerce et emploi
ODD 9	Industrie, innovation et infrastructures	Usines locales, routes rurales, transformation de matières premières
ODD 10	Réduction des inégalités	Inclusion des territoires enclavés dans les circuits économiques
ODD 11	Villes et communautés durables	Désenclavement, urbanisme inclusif, fiscalité locale efficace
ODD 12	Consommation et production responsables	Valorisation locale des filières artisanales, agricoles et circulaires
ODD 13	Lutte contre le changement climatique	Infrastructures vertes, recyclage, économie circulaire
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Optimisation fiscale, régie territoriale, transparence institutionnelle
ODD 17	Partenariats pour les objectifs	Forums internationaux, diaspora, financement multi-acteurs

3.2.7 *Monitoring ex-ante, in itinere, et ex-post des projets d'appui au DDD dans les collectivités africaines*

3.2.7.1 A travers le PROGRAMME 3DA MONITOR, il s'agit de :

- Accompagner l'élaboration participative des projets de Développement Durable Décentralisé (DDD), en intégrant les priorités locales, les ODD et les critères du Label 3DA dès la conception ;
- Analyser et prévenir les risques ex-ante (géopolitiques, financiers, climatiques, institutionnels) pour sécuriser les projets à initier ;
- Imposer l'intégration des principes de durabilité, d'économie verte et circulaire dans tous les projets financés via la LIDAF, à travers la certification préalable Label 3DA ;
- Certifier les projets portés par les collectivités, les partenaires au développement et les acteurs économiques, selon les standards du Label 3DA (gouvernance, inclusion, résilience, circularité) ;
- Mettre en œuvre un système de Monitoring & Évaluation (M&E) rigoureux, couvrant les phases ex-ante, in-itinere et ex-post, avec indicateurs harmonisés, audits indépendants et plateforme numérique de suivi.

Le programme **3DA MONITOR** incarne une **approche transversale** qui répond à moins 7 **Objectifs de Développement Durable (ODD)** sur les 17 adoptés par les Nations Unies.

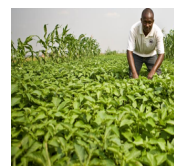
ODD COUVERTS	INTITULE OFFICIEL	LIEN AVEC LE PROGRAMME 3DA MONITOR
--------------	-------------------	------------------------------------

ODD 1	Pas de pauvreté	Ciblage territorial inclusif et sécurisation sociale dès la conception
ODD 8	Travail décent et croissance économique	Structuration de projets économiquement viables et durables
ODD 9	Industrie, innovation et infrastructures	Déploiement de mécanismes numériques et de standards certifiés
ODD 12	Consommation et production responsables	Intégration obligatoire des principes d'économie circulaire
ODD 13	Lutte contre le changement climatique	Analyse des risques climatiques ex-ante et critères de résilience
ODD 16	Paix, justice et institutions efficaces	Gouvernance transparente, audits indépendants, certification 3DA
ODD 17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Concertation multipartite, harmonisation des indicateurs M&E

Le 3DA MONITOR incarne ainsi une **réponse concrète et opérationnelle** aux failles structurelles du développement décentralisé africain. Il réconcilie **efficacité technique, transparence institutionnelle et inclusion citoyenne** pour faire du développement durable une réalité partagée au niveau local.

SECTEURS PRIORITAIRES CLES

- Agriculture, agroécologie et sécurité alimentaire durables
- Industries vertes, artisanat et transformation locale
- BTP, logement et immobilier à faible empreinte environnementale
- Infrastructures de transport multimodal durables
- Services commerciaux et logistiques responsables
- Énergies renouvelables et efficacité énergétique
- Finance durable et mobilisation de capital vert
- Digitalisation des services publics et gouvernance numérique locale
- Expertise, recherche, formation et renforcement de capacités locales
- Diplomatie économique, coopération décentralisée et partenariats Sud-Sud
- Environnement, adaptation et résilience climatique, économie circulaire



3.3 NORMES ET MECANISMES DE RESPONSABILISATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA LIDAF

3.3.1 Normes de gouvernance des projets

Tous les projets portés, soutenus ou labellisés par la LIDAF doivent répondre à des **critères stricts de durabilité, d'inclusivité, de transparence et de cohérence structurelle**. L'approche doit favoriser des dynamiques territoriales à fort impact social, environnemental et économique.

3.3.2 Certification "Label 3DA" – Développement Durable Décentralisée en Afrique

La LIDAF impose à tous les projets soutenus la **conformité aux principes de l'économie verte, circulaire et inclusive**. Un mécanisme **d'auto-certification encadrée et vérifiée via le label 3DA** est mis en place pour garantir la cohérence avec ces normes.

3.3.3 Comité commun de normalisation, de contrôle et de S&E

Création d'un organe transversal et indépendant, chargé d'assurer :

- La conformité des projets aux référentiels de gouvernance et durabilité
- Le suivi des engagements contractuels
- L'évaluation des résultats *ex ante*, *in itinere* et *ex post* ;
- Ce comité inclut des représentants des collectivités, des OSC, autorités déconcentrées et experts indépendants et des bailleurs de fonds ;

3.3.4 Due diligence et Études d'impact environnemental, social et économique des collectivités et des projets proposés

Une étude d'impact *ex ante* est obligatoire pour tout projet, avec analyse des risques et des opportunités. Une fois le projet lancé, il est procédé à la mise en place d'un dispositif d'évaluation *in itinere* (à mi-parcours) et *ex post* (à la fin du projet) pour capitaliser les leçons apprises et les bonnes pratiques.

3.3.4.1 Clause d'honnêteté, de transparence et de redevabilité

Tous les partenaires doivent signer une charte d'intégrité contractuelle dans laquelle ils s'engagent à respecter les clauses, les délais et les normes éthiques dont la violation conduirait à la possibilité de sanctions, d'exclusion ou de suspension de financement.

3.3.4.2 Transmission transparente et régulière de l'information

Tous les projets doivent faire l'objet de **reportings normalisés et périodiques** (trimestriels, semestriels ou annuels). Les rapports doivent être communiqués à la LIDAF, aux bailleurs et aux partenaires, et publiés (au moins partiellement) pour information publique ;

3.3.4.2.1 IMPLICATION DES AUTORITES DECONCENTREES ET PARTENAIRES LOCAUX

- Renforcement de la supervision conjointe avec les autorités locales administratives et techniques ;
- Intégration des structures étatiques régionales dans les mécanismes de suivi des projets ;

3.4 PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

Risques politiques	Mesures de mitigation
Changements de gouvernements : pouvant remettre en cause des accords ou partenariats établis. Instabilité institutionnelle : dans certains pays, les collectivités peuvent être suspendues ou restructurées sans préavis. Instrumentalisation politique : risque d'être perçue comme affiliée à un courant ou à une autorité locale.	Clauses de continuité institutionnelle dans les accords : prévoir que les engagements survivent aux alternances politiques ; Multiplication des niveaux d'ancrage : impliquer à la fois les collectivités, les ministères techniques et les réseaux d'élus pour éviter une dépendance à un seul acteur ; Archivage et traçabilité des engagements : conserver les preuves d'accords signés, PV, lettres d'intention, etc. ; Veille politique proactive : suivi des calendriers électoraux et des signaux de changement pour anticiper les ruptures ; Flexibilité contractuelle : prévoir des avenants automatiques ou des clauses de suspension temporaire en cas de réorganisation territoriale ; Appui à la résilience des collectivités : renforcer les capacités internes pour qu'elles puissent s'adapter aux réformes ; Partenariats multi-niveaux : travailler avec des associations de collectivités, des réseaux régionaux ou des ONG locales pour maintenir la continuité ; Charte de neutralité et d'éthique : signée par tous les représentants, partenaires et ambassadeurs de la LIDAF ; Communication institutionnelle claire : insister sur l'indépendance, la non-affiliation partisane et l'ancrage panafricain ;
Risque géopolitiques	Mesure de mitigation
Conflits armés ou tensions régionales : pouvant compromettre l'accès aux territoires où la sécurité des équipes. Sanctions internationales : impact indirect si la LIDAF opère dans des zones sous embargo ou sous surveillance. Nationalisme économique ou fermeture diplomatique : frein à la coopération décentralisée ou à la mobilité des experts. Cybermenaces et désinformation : attaques numériques ou campagnes de discrédit contre les ONG actives sur des sujets sensibles	Partenariats avec des ONG locales : délégation d'activités à des acteurs enracinés, moins exposés ; Dialogue humanitaire : maintien de canaux de communication avec toutes les parties prenantes (autorités, groupes armés, communautés) ; Ancrage local fort : valorisation des expertises nationales, recrutement local, transfert de compétences ; Narratif de souveraineté partagée : repositionner la LIDAF comme un outil de renforcement des capacités locales, non d'ingérence ; Multiplication des canaux de coopération : accords avec des universités, chambres consulaires, réseaux professionnels ;
Risque financiers	Mesure de mitigation
Dépendance aux bailleurs : une concentration excessive des financements sur un nombre limité de partenaires peut fragiliser la stabilité budgétaire. Retards ou annulations de financements : dus à des changements de priorités politiques ou à des crises économiques.	Evaluation du risque financier ex-ante ; Diversification des sources de financement et développement des ressources propres ; Clausules de flexibilité dans les conventions : prévoir des délais glissants ou des avenants automatiques ; Trésorerie tampon : maintenir un fonds de roulement couvrant 6 à 12 mois d'activités essentielles ; Audit interne régulier : pour anticiper les écarts et corriger les failles avant les contrôles externes.

Non-éligibilité ou non-conformité : en cas de non-respect des exigences des bailleurs (audits, reportings, traçabilité). Fluctuations monétaires : impact sur les projets transnationaux ou les transferts de fonds. Risque de réputation : en cas de mauvaise gestion perçue, pouvant entraîner une perte de confiance des partenaires	Veille réglementaire : suivi des exigences des bailleurs et adaptation des procédures internes ; Multidevises et couverture de change : ouverture de comptes en devises, contrats en monnaie locale si possible. Indexation des budgets : clauses d'ajustement en cas de variation significative des taux de change ;
Risques juridiques et réglementaires	Mesure de mitigation
Non-conformité aux législations locales dans les pays d'intervention ; Litiges contractuels avec des partenaires ou des bénéficiaires ; Utilisation non autorisée de données personnelles (non-respect RGPD) ;	Veille juridique locale : s'appuyer sur des juristes ou cabinets partenaires dans chaque pays d'intervention pour suivre les évolutions légales ; Audit de conformité préalable : avant tout projet, vérifier la compatibilité avec les lois locales (associations, fiscalité, données, travail, etc.) ; Contrats clairs et équilibrés : clauses précises sur les obligations, les délais, les responsabilités et les cas de force majeure ; Clauses de médiation ou d'arbitrage : prévoir un mode alternatif de règlement des différends (ex. : médiation avant recours judiciaire) ; Suivi contractuel rigoureux : tableau de bord des échéances, livrables, obligations mutuelles ; Archivage sécurisé : conservation des preuves d'exécution (PV, courriels, rapports, etc.) ;
Risques opérationnels	Mesures de mitigation
Retards dans la mise en œuvre des projets ; Dépendance à des prestataires externes non fiables ; Défaillance logistique ou technologique (panne de système, perte de données, cybersécurité).	Planification réaliste avec marges de manœuvre : intégrer des délais tampons dans les calendriers ; Suivi proactif des jalons : tableaux de bord dynamiques, réunions d'avancement régulières ; Clauses contractuelles de pénalité ou d'ajustement : en cas de retard imputable à un partenaire ; Plans d'action correctifs : scénarios alternatifs prêts à être activés en cas de blocage ; Communication transparente avec les bailleurs : pour anticiper les réajustements nécessaires ; Évaluation rigoureuse avant contractualisation : grille de sélection, vérification des références ; Clauses de sortie anticipée : pour se désengager rapidement en cas de défaillance ; Renforcement des capacités internes : internaliser certaines fonctions stratégiques (ex. : suivi-évaluation, cybersécurité) ; Audit régulier des infrastructures IT et logistiques : pour détecter les failles avant qu'elles ne deviennent critiques ; Sauvegardes automatiques et redondance des données : cloud sécurisé, serveurs miroir ;

Plan de continuité d'activité (PCA) : procédures à activer en cas de panne ou de crise ;

MATRICE SWOT

FORCES (S)

- 1. **Un positionnement stratégique unique** se situe à l'intersection du développement durable, de la décentralisation-déconcentration, de la gouvernance locale, de l'économie circulaire et de la justice environnementale, ce qui en fait un acteur transversal et innovant.
- 🧠 2. **Approche fondée sur la connaissance et la territorialisation valorisant les savoirs et besoins endogènes**, les données locales et les systèmes d'information communautaires, renforçant ainsi l'autonomie des territoires.
- ⚖️ 3. **Intégration de la médiation et de l'assistance juridique** se distingue par sa capacité à outiller juridiquement les communautés locales, à travers des cliniques juridiques, des médiateurs territoriaux et des recours stratégiques
- 🏠 4. **Outils différenciateurs : Label 3DA et Place Branding** permet de certifier les projets selon des critères de durabilité, d'inclusivité et de gouvernance prônés par le DDD. Le place branding donne aux collectivités africaines une voix forte et attractive sur la scène régionale et internationale.
- 🤝 5. **Capacité d'intermédiation et de coopération décentralisée de la LIDAF** qui agit comme facilitateur entre collectivités, bailleurs, OSC et partenaires techniques, favorisant les synergies Sud-Sud et Sud-Nord.
- 🏠 6. **Mécanismes de redevabilité et de suivi rigoureux** avec un comité de normalisation et de suivi commun à tous les projets, des études d'impact à chaque étape, et une charte d'éthique, garantissant la transparence et la qualité de ses interventions.
- 🌍 7. **Alignement avec les agendas internationaux par les actions sont en cohérence avec les ODD**, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et les engagements climatiques africains, ce qui renforce sa légitimité auprès des bailleurs et institutions

FAIBLESSES (W)

- 1. Jeune structure institutionnelle, Faible reconnaissance officielle ou juridique dans certains pays. Nécessité de consolider son statut, ses statuts et ses représentations nationales
- 2. Ressources humaines et financières limitées et Dépendance à des financements externes pour le déploiement des projets.
- 3. Visibilité encore restreinte avec faible notoriété auprès des collectivités locales, des bailleurs ou des institutions régionales.
- 4. Complexité de coordination multi-pays
Difficulté à harmoniser les actions dans des contextes juridiques, linguistiques et politiques variés.
- 5. Outils encore en cours de formalisation
Le Label 3DA, les mécanismes de suivi-évaluation ou les chartes de gouvernance doivent encore être testés, validés et institutionnalisés
- 6. Vulnérabilité face aux instabilités politiques
Certaines zones d'intervention peuvent être affectées par des crises sécuritaires ou des changements institutionnels brusques.

OPPORTUNITES (O)

1. Cadres politiques continentaux favorables

Agenda 2063 de l'Union Africaine : vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, fondée sur le développement local. **ZLECAf (Zone de Libre-Échange Continentale Africaine)** : création d'un marché commun africain, stimulant les échanges interterritoriaux et les coopérations décentralisées².

2. Accès croissant aux financements internationaux

Fonds Vert pour le Climat, FEM, AFD, GIZ, Banque Africaine de Développement : guichets ouverts aux projets territoriaux durables. Intérêt des bailleurs pour les projets à fort impact local, inclusifs et traçables.

3. Demande mondiale de solutions locales et endogènes

Les institutions internationales recherchent des modèles africains de développement durable, ancrés dans les territoires. Opportunité pour la LIDAF de devenir un référent méthodologique et opérationnel.

4. Reconnaissance croissante des droits environnementaux

Émergence du concept de justice environnementale dans les politiques publiques et les financements. La LIDAF peut se positionner comme acteur de médiation et de plaidoyer communautaire.

5. Besoin d'identité et de visibilité des territoires africains

Les collectivités cherchent à se positionner sur la scène régionale et internationale. Le place branding devient un levier stratégique pour attirer investissements, tourisme et partenariats.

6. Ouverture à la coopération décentralisée Sud-Sud et Sud-Nord

Multiplication des jumelages, accords de coopération et échanges techniques entre collectivités. La LIDAF peut jouer un rôle d'intermédiaire structurant.

7. Exigence accrue de transparence et de redevabilité

Les bailleurs exigent des mécanismes de suivi-évaluation rigoureux. Le Label 3DA et les outils de gouvernance de la LIDAF répondent à cette attente.

MENACES (T)

1. Instabilité politique et institutionnelle

Conflits, coups d'État ou transitions prolongées dans certains pays africains peuvent freiner la mise en œuvre des projets territoriaux. Faible continuité administrative ou changement fréquent des interlocuteurs publics.

2. Faiblesse des capacités locales

Manque de ressources humaines qualifiées dans certaines collectivités. Faible culture de la redevabilité, de la planification ou du suivi-évaluation.

3. Volatilité des financements internationaux

Dépendance aux bailleurs étrangers dont les priorités peuvent évoluer. Complexité des procédures d'accès aux fonds (climatiques, bilatéraux, multilatéraux).

4. Concurrence ou duplication d'initiatives

Multiplication d'acteurs sur le terrain sans coordination (ONG, agences, projets bilatéraux).

Risque de confusion ou de dilution de l'impact de la LIDAF.

5. Risques de récupération politique

Tentatives d'instrumentalisation des projets par des acteurs politiques locaux ou nationaux.

Perte de neutralité perçue, surtout dans les contextes électoraux.

6. Vulnérabilité aux crises globales

Pandémies, chocs économiques, crises climatiques ou sécuritaires peuvent ralentir ou suspendre les activités.

Réduction des budgets publics ou des priorités nationales pour le développement durable.

7. Résistance au changement ou inertie institutionnelle

Réticence de certaines administrations à adopter des approches participatives, inclusives ou innovantes. Blocages bureaucratiques ou lenteur dans la validation des projets.

3.5 TABLEAU DES ENCADRES

Encadré 1 : Les trois piliers du Développement durable.....	15
Encadré 2 : typologie de décentralisation et de collectivités en Afrique.....	20
Encadré 3 : quelques compétences de collectivités africaines, source de financement et fondements juridiques.....	22
Encadré 3 : quelques compétences de collectivités africaines, source de financement et fondements juridiques.....	24
Encadré 4 : Quelques services et autorités déconcentrées en Afrique.....	33
Encadré 5 : Les bénéfices du DDD pour différentes dimensions de la décentralisation.....	45
Encadré 6 : Des différents modèles d'hypermétropolisation des capitales africaines.....	47
Encadré 7 : Taux de pauvreté, inflation et SMIG dans quelques capitales africaines.....	49
Encadré 8 : Cherté du logement dans quelques capitales africaines.....	49
Encadré 9 : Chômage et situation de l'emploi dans quelques capitales africaines.....	49
Encadré 10 : Quelques ODD à portée socioéconomique dans quelques pays africains.....	49
Encadré 11 : IDH de quelques pays africains.....	50
Encadré 12 : ODD environnementaux impactés.....	65
Encadré 13 : Les Objectifs politiques de la LIDAF.....	72
Encadré 14 : les objectifs géopolitiques de la LIDAF.....	74
Encadré 15 : Les objectifs de coopération décentralisée de la LIDAF.....	76
Encadré 17 : Les objectifs de diplomatie économique et de marketing territorial de la LIDAF.....	78
Encadré 18 : Les objectifs d'inclusion socioéconomique de la LIDAF.....	81
Encadré 19 : Les objectifs financiers de la LIDAF.....	85
Encadré 20 : Les objectifs environnementaux de la LIDAF.....	88

3.6 BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles scientifiques :

- **Dario BATTISTELLA**, *Théories des relations internationales*, Sciences PO Les Presses, p. 510.
- **Moummi, Ahmed** (2010), *Analyse de la pauvreté en République démocratique du Congo*, Working Papers Series N° 112, African Development Bank, Tunis, 2010, Tunisia.
- **Institut de recherches et d'Applications des méthodes de développement (IRAM)**, *Décentralisation et Gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Corlet imprimeur, Paris, 2008.
- **Serge Allou, Philippe Di Loreto (coordinateurs)**, *Coopération décentralisée au développement local urbain en Afrique : Pratiques en débat*, Volume II, les Editions le Gret, 143p.
- **Siriki Sangaré**, « Litiges fonciers en Côte d'Ivoire : voici les causes immédiates et structurelles ainsi que des solutions adaptées », Abidjan.Net, du 25 février 2025.
- **Wendy Williams**, *Tendances migratoires à surveiller en Afrique en 2024*, Centre d'Etudes stratégiques pour l'Afrique, 23 janvier 2024.

Rapports d'institutions internationales :

- **AFD**, « Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne : Synthèse du rapport final », juin 2018, Paris, France, pp.12-13.
- **Blog Banque mondiale**, « En 2024, les envois de fonds des migrants vers les pays en développement devraient atteindre 685 milliards de dollars et dépasser le montant cumulé des IDE et de l'APD » décembre 2024.
- Etude sur les investissements optimaux dans le réseau routier africain, menée par la Banque mondiale
- **FAO, UNESCO, WWF International**, *La stratégie mondiale de la conservation*, 1980.
- *Our Common Future, Report of the World Commission on Environment and Development*, 1987.
- **Groupe de la BAD**, *Rapport sur la stratégie de développement du secteur privé 2021-2015*, 22p.
- **Groupe de la Banque Africaine de développement**, *Revue annuelle de l'efficacité du développement : accroître la résilience de l'Afrique*, édition 2023, 72p.
- **Groupe de la Banque africaine de développement**, *Stratégie décennale 2024-2033 : Saisir les opportunités offertes à l'Afrique pour créer un continent prospère, inclusif, résilient et intégré*, Abidjan 2024, 47p.
- **Groupe de la Banque Mondiale**, *Financement et gestion commerciale des routes*, Editions Eska, 2001, p.7.
- **Groupe de la Banque mondiale**, « La Décentralisation en Afrique : les tendances et les progrès qui émergent », 2003, 5p.
- **Organisation mondiale pour les migrations**, *Etat de la migration dans le monde 2022*, Genève 2021, pp.62-64.
- **ProDeGol**, « Etat des lieux de la coopération décentralisée au Togo », juillet 2021.
- **PROPARCO Groupe AFD** : « Afrique : Transform Health Fund, un fonds de dettes pour améliorer l'accès aux soins de qualité, atteint 100 M\$ », 10 octobre 2024.
- **PNUD**, *Rapport mondial sur le développement humain*, Janvier 1990, Economica, Paris, 203p.
- **Union Africaine**, *Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local*, 23^e session ordinaire de la conférence tenue à Malabo (guinée équatoriale) le 27 juin 2014.
- **Programme des nations unies pour l'environnement**, « Mangroves d'Afrique centrale : des puits de carbone aux nombreux atouts, une évaluation pour la REDD+ », p.2.
- **Union Africaine**, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, Edition finale, Avril 2015, p.2.
- **PNUD**, « Programme régional du PNUD pour l'Afrique », Rapport annuel 2023, 78p.

- UN-HABITAT « les problèmes de déchets en Afrique ».
- **Programme alimentaire mondial (PAM)/ Michael Tewelde** : « L'Afrique pâtit du changement climatique de manière disproportionnée », 4 septembre 2023.

Ministères et Agences nationales :

- **Ministère du plan et du développement de Cote d'Ivoire**, « Plan national de développement PND 2021-2025 », Orientations stratégiques, Tome II, p.132.
- **Ministère Sénégalais des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires**, « Le Programme national de Développement local (PNDL) », Mars 2016.
- **Agence d'information d'Afrique centrale**, « Décentralisation et développement local : un forum sur la revitalisation et la redynamisation prévu à Brazzaville », 27 février 2023.
- **Ministère du budget et du portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire**, *Loi de finances n° 2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023*, Annexe 8, pp.1-3.
- **Direction générale de l'emploi**, *Rapport de synthèse sur la Situation des emplois formels de l'année 2023*, Cote d'Ivoire, février 2024.
- **Agence nationale de la statistique et de la démographie**, Sénégal, 2023.

Textes juridiques :

- La loi n° 56-619 du 23 juin 1956 adoptée sur l'initiative de Gaston Defferre, alors ministre français de l'Outre-mer et maire de Marseille, et Félix Houphouët-Boigny, alors président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et ministre délégué à la présidence du Conseil de la France
- Article 143, Constitution du Royaume du Maroc, 2011.
- La loi Climat et Résilience en France définit la consommation dans son article 194
- Article 17 de la Loi N° 028/2020 du 24/12/2020 fixant les modalités de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales au Gabon
- **La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** a été conclue lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par la France le 25 mars 1994.
- Le Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités Locales au Sénégal a été créé par le décret n° 2009-1334 du 30 novembre 2009, modifié par le décret n° 2015-1879 du 16 décembre 2015
- Article 181 de la constitution de la république démocratique du Congo du 18 février 2006.
- Article 3 et 4 de la Loi n° 2002-04 du 03 janvier 2002 portant statut du personnel des collectivités territoriales
- *Loi de finances n° 2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat ivoirien pour l'année 2023*, Annexe 8, pp.1-3.

Site internet et articles de presse :

- PNUD, [Accueil | Rapports sur le développement humain](#)
- <https://www.iram-fr.org/developpement-local-et-decentralisation.html>
- Faster capital, « Le rôle du capital patient dans l'investissement à impact durable », 17 mai 2025. Disponible en ligne : [Le rôle du capital patient dans l'investissement à impact durable - FasterCapital](#)
- [Communs et gouvernances partagées en Afrique, à Haïti, Madagascar et en Asie du Sud Est | AFD - Agence Française de Développement](#)
- Portail national des collectivités territoriales du Maroc, « Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des collectivités territoriales », <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/fonds-africain-dappui-la-cooperation-decentralisee-internationale-des-collectivites-territoriales>
- <https://uclg.org/fr/a-propos/>

- <https://africities.org/fr/>
- Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects*, 2022
- <https://www.worldbank.org/en/region/afr/overview>
- **RFI Chronique : L'Afrique du Sud et le Nigeria, deux géants en défiance**
- Rapport de l'ONU en Libye : « Les Nations unies ont documenté des cas d'esclavage sexuel », Entretien RFI du 04/04/2023.
- Philippe Bertinchamps, « Face aux migrants, la Hongrie se barricade », Libération, publié le 12/08/2015 sur : http://www.liberation.fr/planete/2015/08/12/face-aux-migrants-la-hongrie-se-barricade_1362606

Le présent manifeste est une œuvre collective élaborée par la LIDAF et ses partenaires, dans un esprit de partage, de transparence et de contribution au bien commun africain et mondial.

La LIDAF conserve la **propriété intellectuelle morale et institutionnelle** du manifeste, en tant qu'expression de sa vision, de ses valeurs et de son engagement stratégique. Toutefois, cette propriété ne fait pas obstacle à sa diffusion libre et ouverte.

Le manifeste est **diffusé à titre gratuit**, sans restriction d'accès, de reproduction ou de citation, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Mention explicite de la source : « *Manifeste de la LIDAF*, www.lidaf.org » ;
- Aucune modification du contenu sans autorisation écrite préalable ;
- Aucun usage commercial sans accord formel de la LIDAF ;



La Ligue Internationale pour le Développement Durable
et Décentralisé en Afrique (LIDAF)

Adresse : 88 chemin de pontoise 95540 Mery sur Oise

Contact téléphonique : +336 59588519

Courriel : contact@lidaf.org

Date de parution : 25 juillet 2025